



RAPPORT ANNUEL 2020



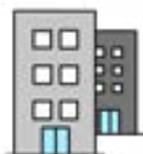
LSM VIA

EVS.COM

NOUS SOMMES EVS

EVS est une société belge, dont le siège social est basé à Liège. Elle compte plus de 550 collaborateurs travaillant dans plus de 20 bureaux et centres de développement à travers le monde. Fondée en 1994, l'entreprise a révolutionné le monde du sport en direct.

QUI SOMMES NOUS ?



Le fournisseur, leader du marché, en solutions vidéo pour l'industrie du direct vidéo.

QUE FOURNISSONS-NOUS ?

Des solutions innovantes pour les retransmissions et temps forts du direct vidéo, la gestion des actifs, l'infrastructure de production et de distribution de vidéo en direct, l'assistance vidéo et les services professionnels.



QUI SONT NOS CLIENTS ?

Les réseaux de diffusion et de médias, les installations de production et les fournisseurs de services, les organisations sportives dont les fédérations, les ligues, les clubs et les organisations d'eSports.

Nous créons un retour sur l'émotion ! Aujourd'hui, EVS est un acteur clé du secteur qui peut se targuer de proposer une large gamme de solutions couvrant l'ensemble du cycle de production en direct. Grâce à son expertise unique en matière de technologie de production vidéo en direct, à ses capacités d'innovation et à son niveau inégalé d'assistance client, EVS aide ses clients à maximiser la valeur de leur contenu médiatique et à créer les expériences de visionnage les plus engageantes.

SOMMAIRE

p01

Nous sommes EVS

p02

Un mot de notre CEO

p04

Les moments forts de 2020

p06

Stratégie EVS

p09

Nos solutions

p10

Histoires de clients

p12

Engagement clients

p14

EVS est à nos côtés

p16

L'acquisition d'Axon

p18

Rapport de développement durable

p26

Information pour les actionnaires



Empreinte

INTERNATIONALE



Siège social à
Belgique

LIÈGE



€88,1M

Chiffre d'affaire en 2020



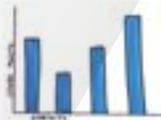
Fondé en

1994



€5,7M

Résultat net en 2020



~50%

en développement



36

nationalités



550

équivalents temps plein



Coté en bourse depuis

1998

2020, UNE ANNÉE DE DÉFIS, DE RÉALISATIONS ET DE CROISSANCE DE L'ÉQUIPE

Nommé directeur général d'EVS en septembre 2019, Serge Van Herck a été confronté au défi inattendu de diriger l'entreprise en 2020, année de la crise due à la Covid-19. Dans cette interview, Serge nous donne un aperçu de la manière dont EVS a réussi à naviguer dans cette période de pandémie. Il évoque les réalisations de l'entreprise en 2020 et discute des priorités pour EVS à l'horizon des prochaines années.



SERGE VAN HERCK – CEO



FIDÈLES À NOTRE NATURE CENTRÉE SUR LE CLIENT, NOUS SOMMES RESTÉS PROCHES DE NOS CLIENTS, POUR LES AIDER À TRAVERSER 2020 MALGRÉ LES NOMBREUX DÉFIS ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LEURS ACTIVITÉS.

SERGE VAN HERCK

COMMENT EVS A RÉAGI À LA PANDÉMIE ?

2020 fut ma première année complète en tant que CEO. Celle-ci fut challengée par la pandémie mondiale. Avec la nouvelle équipe de direction, nous sommes restés concentrés sur notre stratégie PLAYForward que nous avons commencé à déployer début 2020. Nous avons une orientation et une ambition claires en tête grâce auxquelles nous avons réussi à rester à flot et à limiter l'impact financier. Fidèles à notre nature centrée sur le client, nous sommes restés proches de nos clients, pour les aider à traverser 2020 malgré les nombreux défis et à assurer la continuité de leurs activités. Nous avons également pris toutes les mesures possibles pour que les membres de notre équipe se sentent en sécurité et soutenus dans leur adaptation à une nouvelle façon de travailler.

EN REGARDANT 2020 EN ARRIÈRE, QUELS SONT QUELQUES-UNES DES RÉALISATIONS MARQUANTES D'EVS ?

Malgré les défis de la pandémie, je peux dire que je suis heureux de ce que nous avons réussi à accomplir chez EVS. Le premier événement majeur a été l'acquisition du spécialiste des réseaux de diffusion Axon en mai, un résultat direct de notre stratégie PLAYForward. Le mois de mai a également été marqué par le lancement de notre nouveau système de relecture et de résumé LSM-VIA, une étape historique pour EVS. LSM-VIA a désormais déjà acquis une grande reconnaissance dans notre secteur et a prouvé son efficacité pour la production à distance. À ce sujet, je tiens à dire que je suis extrêmement fier de la façon dont nous avons aidé nos clients à passer, de façon fluide, aux processus de travail à distance, permettant à de nombreux opérateurs de travailler en toute sécurité depuis leur domicile. Enfin, nous avons non seulement réussi à garder tous nos collègues d'EVS, mais nous avons également augmenté le nombre total de

collaborateurs. Avec la moitié de nos effectifs en R&D, nous continuons clairement à investir dans l'avenir de nos produits et solutions.

QUELLES LEÇONS AVEZ-VOUS TIRÉES DE CETTE PANDÉMIE ?

La capacité à travailler virtuellement et de manière productive a été prouvée chez EVS. J'ai été très heureux de voir à quelle vitesse les membres de notre équipe se sont adaptés à la nouvelle situation de travail à domicile, et les résultats de notre enquête de satisfaction lancée en juin ont même montré une augmentation de la satisfaction des collaborateurs par rapport à l'année précédente. Sur base de cette expérience positive, je peux, d'ores et déjà, affirmer que le travail à domicile partiel deviendra la nouvelle norme chez EVS, car nous souhaitons offrir aux membres de notre équipe un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et réduire par la même occasion l'empreinte carbone liée aux voyages.

La deuxième leçon que j'ai apprise est que les voyages d'affaires ne reviendront jamais aux niveaux pré-2020. Nous faisons désormais des démonstrations à distance, ce qui est beaucoup plus efficace, puisque nous pouvons en réaliser plusieurs dans la même journée, et dans des fuseaux horaires différents.

Enfin, j'ai appris qu'il est essentiel de garder notre stratégie au premier plan, même et surtout en période d'incertitude. Nous avons poursuivi nos objectifs et avancé avec certitude. C'est ce qui nous a permis de rester sur les rails.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

EVS continuera à aider ses clients à s'adapter aux nouvelles tendances et aux changements dans le secteur, en se concentrant par exemple sur la transition vers l'IP et en soutenant certains processus de diffusion évoluant vers le cloud. Cette évolution vers un monde toujours plus virtuel signifie que la question de la cybersécurité deviendra de plus en plus importante dans les années à venir. L'innovation jouera un rôle clé dans le développement de nos produits et de nos solutions. L'intelligence artificielle restera au centre de notre attention, pour améliorer la qualité des productions de nos clients et réduire le coût total de propriété.

Nous allons également améliorer encore notre offre par le biais de partenariats stratégiques et d'acquisitions supplémentaires. Une autre priorité pour les années à venir est de renforcer notre programme de partenaires de diffusion, en augmentant le nombre de nos partenaires et en soignant notre relation avec eux.

ENFIN, QUELLE VALEUR APPORTONS-NOUS À NOS CLIENTS ET PARTENAIRES COMMERCIAUX ?

La tranquillité d'esprit et un coût total de propriété réduit. Nous offrons en effet la tranquillité d'esprit à nos clients qui se fient entièrement à la qualité de nos solutions et au niveau d'assistance que nous leur fournissons. Nous contribuons aussi à réduire leur coût total de propriété en permettant la mise en place de processus de travail efficaces qui optimisent la qualité de leurs productions en direct.



JOHAN DESCHUYFFELEER -
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRÈS 12 MOIS PASSÉS CHEZ EVS EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR L'ENTREPRISE ?

EVS JOUIT D'UNE SOLIDE RÉPUTATION ET EST PARTICULIÈREMENT RÉPUTÉE POUR LA FIABILITÉ DE SES PRODUITS AINSI QUE POUR L'ENGAGEMENT INDÉFACTIBLE DES MEMBRES DE SON ÉQUIPE, QUI SONT TOUJOURS PRÊTS À SE DÉPASSER LORSQU'IL S'AGIT DE SATISFAIRE LES CLIENTS. EVS EST ÉGALEMENT UNE ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'AVENIR, QUI SE CONCENTRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET DE SOLUTIONS QUI RÉPONDENT MIEUX AUX BESOINS CHANGEANTS DE L'INDUSTRIE. JE SUIS IMPRESSIONNÉ DE LA MANIÈRE DONT EVS A GÉRÉ LES DÉFIS POSÉS PAR LA PANDÉMIE ET DE LA FAÇON DONT ELLE A RÉUSSI À LIMITER L'IMPACT FINANCIER. J'AI APPRIS TELLEMENT DE CHOSES AU COURS DE MA PREMIÈRE ANNÉE CHEZ EVS ET J'EN SUIS SORTI AVEC UN SENTIMENT GÉNÉRAL TRÈS POSITIF. AVEC L'ÉQUIPE DIRIGEANTE ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOUS NOUS EFFORÇONS DE FAIRE EN SORTE QU'EVS RESTE UNE ENTREPRISE SOLIDE ET RENTABLE DANS LES ANNÉES À VENIR.

JOHAN DESCHUYFFELEER



LES MOMENTS FORTS DE 2020

#1



MediaHub Australie passe à l'IP avec les solutions Infrastructure Media d'EVS

MediaHub Australie a choisi les solutions Media Infrastructure d'EVS comme pierre angulaire de sa master control room (MCR) interne et modernisée. Le principal fournisseur de services de diffusion est l'un des plus récents clients d'EVS après l'acquisition d'Axon, ce qui confirme l'importance stratégique de cet accord signé en mai 2020.

Grâce au système de diffusion et de surveillance Cerebrum, MediaHub Australie est désormais en mesure de maîtriser plusieurs processus de travail, offrant un contrôle total et une personnalisation des configurations complexes conçues par les nombreux diffuseurs avec lequel la société travaille. Neuron, la plateforme avancée de traitement des flux IP d'EVS, prend en charge diverses fonctionnalités avancées de traitement vidéo, telles que la synchronisation des images, la conversion ascendante/descendante, la correction des couleurs, la conversion HDR, la (dés)insertion audio et le brassage audio. Tout ceci assure que n'importe quel membre d'équipe présent dans la MCR de MediaHub Australie peut facilement faire le lien entre la bande de base SDI et tout type de flux média IP, tirant ainsi parti du large éventail de fonctions instantanément à sa disposition.

« Nous disposons désormais d'une flexibilité dynamique pour le traitement et la surveillance de divers types de flux, qu'il s'agisse de flux ASI, IP compressé, SDI, IP non compressé ou de diverses variétés de vidéos, notamment HD, SD, UHD-4K, HDR, SDR et formats audio - tout en maintenant les normes élevées de MediaHub en matière de SLA et de qualité. Il s'agit réellement de la meilleure solution disponible, et de loin », a déclaré Simon Scott, chef exécutif de la technologie chez MediaHub.

#2

Canal+ se tourne vers EVS pour une refonte majeure de son infrastructure média

Canal+ a déployé Cerebrum, le système très avancé de contrôle et de surveillance de la diffusion, afin de centraliser et de rationaliser ses opérations de diffusion et d'offrir la flexibilité nécessaire pour contrôler, à la fois, les produits SDI existants et les équipements IP modernes. La nouvelle infrastructure média d'EVS permet à Canal+ de créer un processus de travail entièrement nouveau pour optimiser la gestion des flux entrants, leur traitement et leur cheminement. EVS a également développé une nouvelle option de licence pour Cerebrum, appelé CRBM Scheduler. Celle-ci fournit à Canal+ un calendrier sur-mesure pour ses événements programmés.

« Pendant cette période de transformation exceptionnelle, nous avons besoin d'une solution d'infrastructure média complète qui nous donnerait le contrôle et la flexibilité nécessaires pour fournir, de la manière la plus efficace possible, le contenu de haute qualité attendu par nos téléspectateurs. Nous avons trouvé cela avec EVS », a annoncé Ralph Atlan, CTO de Canal+.



#3



L'Union danoise de football choisit NEP et Xeebra d'EVS pour le déploiement de Superliga VAR

EVS a été choisi par NEP Danemark pour fournir des capacités VAR exclusives à la ligue danoise pour sa première division de football, la 3F Superliga. Pour ce projet, NEP a déployé des camionnettes VAR construites sur-mesure, équipées chacune d'un système de révision multicaméras Xeebra d'EVS. Chaque système prend en charge jusqu'à 16 caméras dont les caméras Super Motion. Chacun fournit aussi un accès instantané à tous les angles de caméra pendant un match, ce qui signifie que les révisions peuvent être effectuées rapidement, efficacement et en parfaite synchronisation.

Dans le cadre du déploiement de Xeebra, EVS a également fourni sa ligne de hors-jeu virtuelle pilotée par l'IA, pour calibrer automatiquement le terrain de jeu et produire une ligne de hors-jeu virtuelle en temps réel.

« Le VAR est une technologie qui change la donne et sa mise en œuvre efficace nécessite un certain investissement. Le Xeebra d'EVS se distingue sur le marché par sa technologie de ligne de hors-jeu pilotée par l'IA, certifiée par la FIFA, et par ses commandes intuitives, faciles à utiliser et ne faisant aucun compromis sur la qualité. Le soutien et le partenariat étendus d'EVS et de NEP dans l'installation de la solution pour la 3F Superliga ont également été excellents et nous sommes impatients de voir comment la saison à venir va se dérouler », a déclaré Claus Thomsen, PDG de la Ligue danoise.

#4

EVS lance LSM-VIA, son nouveau système de rediffusion et de résumé

Le 26 mai 2020, EVS a lancé son tout nouveau LSM-VIA qui a évolué à partir de son emblématique contrôleur de ralenti en direct LSM. Conçu en étroite collaboration avec la communauté d'opérateurs d'EVS, le système de rediffusion et de résumé basé sur l'IP offre, aux installations de production et aux fournisseurs de services, les outils dont ils ont besoin pour raconter les histoires qu'ils souhaitent en direct et ce, avec une flexibilité étonnante, une plus grande fonctionnalité et moins de frappes de clavier. Le nouveau système tire parti des avantages de la plateforme microservices VIA d'EVS et est doté d'une connectivité IP native, ce qui ouvre la voie à de nouveaux processus de travail flexibles, comme la possibilité, pour les opérateurs, de travailler depuis n'importe quel point du réseau. Ils bénéficient en effet d'un accès direct et plus rapide à l'ensemble du contenu du réseau de production en direct, ce qui leur permet d'atteindre des niveaux d'efficacité et de collaboration plus élevés.

Quentin Grutman CCO d'EVS, a souligné : « Avec LSM-VIA, nous réinventons le fonctionnement, les processus de travail et le déploiement des rediffusions de production en direct pour permettre plus de créativité tout en optimisant les ressources et les talents des opérateurs ».



#5

PILGERfilm choisit le système X-One d'EVS pour produire et diffuser des matchs de football américain et de hockey sur glace

La société de production autrichienne PILGERfilm recherchait un système de production stable, professionnel et compact, capable de fournir des résultats de diffusion de qualité à moindre coût, afin de produire et de diffuser les matchs de la ligue autrichienne de football américain et de l'Innsbruck Sharks, l'équipe de hockey sur glace. Le système unifié de production en direct X-One d'EVS répondait à toutes leurs exigences.

Celui-ci permet, jusqu'à deux opérateurs, d'effectuer toutes les opérations nécessaires à une production à partir d'un ensemble d'interfaces intuitives. Il est conçu spécifiquement pour les petites productions qui utilisent jusqu'à six caméras et ne disposent pas du budget nécessaire pour utiliser de grands cars régie, mais qui ne veulent pas pour autant faire de compromis sur la qualité de diffusion.

En utilisant X-One, PILGERfilm a pu mettre en lumière des sports de niche et des matchs de ligues inférieures en permettant leur couverture même pendant la pandémie. Comme l'explique Lukas Pilger : « De nombreux matchs continuent à se dérouler sans spectateur pendant cette pandémie, mais les fans sont toujours désireux de voir leurs équipes. X-One nous permet de produire et de diffuser ces matchs facilement, avec une installation très simple. Vous connectez les caméras et vous êtes prêt. Nous sommes très satisfaits du système X-One. Face aux nombreux défis du sport en direct, il offre, pour des entreprises comme PILGERfilm, des opportunités qui vont au-delà de la simple couverture en direct. »

#6

EVS complète son portefeuille de solutions de production en direct en acquérant Axon

Le 1^{er} mai 2020, EVS a annoncé l'acquisition d'Axon Digital BV, un spécialiste des infrastructures de réseau de diffusion basé aux Pays-Bas. Cette acquisition, la plus importante de l'histoire d'EVS, lui permet de proposer à ses clients l'infrastructure de production en direct la plus complète du marché, avec une gestion optimisée des ressources, une plus grande évolutivité et un déploiement plus rapide sur plusieurs sites pour les opérations en direct à distance. Les clients bénéficient de solutions clés en main qui leur permettent de migrer en douceur leur infrastructure vers des processus de production IP à distance.



#7

EVS lance le service de super ralenti XtraMotion après des essais réussis avec FOX Sports

EVS a officiellement lancé XtraMotion, un service à la demande basé sur le cloud. Celui-ci utilise l'intelligence artificielle pour transformer n'importe quel contenu vidéo en rediffusion super ralenti. Le processus XtraMotion fonctionne pour n'importe quel format de production - de 1080i à UHD/HDR - et n'importe quelle fréquence d'images d'origine, transformant une vidéo de 60 images par seconde en une vidéo très fluide de 180 images par seconde, ainsi qu'une vidéo native de 180 images par seconde en une vidéo de 540 images par seconde. Il fonctionne également sur les contenus post et archivés. Grâce à une intégration étroite dans l'environnement EVS existant de rediffusion et de post-production, les opérateurs EVS peuvent découper de manière transparente n'importe quel contenu provenant de toute caméra, le convertir en un super ralenti et le rediffuser à l'antenne en quelques secondes.

« Lorsque nous avons testé l'XtraMotion d'EVS lors du Super Bowl l'année dernière, il a donné des résultats spectaculaires et a continué à montrer beaucoup de potentiel. A l'avenir, il semble donc naturel de l'utiliser pour un plus grand nombre de nos productions », a déclaré Mike Davies, SVP, gestion et opérations de terrain et techniques, Fox Sports. « La narration est toujours une priorité pour Fox Sports et l'application de l'effet XtraMotion sur notre nombre croissant de caméras spécialisées nous aide vraiment à donner ce facteur visuel supplémentaire à nos productions. »

STRATÉGIE EVS

Entre la fin 2019 et le début de l'année 2020, 35 membres de l'équipe EVS ont participé à notre exercice de stratégie PLAYForward. Le but : convenir conjointement de nos ambitions de croissance et des objectifs de notre équipe.



OFFRIR LES MEILLEURES SOLUTIONS FLEXIBLES DE CRÉATION EN DIRECT

L'un des enseignements que nous avons tiré de la pandémie est que la « flexibilité » est la clé pour adapter la diffusion en direct et les médias à la nouvelle réalité. Chez EVS, la flexibilité se traduit par une série de solutions structurées autour de composants propres et certifiés par des tiers, de produits et de services proposés aux clients, d'intégrateurs et de développeurs d'applications. Elle émane aussi des équipes de projet EVS qui s'adaptent aux nouvelles contraintes de production et d'exploitation en direct, tout en garantissant une fiabilité et une vitesse maximales.

Grâce à la modernisation continue de l'expérience utilisateur EVS, de la plateforme de production et de l'infrastructure flexible et modulaire, les clients peuvent bénéficier de solutions intégrant les dernières technologies telles que l'IP, l'intelligence artificielle, la virtualisation, les micro-services, la compatibilité Cloud et les interfaces ouvertes.

S'ADRESSER À UNE CLIENTÈLE PLUS LARGE, EN PARTICULIER POUR LE MARCHÉ LAB

EVS est particulièrement connu pour la qualité de sa technologie de ralenti, principalement appliquée aux sports. Mais réduire l'entreprise aux ralentis est un raccourci qui sous-estime l'empreinte de ses solutions dans le domaine des sports ou la pertinence de celles-ci au sein d'autres marchés.

EVS propose des processus complets de production sportive à la fois pour les fournisseurs de services (Live Service Providers) et pour les clients gérant leur propre audience (Live Audience Business), inspirés des solutions - y compris la gestion du contenu de production - déployées lors des grands événements estivaux.

Fort de sa plateforme VIA, EVS offre désormais des processus de production pour les news et le divertissement déployés chez les clients Live Audience Business. La stratégie met en lumière l'opportunité de croissance de la base de clients dans ces autres processus, basée sur nos références clés déjà établies au sein des marchés concernés.

Cependant, les besoins d'un important réseau américain diffèrent de ceux des plus petits acteurs d'autres régions. Diverses solutions EVS ont donc été conçues pour assurer la pertinence et l'adéquation avec les besoins, relatifs au périmètre fonctionnel et au prix, de différents types de clients.

Grâce à l'acquisition d'Axon, EVS est aussi mieux placé pour attirer davantage de clients grâce au déploiement de solutions d'infrastructure multimédia puissantes et flexibles.

EVS prévoit de développer et de renforcer ses relations avec ses partenaires de chaînes afin d'élargir la gamme de clients qui pourraient bénéficier des nouvelles offres de solutions EVS.

EXPLOITER LA TRANSITION LOGICIELLE POUR OFFRIR DE NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRE FLEXIBLES

Ces dernières années, EVS a élargi son portefeuille pour inclure davantage de solutions logicielles (SW) en parallèle des solutions matérielles (HW). La grande majorité des composants du portfolio de solutions EVS est désormais disponible sous forme d'une machine

virtuelle ou d'un conteneur pouvant être déployé à partir de matériel COTS (Commercial-Off-The-Shelf). EVS offre à ses clients la possibilité d'acheter ces composants avec du hardware optimisé par EVS, ou comme du pur software à déployer dans un datacenter ou dans le Cloud.

Grâce à ces développements, EVS offre aux clients l'opportunité d'acheter les systèmes en mode CAPEX ou OPEX FLEX. Avec ce modèle FLEX, les clients achètent un abonnement et peuvent donc progressivement augmenter ou diminuer leurs licences en fonction de leurs besoins. Le modèle FLEX inclut de manière standard les services de support très appréciés de nos clients.

Les clients sont libres de choisir entre CAPEX et OPEX en fonction de leurs contraintes ou objectifs financiers. Quel que soit le business model choisi, EVS garantit une contribution positive à la rentabilité de l'entreprise. EVS s'attend à une transition graduelle du modèle CAPEX vers le modèle OPEX, potentiellement accélérée par l'impact de la crise de la Covid-19 sur la situation financière de certains clients.

ELARGIR LE CHAMP D'ACTION GRÂCE À DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Au cours de notre exercice PLAYForward, l'équipe a conçu, en guise de référence, un schéma de solution pour les développements futurs. Tous les composants ne seront pas développés en interne. Certains seront issus de partenariats stratégiques et/ou d'acquisitions, comme l'a démontré le rachat d'AXON S.A. le 1^{er} mai 2020.

FOCUS SUR LA **PRODUCTION À DISTANCE**

En 2020, les clients d'EVS ont été contraints d'adapter leurs pratiques et de produire des programmes à distance, qu'il s'agisse d'informations, de divertissements ou de sports. Au cours de l'année et pour soutenir ses clients, EVS a donc donné la priorité au développement de processus et de capacités de production à distance. Le 26 mai, EVS a également lancé LSM-VIA comme un levier important de la production à distance.

LA PRODUCTION À DISTANCE FAIT PARTIE DE L'ADN DE TOUTES LES SOLUTIONS EVS

EVS propose diverses solutions qui prennent toutes en charge différents modèles de production à distance.

Le premier modèle concerne la « production à distance ». L'équipement est installé sur le site ou dans un car de régie. Le personnel opérationnel est centralisé afin de pouvoir produire plusieurs événements à la suite, ce qui

permet au client de faire des économies sur les déplacements et les dépenses. Cela nécessite une bonne connexion avec peu de latence et une bande passante convenable. Ce modèle est le plus robuste et le plus à même de résister aux problèmes des télécommunications. Il y a toujours une personne sur place qui peut assurer un fonctionnement minimal.

Le deuxième modèle est appelé « production centralisée ». Tous les signaux des caméras sont ramenés à un endroit central. Cela nécessite une bande passante beaucoup plus large et donc un réseau plus puissant, mais l'équipement du centre de diffusion peut être utilisé pour un plus grand nombre de productions.

Le dernier modèle est lié à une distribution complète des ressources entre les sites, le data center et le cloud. Les membres de l'équipe peuvent même opérer à domicile. Ce modèle englobe les deux premiers. Celui-ci a été accéléré pendant les périodes de confinement, les opérateurs produisant depuis leur domicile.

Le choix du modèle de production à distance dépend également des contraintes liées aux télécommunications (connectivité, bande passante, latence et coût). L'objectif du

client est de réduire le coût par production et d'augmenter l'efficacité afin de produire plus avec le même équipement et le même personnel.

Toutes les solutions EVS sont conçues pour prendre en charge n'importe quel modèle de production à distance, en garantissant

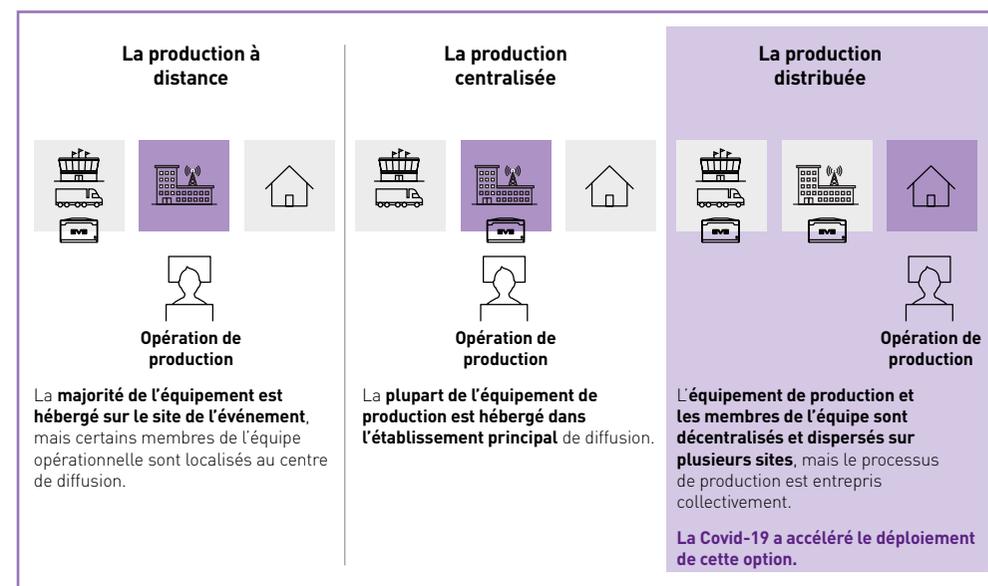
la meilleure expérience aux opérateurs qui produisent le contenu. Et cela, en tenant compte des contraintes impliquées.



IAN HOLLAMBY
RESPONSABLE
RECHERCHE &
DÉVELOPPEMENT
EVS MEDIA
INFRASTRUCTURE



Entretien avec Ian Hollamby sur la production à distance et Cerebrum



LSM-VIA, UN ÉLÉMENT CLÉ

Le 26 mai, EVS a lancé LSM-VIA, la nouvelle unité de contrôle de ralenti et des moments forts destinée aux opérateurs de ralenti - également appelés opérateurs EVS - pour piloter les serveurs XT-VIA et, à l'avenir, d'autres produits.

Le lancement de LSM-VIA a constitué une avancée majeure pour EVS. LSM-VIA est la nouvelle version de la légendaire remote EVS que l'on peut voir sur toutes les photos de cars de régie et qui gère la plupart des retransmissions sportives en direct... et bien plus encore. Ces dernières années, LSM-VIA a été co-créé avec des opérateurs afin de garantir son succès et la qualité de la réponse aux défis rencontrés par les opérateurs.

LSM-VIA conserve le meilleur de la légendaire remote, avec exactement la même sensation grâce aux mêmes molette et levier, fonctions et robustesse.

Comme cela a été prouvé lors de divers événements en direct diffusés dans le monde, sa connectivité IP native fait du LSM-VIA un élément essentiel de la production à distance.

LSM-VIA est un composant des « solutions standards du direct » qui favorise le

développement de processus personnalisés grâce à la programmabilité des raccourcis, permettant, par exemple, la publication directe d'un clip sur les réseaux sociaux par l'opérateur EVS et ce, sans autre intervention humaine. On ne peut pas être plus rapide !

Comme le confirment les commentaires reçus depuis le lancement, LSM-VIA améliore globalement le confort et la productivité des opérateurs EVS.

LSM-VIA

La nouvelle télécommande pour la rediffusion et le ralenti

Le meilleur de la légendaire remote est gardé :

- Les mêmes sensations avec la molette et le levier
- Les mêmes fonctionnalités
- La même robustesse

Et largement amélioré avec :

- L'IP & l'évolutivité
- L'écran tactile, les raccourcis et la flexibilité de configuration
- De nombreuses autres fonctions pour plus de confort



Pour une production à distance plus facile, des moments forts plus rapides & des processus personnalisés.

- 1 ÉCRAN TACTILE
- 2 TOUCHES GÉNÉRALES
- 3 TOUCHES RACCOURCIS
- 4 TOUCHES FONCTIONS
- 5 BLOC OPÉRATIONNEL GAUCHE
- 6 BLOC OPÉRATIONNEL DROIT
- 7 LEVIER
- 8 BLOC OPÉRATIONNEL INFÉRIEUR
- 9 MOLETTE D'ACCÉLÉRATION

REDÉFINITION DES SOLUTIONS POUR TIRER PROFIT DE L'INFRASTRUCTURE MÉDIA

A la suite de notre réflexion PLAYForward, EVS a décidé de se concentrer sur les solutions pour s'assurer que tous les produits tirent profit des ressources, des principes fondamentaux et de la cohérence de la plateforme VIA, pour fournir la plus grande valeur ajoutée à nos clients. A la suite de l'acquisition d'Axon, l'empreinte des solutions EVS a naturellement été élargie à l'infrastructure média.

Ces solutions peuvent répondre aux trois piliers de marché : Live Audience Business, Live Service Providers et Big Events Rental.



LIVECEPTION

La solution « LiveCeption Signature » est prévue spécialement pour les ralents Premium et comprend les produits tels que XT-VIA, LSM-VIA et les outils nécessaires à l'amélioration des ralents et à l'assurance de leur bon fonctionnement.

« LiveCeption Pure » a été créé en 2020 autour de XT-GO pour les plus petits cars de régie dans le but de produire des ralents et des résumés pour des événements produits avec un nombre réduit de caméras. Grâce à l'intégration avec l'IPDirector et à la possibilité de combiner deux XT-GOs, EVS fournit désormais une solution de choix pour les clients privilégiant le rapport coût/efficacité.

MEDIACEPTION

Les solutions « MediaCeption Sports » couvrent les besoins de gestion collaborative et à distance des contenus de production pour les centres d'opération de production sportive. Ces solutions intègrent des processus de rotation rapide du contenu et de post-production efficace, améliorés en 2020 grâce à la nouvelle génération IPD-VIA.

Les solutions « MediaCeption Prime » supportent l'enregistrement de divers formats de contenus intégrés aux systèmes de divertissement.

MEDIA INFRASTRUCTURE

Les solutions « Media Infrastructure » couvrent un éventail complet de solutions de routage IP et/ou SDI, mettant à profit le portfolio d'Axon intégré à l'élément de routage SW EVS Score Master.

Les solutions de « Media Infrastructure Live Media Processing » offrent une grande variété de fonctions de traitement de flux pour SDI et IP, incluant la plateforme 100G Neuron « Network Attached Processing » et tous ses produits déployés dans un modèle de virtualisation.

... STRUCTURÉS AUTOUR DE LA PLATEFORME VIA & DU CONTRÔLE CENTRALISÉ CEREBRUM

La plateforme VIA assure une couche fédératrice pour divers produits EVS dans le but de supporter des processus complets au départ de technologies et d'expériences intégrées.

En tant que système de contrôle centralisé, Cerebrum - qui fait partie du portfolio d'Axon - est un composant critique de toutes les solutions qui assure un fonctionnement harmonieux et efficace des opérations pour nos clients, tant pour les segments de marchés LAB que LSP.

BLAST TV

LES DERNIÈRES SOLUTIONS EVS VIA ET MEDIA INFRASTRUCTURE RENFORCENT LA NOUVELLE PRODUCTION MOBILE FLYPACK D'E-SPORT DE BLAST TV

Avec l'impact du confinement lié à la Covid-19 sur les rassemblement de masse, BLAST TV a dû rapidement s'adapter à de nouvelles manières de produire des évènements d'e-sport de grande ampleur. A la recherche de plus de flexibilité, le réseau international de média d'e-sport a sélectionné les solutions leader du marché d'EVS comme squelette de sa nouvelle production d'e-sport flypack. La solution mobile permet à BLAST, dans une configuration en ligne uniquement, de produire ses propres évènements sportifs en direct tout en assurant le haut niveau de qualité et d'implication que les fans attendent.

APERÇU DE LA SOLUTION

En octobre 2020, BLAST TV a déployé la solution EVS à l'avance des tournois de BLAST TV Premier pour permettre de fournir des contenus e-sport à haut débit destinés à des audiences en direct et en ligne. Les serveurs EVS' XT-VIA ont été employés pour enregistrer et produire les rediffusions et les moments forts des joueurs et des observateurs en direct, alors que les serveurs XS-VIA assurent la sauvegarde et la diffusion différée des flux TX pour les besoins des paris. Ces serveurs sont interconnectés par l'EVS' new IP media sharing network, qui permet un partage de contenu et de narration plus rapide et plus efficace pour tous les clients utilisateurs.

Cette infrastructure est supervisée par le système de contrôle et d'enregistrement Cerebrum, qui offre la possibilité à l'équipe de BLAST TV de configurer et de gérer toutes les opérations SDI dans son environnement de production. Cerebrum contrôle toutes les machines du flypack, ce compris le router, le multiviewer, le mélangeur vidéo et la commande audio. Celui-ci gère aussi l'UMD et Tally pour l'entièreté du système, y compris les multiviewers intégrés XT-VIAs. Avec ses champs de données paramétrables, le système peut être programmé à répondre aux besoins spécifiques de BLAST TV avec des configurations de production qui permettent la sauvegarde et le rechargement de divers types d'évènements.

De plus, LSM-VIA est utilisé pour extraire le potentiel maximum des serveurs XT-VIA afin de créer des super ralentis pour les rediffusions de match et les analyses studio. Le nouveau système de rediffusion et de moments forts basé sur l'IP assure un accès direct à tous les contenus du réseau, simplifiant les processus de BLAST TV à tel point que les équipes peuvent se concentrer exclusivement sur le rendu dramatique de leurs récits/commentaires et atteindre les plus hauts standards de production.

Le système de flux d'information déployé inclut aussi l'EVS' live production asset management (PAM) solution. Celui-ci fournit des applications dynamiques pour les médias qui font du direct et permet le visionnage web, le contrôle, l'édition et la diffusion. L'EVS' web browsing tool étend ses capacités d'accès, de visionnage web et de sélection de contenu, quel que soit la localisation. De plus, celui-ci rend possible la publication, sur les réseaux sociaux, de multiples clips de match pour les fans. La rapidité d'exécution des processus est aussi due à l'intégration certifiée avec Adobe Premier Pro, qui permet aux éditeurs de BLAST TV d'accéder instantanément aux éléments de clip vidéo, mis à disposition par la suite d'EVS' Live PAM. Les ressources backend d'EVS Live PAM sont hébergées sur l'EVS' virtualization

BLAST TV



▶ Session questions/réponses BLAST avec Lasse Kempf et Alex Redfern

platform, qui fournit de la flexibilité et de l'agilité lorsque l'on fonctionne avec une infrastructure graduelle, ce qui permet de réduire les coûts d'énergie et de diminuer les besoins en espace de stockage. Et finalement, les file exchange, backup and transcoding sont offerts. Ceux-ci sont très utiles pour la publication de clips vidéo et de moments forts pour Twitch et les réseaux sociaux. Ils simplifient le transfert de contenu dans l'environnement exigeant de l'e-sport.

LE MOT D'ANDREW HAWORTH, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS ET DE PRODUCTION À BLAST TV

L'APPROCHE D'EVS POUR CE PROJET FUT INCROYABLE. ELLE A COMPRIS NOS DÉFIS INÉDITS ET A TRAVAILLÉ SUR LES PROCESSUS DÉTAILLÉS ET TECHNIQUES POUR NOUS PERMETTRE DE PRODUIRE TOUT CE QUE NOUS VOULIONS, ET BIEN PLUS ENCORE.

TENCENT BROADCAST TECHNOLOGY

CENTRE A SÉLECTIONNÉ EVS POUR SA COUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

Avoir été sélectionné pour la première fois pour assurer la couverture de Jeux Olympiques reportés de Tokyo 2020... Tencent's Broadcast Technology Centre (BTC) a été face à un défi de taille. Celui-ci était à la recherche d'une plateforme de production intégrale basée sur les dernières technologies et désignée spécifiquement pour la diffusion dynamique de sports en direct. En choisissant EVS, BTC peut s'engager à une production sans faute de cet événement sportif très attendu.

APERÇU DE LA SOLUTION

L'équipe de production de BTC a désigné EVS pour délivrer un large spectre d'outils de production de direct au travers de deux camions OB, le centre de production au nord-ouest de Pékin et le studio au sud-ouest de Pékin. Au centre du processus de production, le serveur de production en direct XT-VIA garantit une inter-opérabilité avec d'autres systèmes IP et permet le support pour le HDR et de multiples formats vidéo, ce compris le 1080p et UHD-4K. Celui-ci supporte aussi les caméras dernier cri pour la super-motion, ce qui contribue à l'assurance de qualité nécessaire pour un événement de ce niveau. Les interconnexions de serveur sont basées sur le puissant réseau de partage de média IP d'EVS, ce qui étend les aptitudes de XT-VIA et créé un environnement de partage plus rapide pour l'entièreté de l'équipe de production.

Les deux solutions interagissent de manière fluide avec LSM-VIA, le nouveau système IP de rediffusion et de moments forts, donnant, aux opérateurs de BTC, un accès rapide et direct à tous les contenus du réseau. En attribuant, de manière dynamique, les chaînes de distribution sur les XT-VIAs répartis spatialement, l'équipe de production de BTC devient capable d'exécuter des productions simultanées sur plusieurs sites, quelque soit le lieu sur le réseau et ce, avec un maximum de productivité.

Les équipes étant dispersées sur les différents sites, BTC tenait à leur offrir les processus de production les plus collaboratifs possibles. Grâce à la plateforme de virtualisation d'EVS, les utilisateurs peuvent facilement avoir accès aux applications dont ils ont besoin à partir d'une simple interface web. C'est le cas, par exemple, de la suite de gestion de contenu EVS et de son outil de navigation web. Ceux-ci sont déployés sous forme de machines virtuelles

pour permettre aux différentes parties prenantes de parcourir le contenu quelque soit l'endroit où elles se trouvent.

La solution d'échange de fichiers, de sauvegarde et de traduction de code d'EVS joue un rôle clé dans le renforcement de la collaboration entre la production et les équipes d'information situées dans les camions OB et le studio. Toutes les technologies EVS s'intègrent harmonieusement avec les autres systèmes comme la plateforme en ligne de Tencent, ce qui est une nécessité première pour l'équipe de BTC. A l'avenir, cela lui permettra de couvrir une variété de sports, d'émissions, d'e-games, ou même d'autoproductions par les utilisateurs de l'App vidéo de Tencent en intégrant son cloud et ses productions basées sur l'intelligence artificielle au sein de la plateforme cloud de Tencent.

LE MOT DE ZHON JUE, CEO DE BOGDA, LE PARTENAIRE D'EVS EN CHINE

L'ÉQUIPE DE BTC AVAIT UNE VISION TRÈS SPÉCIFIQUE DE LA MANIÈRE DONT LEURS PROCESSUS DOIVENT SE DÉROULER AUX JEUX OLYMPIQUE DE TOKYO EN 2021. ILS AVAIENT BESOIN DE PLUSIEURS SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À LEURS PRÉOCCUPATIONS DE PRODUCTION ET ONT OPÉRÉ EN TANDEM. NOUS SAVIONS QUE LE MOYEN DE COMBLER CETTE LACUNE ÉTAIT D'OFFRIR LES DERNIÈRES TECHNOLOGIES D'EVS AVEC LA CONNECTIVITÉ NATIVE IP, LA VIRTUALISATION, L'INTÉGRATION TIERCE EFFICACE ET LES MODÈLES FLEXIBLES DE LICENCE.

Tencent 腾讯

TENCENT



Entretien avec Chang Shulei, Tencent

2020 – RÉINVENTER LE DIALOGUE AVEC NOS CLIENTS

2020 n'a pas seulement changé la manière dont nos clients produisent du contenu. Comme pour toute entreprise, l'année a été jonchée d'obstacles en termes de communication avec la clientèle. Nous avons donc naturellement dû réinventer la façon d'entretenir des dialogues fructueux avec nos clients.

SOUTENIR NOS CLIENTS DANS UNE SITUATION REMPLIE DE DÉFIS

Au début de la pandémie, nous avons contacté nos clients les plus impactés afin d'évaluer comment nous pourrions les aider durant cette période difficile. Suite à ce retour d'expérience, nous avons pris des mesures spécifiques pour aider ces clients dans le besoin et nous avons également accéléré le développement d'un certain nombre de fonctionnalités liées à la production à distance.



+1000

ingénieurs broadcast ont participé aux sessions de formation Cerebrum

DIALOGUE COMMERCIAL

Notre Customer Success Team est restée en contact régulier avec nos clients afin de démontrer notre engagement lorsqu'un support était nécessaire, lorsqu'un changement se produisait ou encore si la situation soulevait des défis spécifiques. Evidemment, notre équipe commerciale désire rencontrer plus fréquemment les clients afin de mieux comprendre la trajectoire d'évolution de leur entreprise et de leurs pratiques.

CAR DE RÉGIE EVS

Fin 2019, inspiré par le populaire car de régie NALA qui voyage à travers les Etats-Unis à la rencontre des clients, il était prévu qu'un car de régie EMEA rende visite à nos clients et démontre notre large gamme de solutions. En raison de la pandémie, cette réalité ne s'est produite que quelques fois. Lorsque la situation sera revenue à la normale, nos clients européens peuvent d'ores et déjà s'attendre à la visite de ce car de régie afin qu'ils puissent réellement manipuler nos produits et découvrir à quel point nos solutions sont faciles à utiliser.



TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ONT MAINTENU UN CONTACT ÉTROIT MAIS VIRTUEL AVEC LES CLIENTS, LES COLLABORATEURS ET LES PARTENAIRES COMMERCIAUX À TRAVERS LE MONDE



JULIEN FRAIPONT, RESPONSABLE DE VENTE POUR LES PAYS NORDIQUES ET BALTES - EVS

LA PANDÉMIE DE 2020 A FAIT ÉMERGER DE VÉRITABLES DÉFIS DANS LA MANIÈRE DONT NOUS COMMUNIQUONS AVEC NOS CLIENTS ET NOS PARTENAIRES. NATURELLEMENT, LES DISCUSSIONS EN FACE À FACE NOUS MANQUENT MAIS LA TECHNOLOGIE DONT NOUS DISPOSONS NOUS PERMET D'ÊTRE EFFICACES NON SEULEMENT DANS LES RÉUNIONS DE PROJETS COMMERCIAUX MAIS AUSSI LORS DE DÉMONSTRATIONS EN LIGNE, D'AUTANT PLUS DEPUIS QUE NOUS FOURNISSEZ DES OUTILS DE PRODUCTION À DISTANCE. CHACUN A DÛ S'ADAPTER AUX CIRCONSTANCES ACTUELLES ET EN TIRER LE MEILLEUR PARTI.



DÉMONSTRATIONS ET FORMATIONS À DISTANCE

Compte tenu de la situation, nos équipes ont fait preuve d'une grande créativité pour concevoir des moyens de proposer des démos à distance à nos clients, à commencer par notre équipe APAC qui a été la première touchée par la pandémie. De nombreux utilisateurs d'EVS ont été formés à distance tout au long de l'année. Plus de 1.000 ingénieurs broadcast ont participé aux sessions de formation Cerebrum. Ils y ont appris comment utiliser le produit pour simplifier la production. Nombreux sont aussi les opérateurs EVS (opérateurs de ralenti) à avoir aussi été formés à l'utilisation du nouveau LSM-VIA !

CONFÉRENCES VIRTUELLES NAB & IBC & SVG

NAB & IBC sont des événements importants pour l'industrie de la diffusion dans son ensemble. Notre « happy hour EVS » était très appréciée par nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires, tant elle offrait l'occasion de partager des idées et de repenser le monde de la diffusion. L'année dernière, « l'happy hour EVS » n'a cependant pas eu lieu !

Nous avons dû réinventer ces interactions au travers de sessions de démonstration privées à distance organisées avec nos clients. L'objectif : prouver la puissance des solutions EVS et démontrer comment nos clients peuvent bénéficier des nouvelles possibilités offertes dans les versions récentes des solutions.

Dès la situation normale revenue, nous nous engageons à participer à nouveau à ces événements majeurs afin que les équipes, les clients et les partenaires puissent profiter de l'opportunité de socialiser les uns avec les autres.

LA PRODUCTION EN DIRECT PARTOUT

Le 14 octobre, nous avons aussi organisé un web show « Live Production Anywhere ». Celui-ci a été bien au-delà des webinaires standards en proposant une visite virtuelle d'EVS. Les différentes équipes ont été capables de montrer aux clients et aux partenaires les résultats, la manière dont elles opèrent, leur environnement de travail et les valeurs qu'elles défendent. Ce web show était totalement organisé à distance et impliquait les équipes de différentes régions.

DÉPLOIEMENT ET SUPPORT DE PROJETS À DISTANCE

Chez EVS, la communication ne se limite pas au marketing, à la vente et à la prévente ! Nos équipes projet et support ont aussi fait face à des défis en 2020 puisqu'elles ont été contraintes de déployer des projets à distance. Cela leur a demandé d'exercer pleinement leurs compétences communicationnelles afin de fournir une guidance claire à distance. Elles ont réussi à guider nos clients dans le déploiement et la modification de leurs systèmes, notamment avec les équipes clients sous pression pour repousser les limites des systèmes bien au-delà des frontières connues en termes de production à distance.



L'année dernière, « l'happy hour EVS » n'a cependant pas eu lieu !

PREMIÈRE DÉMONSTRATION À DISTANCE DEPUIS LE BUREAU D'HONG KONG LORS DU PREMIER TRIMESTRE.

LES IMPACTS POST-PANDÉMIE

Cette pandémie a assurément transformé la communication avec nos clients. Elle a repoussé les limites de la créativité de nos équipes et accéléré une transformation nécessaire. Certains de ces changements se sont avérés être des avantages majeurs. Lorsque la pandémie sera derrière nous, nous n'avons pas l'intention de restaurer les choses à l'identique. Nous voulons mieux tirer parti de la puissance des interactions virtuelles lorsque cela améliore l'efficacité et les combiner avec les précieux contacts sociaux qui nous ont tant manqués en 2020.

LIVE PRODUCTION ANYWHERE WEBSHOW



Web show Live Production Anywhere



EVS EST À NOS CÔTÉS



BROADCAST SOLUTIONS GMBH

Broadcast Solutions GmbH est spécialisé dans les installations mobiles, fixes et hybrides pour les diffuseurs, les organisations industrielles et gouvernementales.

Stefan Breder
CEO

Broadcast Solutions GmbH



NOTRE PREMIER CAR RÉGIE FABRIQUÉ COMPRENAIT DÉJÀ UN SERVEUR DE RALENTI EVS(LSM).

LA QUALITÉ DES PRODUITS EVS CORRESPOND PARFAITEMENT AU NIVEAU DE QUALITÉ DE NOS SYSTÈMES ET DE NOS CARS RÉGIE. LES PRODUITS DOIVENT FONCTIONNER DANS LES CONDITIONS DIFFICILES AUXQUELLES NOUS SOMMES PARFOIS CONFRONTÉS DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION EXTÉRIEURE.

EN SOMME, CELA SIGNIFIE : EVS EST À NOS CÔTÉS !



LA PRODUCTION EN DIRECT, EN GÉNÉRAL, ET LES SPORTS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, EN PARTICULIER, NE LAISSENT AUCUNE PLACE À L'ERREUR. NOUS POUVONS COMPTER SUR LES SOLUTIONS D'EVS. NOUS SAVONS QU'EVS EST À NOS CÔTÉS .

PROXIMUS

Proximus Media House (PmH) est une entité du groupe Proximus. L'une de ses activités principales est la création, la production, l'achat et l'exploitation de contenu audiovisuel.

Rodrigo Sternberg
Responsable de la technologie, de la diffusion et de l'infrastructure
Proximus Media House





PILGER FILM

Pilger Film est une société de production télévisuelle qui se concentre depuis plus de 20 ans sur la couverture de sports en direct tels que le football américain, le ski, le hockey sur glace, etc.

Lukas Pilger

Pilger Film

NOUS AVONS CHOISI LES SOLUTIONS D'EVS PARCE QU'ELLES SONT FACILES À UTILISER ET QU'ELLES OFFRENT DES FONCTIONNALITÉS NOMBREUSES ET GÉNIALES. LA COOPÉRATION AVEC EVS EST EXCELLENTE. ILS ESSAIENT D'AMÉLIORER LEUR SYSTÈME EN FONCTION DE NOS COMMENTAIRES. CE QUI EST FORMIDABLE !

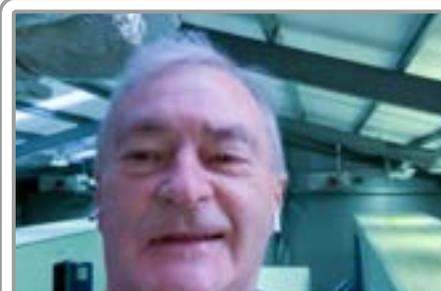
NOUS SOMMES TRÈS HEUREUX D'AVOIR UN PARTENAIRE COMME EVS POUR FOURNIR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE CEREBRUM ET LES XT-VIA DANS NOTRE NOUVEAU OB10. NOUS SOMMES TRÈS HEUREUX D'AVOIR EVS À NOS CÔTÉS DANS CETTE NOUVELLE AVENTURE .

TVM

TVM est un fournisseur unique d'installations de diffusion qui a fait ses preuves en tant que prestataire de services de régie fiable et de premier ordre.

Bart Arnold
Directeur général

TVM



LSM-VIA OPERATOR

Lisa Menzies
Opérateur EVS indépendant

EVS



BIEN QU'AYANT ÉTÉ TESTÉE POSITIVE AU COVID-19, LISA MENZIES A QUAND MÊME PU FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE DU SUPER BOWL. AVEC L'AIDE DE CBS ET D'EVS, ELLE A DIFFUSÉ LES REDIFFUSIONS DEPUIS SA CHAMBRE D'HÔTEL EN UTILISANT NOTRE NOUVELLE REMOTE LSM-VIA BASÉE SUR IP ! REGARDEZ LA VIDÉO POUR DÉCOUVRIR COMMENT.

L'ACQUISITION D'AXON

LA SOCIÉTÉ ACQUISE

Axon fut acquise le 1^{er} mai 2020. Au moment de l'acquisition, Axon était une société néerlandaise déployée sur trois sites principaux. L'entreprise avait son siège à Gilze (NL), un centre de développement R&D à Wokingham (UK) et un bureau commercial à Pékin. Axon assurait un service client majoritairement en Europe et dans les pays de la région APAC. La société n'avait pas d'activité commerciale significative dans les pays de la région NALA. Dans le but de mettre à profit la reconnaissance mondiale de la marque EVS, la marque Axon a été remplacée par celle d'EVS Media Infrastructure.

Axon fournissait majoritairement les produits suivants :

- **Synapse** : convertisseur & mur d'image permettant de convertir et d'afficher les signaux vidéo et audio.
- **Cerebrum** : un système de contrôle central pour configurer, suivre et contrôler une large collection, des centaines de systèmes de diffusion et d'équipement créés par divers fournisseurs.
- **Neuron** : la plateforme de traitement 100G IP audio, vidéo, et data liée au réseau qui supporte une forme de virtualisation en plus d'un hardware de latence optimisée FPGA.

Axon est leader du marché de la diffusion et des solutions multiviewer pour les cars de régie et les centres de diffusion.

L'AJUSTEMENT PARFAIT

Au regard du profil ciblé par EVS pour une acquisition, Axon cochant toutes les cases :

- Axon apporte un portfolio de produits pour construire les solutions EVS Media Infrastructure, en combinaison avec l'approche de gestion de réseau EVS IP SDN.
- L'ADN d'Axon est similaire à celui d'EVS : l'attention est portée à une relation de proximité avec ses clients. Fournir la solution la plus fiable qui leur permette de créer des contenus vidéo de haute qualité est en effet au cœur de nos deux sociétés.
- Les clients d'Axon sont similaires à ceux d'EVS, i.e. Live Audience Business et Live Service Providers. Dans de nombreux cas, nous sommes au service des mêmes clients.

- Avec un total de 85 collaborateurs, la taille d'Axon est conforme à notre objectif de limiter la taille de notre première acquisition majeure. Nous avons fixé celle-ci à 100 personnes.
- Axon remplit aussi le critère concernant la marge bénéficiaire et le potentiel de génération de profit futur.
- Axon possède d'importantes compétences en interne, entre autres, dans l'expertise R&D, dans la connaissance et la compréhension précise du marché et de ses clients.

ÉQUIPE MEDIA INFRASTRUCTURE - GILZE



85

collaborateurs



Témoignages de membres de
l'équipe EVS Media Infrastructure



L'INTÉGRATION RÉUSSIE

Pour EVS, ainsi que pour les membres des équipes d'Axon, la valeur centrale est « une relation de proximité avec nos clients ». Les valeurs de nos sociétés sont donc très proches.

Une équipe d'intégration conjointe a été mise en place pour assurer une intégration réussie en quatre étapes, chacune avec des objectifs et des priorités claires. L'alignement de ceux-ci a facilité une intégration en douceur. L'envie était marquée, des deux côtés, d'apprendre et de bénéficier d'apports respectifs.

QUELQUES SYNERGIES DÉJÀ RÉALISÉES

Les premières synergies ont déjà été réalisées et contribuent à générer un état d'esprit positif pour les équipes et leurs intégrations mutuelles.

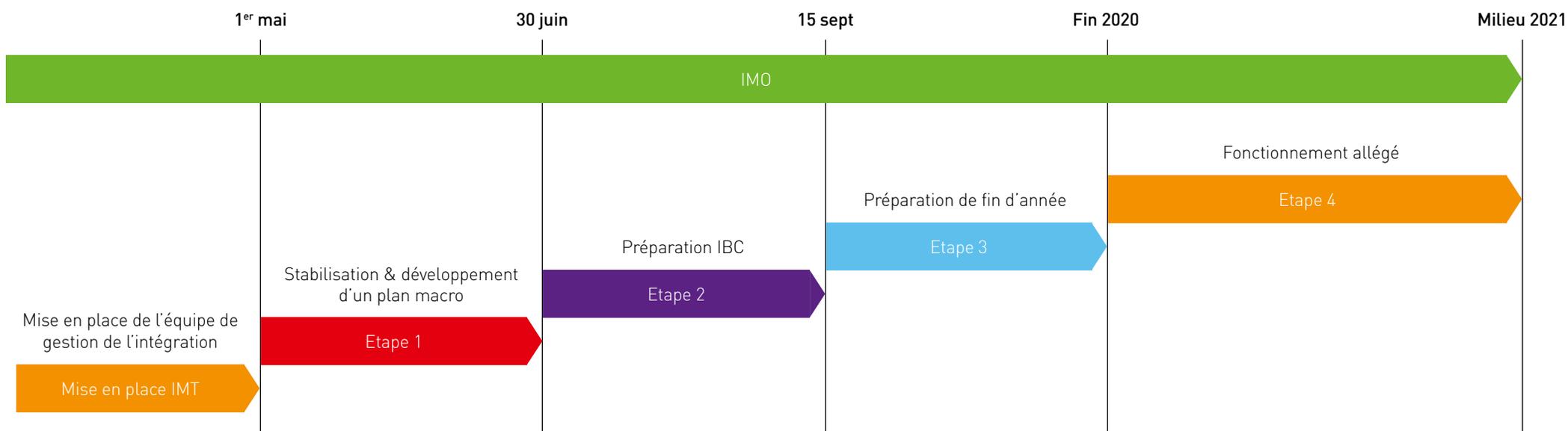
Du côté commercial, nous nous attendons à booster les ventes de produits Axon grâce aux valeurs de la marque EVS, à sa présence dans le monde entier et à son excellente équipe commerciale en Amérique. NALA est l'une des synergies de vente géographique, mais il y a aussi d'autres régions et d'autres clients. Certains systèmes Axon ont d'ailleurs déjà été vendus par des commerciaux EVS de longue date.

Au niveau du portfolio, et grâce à EVS Media Infrastructure, EVS a étendu de manière significative son offre de produits et de solutions. Ceci va renforcer notre position pour les clients à la recherche de solutions clé en main. Par exemple, au cours du 3e trimestre, nous avons déployé avec succès la première solution combinée de serveurs, de commutateurs et de composants de Media Infrastructure pour un acteur majeur de l'eSport.

Nous nous attendons aussi à ce que l'échange des meilleures pratiques permette aux deux équipes de s'appuyer sur leur expertise

mutuelle, de progresser et d'améliorer leurs méthodes de travail opérationnel. Cette première acquisition majeure renforce notre expertise audio au niveau mondial, améliore notre capacité de vendre davantage par le biais de partenaires de distribution et augmente notre connaissance du marché des systèmes de contrôle et d'automatisation.

Quelques synergies de coût ont aussi été implémentées, par exemple via la promotion de membres de l'équipe Axon à des positions stratégiques au sein de notre organisation.



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020. Telle est la première année pour laquelle EVS est tenu de préparer un rapport de développement durable. Le rapport ci-dessous explique les piliers et les sujets qu'EVS est en train de développer pour donner forme au futur rapport de développement durable. En tant que tel, ce rapport n'a pas été conçu selon les standards internationaux. Par conséquent, il ne fixe aucun indicateur clé de performance. Ces notes contiennent des informations concernant la durabilité chez EVS. La société travaille à la mise en forme d'informations davantage complètes et disponibles dans le futur.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein d'EVS, nous nous efforçons d'atteindre l'excellence, l'innovation et la fiabilité de façon durable. Les membres de nos équipes, nos clients et l'environnement sont essentiels à nos yeux. Nous sommes convaincus qu'il est primordial que les membres de nos équipes soient traités avec dignité et se voient offrir un lieu de travail adéquat tout en minimisant notre impact sur l'environnement et en offrant à nos clients des solutions fortes et fiables.

LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le siège d'EVS, localisé dans le cadre boisé du parc scientifique de Liège, comprend des espaces de bureaux et des salles de production couvrant une superficie de 23.000 m². Ce bâtiment tout en verre permet aux utilisateurs d'apprécier l'agréable lumière naturelle et les environs verdoyants.

Les concepteurs du projet ont également examiné avec attention tous les aspects de durabilité d'une nouvelle construction, tant du point de vue technique qu'environnemental. En 2017, B4F a réalisé un audit de l'immeuble. Selon la méthode d'évaluation BREEAM, celui-ci a été classé « Très bon ».

Depuis que nous avons déménagé dans ce nouveau bâtiment en 2015, nous nous sommes engagés localement, auprès des membres d'équipe et de la communauté qui y opèrent. Nous exerçons et démontrons cet engagement à travers des initiatives pratiques qui ont un impact.



« WE HAVE A DREAM »

*NOUS SOUHAITONS ACHETER
NOTRE ÉNERGIE VERTE PRODUITE
LOCALEMENT DANS LES CHAMPS
SITUÉS DERRIÈRE NOTRE SIÈGE
SOCIAL. DONNEZ-NOUS CINQ ANS POUR
RÉALISER CE RÊVE...*



Projet EVS de panneaux solaires en 2020

Le plan énergie

« La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée ».

Nous communiquons de manière hebdomadaire avec nos collaborateurs, particulièrement avec nos développeurs et testeurs, dans le but de leur demander d'éteindre leurs serveurs en période de vacances et durant les week-ends. Ce quick win nous a permis de réduire notre consommation d'électricité de 31% en 2016 (+/- 7 Gwh) et 2019 (moins de 5 Gwh). Nous n'utilisons aucun autre combustible fossile.

De plus, nous étudions en permanence les moyens de réduire notre consommation électrique dans nos bureaux et au sein de nos centres de développement.

« Augmenter notre production sur site »

En 2019, nous avons démarré un projet consistant à étendre l'installation de panneaux photovoltaïques pour couvrir trois zones différentes au sein de la propriété d'EVS. Au total, près de 2.200 panneaux produisent désormais de l'énergie verte. Celle-ci est 100% auto-consommée et représente, sur base annuelle, +/- 10 à 12% de notre consommation énergétique.

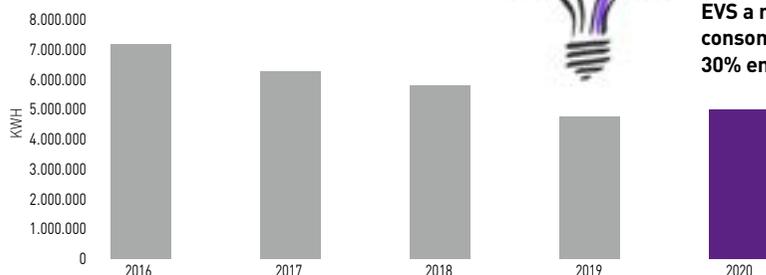
L'extension des panneaux solaires produit de l'électricité verte depuis la fin du mois de juillet 2020. Aucun arbre n'a été endommagé dans le processus - nous en avons même planté davantage !

Nous avons profité du chantier pour augmenter le stockage d'eau de pluie. Celle-ci est utilisée pour les travaux d'entretien extérieur, les toilettes et pour refroidir les salles des serveurs via un refroidissement adiabatique (processus de réduction de la chaleur par un changement de pression d'air provoqué par l'expansion du volume). La capacité totale est maintenant d'environ 220 m³ d'eau de pluie, ce qui permet à EVS HQ d'être autonome pendant environ 30 jours.

Cela nous aide à réduire notre consommation d'eau du robinet qui est utilisée pour les machines à café, les fontaines à eau et la cuisine. La consommation tourne autour des 2.500 m³/an.

Tous nos contrats d'énergie ont été renégociés afin qu'EVS puisse opter pour de l'énergie verte. Ceci est déjà une réalité dans de nombreux pays (Belgique, France, Italie, etc.).

CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ D'EVS



30%

EVS a réduit sa consommation électrique de 30% entre 2016 et 2019



LOÏC BOLOGNE,
RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ET DES ACHATS

Entretien de Loïc Bologne, Responsable des installations et des achats



Le miel. Sauver les abeilles peut sauver notre planète

En 2020, notre siège est devenu le terrain de jeu de centaines d'abeilles. Deux ruches ont été installées à côté de notre bâtiment. De cette manière, nous espérons contribuer à inverser leur déclin et soutenir notre écosystème local. Notre première récolte, en automne 2020, a fourni 130 pots de miel qui ont été vendus aux membres de notre équipe.

La somme récoltée a été reversée à une association locale qui vise à sensibiliser tout un chacun à la nécessité de vivre dans un rapport plus proche avec la nature et son environnement local.

LES OPÉRATIONS DURABLES

EVS est attentif à la gestion des déchets. Cela implique un tri strict de nos déchets.

En 2019, le volume des déchets était de :

- Papier & carton : 21 tonnes (recyclées)
- PMC (papier, métal et plastique pour l'alimentation) : 6 tonnes (recyclées)
- Déchets résiduels : 20 tonnes
- Déchets biodégradables (estimés) : 5 tonnes (compostables)
- Bois : 6 tonnes (recyclées)
- Déchets électroniques (cartes, ordinateurs, disques durs, etc.) : 20 tonnes

Actuellement, la logistique joue un rôle significatif dans la globalité des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, EVS a récemment pris davantage de mesures allant vers des opérations plus écologiques et durables.

FLORIS NIJSKENS,
COORDINATEUR INSTALLATION



▶ [Entretien de Floris Nijskens, Coordinateur installation](#)

Bien-sûr, l'optimisation des transports a toujours été l'une de nos principales préoccupations pour réduire les coûts. Mais dernièrement, l'attention s'est aussi portée sur l'amélioration de notre processus d'emballage. Comment ? En remplaçant les copeaux de polystyrène et le papier collant par des équivalents en papier, ou encore les boîtes en plastique ou en carton par des alternatives labellisées FSC. Autant de changements qui nous permettent de réduire l'impact d'EVS sur le réchauffement climatique et la production de déchets.

D'un point de vue macroscopique, ces initiatives peuvent paraître modestes. Nous pensons cependant que chaque geste posé en vue d'un avenir plus durable en vaut la peine !

Récemment, nous avons travaillé sur le recyclage de nos machines obsolètes, pour lequel, chaque année, nous recevons le « **Green Feet Award** ».

LE SERVICE TRAITEUR

Chaque jour, les membres de notre équipe se voient proposer une sélection de repas sains et équilibrés, préparés essentiellement à partir d'ingrédients de producteurs locaux. En 2019, plus de 58.000 repas ont été fraîchement préparés.

EVS offre aux membres de son équipe la possibilité de commander des produits locaux qui sont ensuite livrés sur le lieu de travail. Point Ferme, une coopérative à vocation sociale qui regroupe une quarantaine d'agriculteurs de Liège et des environs, livre directement du producteur au consommateur.

Leur objectif est de donner, à chacun, un accès à une nourriture saine produite en circuit court et de soutenir une agriculture durable.

<https://pointferme.be/>

AIDER LA COMMUNAUTÉ DANS LAQUELLE NOUS OPÉRONS

IT - Don d'ordinateurs

Nous faisons régulièrement don d'ordinateurs à des associations locales ou encore à des écoles.

En 2020, plus de 60 élèves ont reçu un ordinateur. Une réalité plus que bienvenue durant la période difficile causée par la pandémie. La fermeture des écoles a en effet obligé de nombreux élèves à travailler depuis leur domicile.

Notre partenaire « A Smart World » nous aide à donner une seconde vie à nos smartphones. Ceux-ci sont remis à neuf et revendus sur le marché de seconde main.

HERA Awards

Après trois années de partenariat, EVS a décidé de renouveler -et même doubler- son soutien à « HERA Award Sustainable IT ». Et ce, pour trois années supplémentaires.

Ce prix d'excellence fait partie du panel de distinctions HERA Awards remises annuellement par la Fondation pour les Générations Futures. Le « HERA Award Sustainable IT » récompense les mémoires de master étudiant le domaine des technologies de l'information et adoptant une approche systémique, à 360°, concernant le développement durable.

Les HERA Awards incitent les jeunes à intégrer cette approche 360° dans leur mémoire de master. Un encouragement à penser le

monde de demain. Les HERA Awards sont la première étape d'un véritable parcours d'accompagnement des jeunes mis en place par la Fondation pour les Générations Futures. Après un premier soutien au stade de l'idée, notre Fondation aide à la transition vers le prototypage en attribuant des bourses. Viennent ensuite la création de start-ups durables à un stade très précoce et le recours à des entrepreneurs sociaux plus expérimentés.

EVS est particulièrement fier de soutenir ce projet qui vise davantage d'IT durable.

La réduction de CO₂

Par ses activités, EVS contribue également à aller encore plus loin dans la réduction de l'empreinte environnementale de l'industrie de la diffusion. A titre d'exemple, EVS développe des solutions qui permettent à ses clients de produire ou d'accéder à du contenu vidéo à distance. Une réalité qui permet aux opérateurs de réduire drastiquement leurs déplacements. Lors de grands événements sportifs encore,



▶ [HERA Awards -
entretien de Serge Van Herck, CEO](#)



TANIA GOURE
COORDINATRICE DU TRAITEMENT DES
COMMANDES ET DES EXPÉDITIONS



▶ Entretien avec Tania Goure, Coordinatrice du traitement des commandes et des expéditions

les outils de production de diffusion favorisent le partage vidéo entre le lieu de l'événement et le data center des diffuseurs. Cela réduit considérablement les voyages aériens pour un large nombre de personnes.

L'énergie est une part essentielle de l'équation de conception du produit. L'énergie dépensée par canal est régulièrement optimisée. EVS propose la virtualisation pour tirer parti de l'infrastructure existante optimisée en termes d'énergie des data centers des clients. EVS offre aussi des modèles de tarification basés sur des logiciels permettant d'activer les fonctionnalités à distance, de réduire les besoins de déplacement de machines d'un emplacement à un autre lorsque la capacité en matériel est déjà existante.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET LE TRAITEMENT DES EMPLOYÉS

Les employés sont les principaux atouts d'EVS. Ils développent des solutions, les proposent aux clients du monde entier, les installent et assurent la formation et la maintenance nécessaires. La direction de l'entreprise porte donc une attention particulière à offrir aux collaborateurs un environnement de travail centré sur le développement personnel et le respect de l'individu. Cela comprend, entre autres :

- Un lieu de travail attrayant - au siège comme dans nos bureaux, nous nous efforçons de rendre les espaces de travail agréables, pratiques et confortables.
- Une culture d'entraide pour tous les collaborateurs : l'excellence et la gentillesse sont des qualités importantes pour EVS. Nous voulons traiter les membres de notre équipe de la même manière qu'ils traitent nos clients.
- Une organisation qui apprend. Nous organisons des programmes de formation interne et externe pour assurer le développement et l'épanouissement de chaque collaborateur.
- Un développement continu. En accord avec nos programmes de formation, nous visons un développement continu pour tous les membres de notre équipe. Nous soutenons cet objectif avec notre processus d'amélioration individuelle continue et nos programmes de gestion des talents

qui permettent d'identifier les points forts et les domaines d'amélioration de nos collaborateurs, mais aussi leurs souhaits pour leur avenir dans l'entreprise. Un plan de développement sur-mesure est ensuite conçu pour les soutenir.

- Un large éventail d'activités : plusieurs activités sont organisées par, et pour, les collaborateurs. Celles-ci visent à renforcer l'esprit d'équipe - lors d'incitations de département par exemple -, à rassembler tout le monde - lors des événements d'entreprise - ou à faire en sorte que les membres de l'équipe se rencontrent - sport dans le quartier.



EVS EST PARTICULIÈREMENT FIER DE SOUTENIR CE PROJET POUR PLUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ENTREPÔT





- Une rémunération globale compétitive. Notre stratégie de prime vise à lier l'enveloppe de rémunération aux compétences et à l'expérience de chacun. Mais pas seulement. Nous mettons également l'accent sur les programmes de participation aux bénéfices de l'entreprise, car nous pensons que l'engagement des collaborateurs ne passe pas seulement par des récompenses financières, mais aussi par un travail motivant.

Cette stratégie est payante et renforce le sentiment d'appartenance des membres de notre équipe. Au cours des dernières années, le taux de rotation a fortement diminué. Et il

reste aujourd'hui particulièrement bas malgré l'âge moyen relativement jeune des employés de l'entreprise (40 ans).

EVS compte plus de 500 membres d'équipes travaillant dans près de 20 bureaux répartis à travers le monde. Elle attend de chacun d'entre eux d'agir avec intégrité.

Au fil des années, EVS a développé un panel de stratégies pour attirer et retenir les talents. Le large éventail d'initiatives et de politiques de l'entreprise comprend :

Le guide de bienvenue

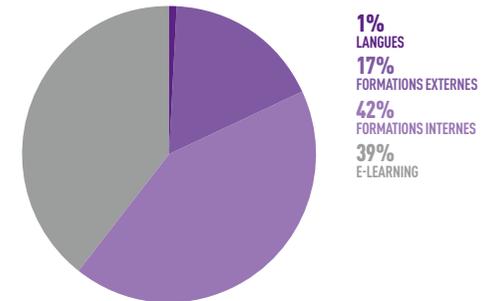
Chaque nouveau membre d'équipe qui rejoint la famille EVS reçoit un guide d'accueil incluant

une présentation détaillée de l'entreprise, la culture EVS, la mission et la vision de la société, un aperçu de l'organisation, un accès à des formations internes et externes pour développer son potentiel, des informations au sujet de la responsabilité sociétale et environnementale d'EVS.

La connexion entre les collaborateurs

EVS favorise la communication des collaborateurs au sein de l'organisation et entre les départements. Au siège, cela est facilité par le fait de travailler dans des espaces ouverts, avec des fenêtres transparentes.

TYPES DE FORMATIONS



Nos bureaux à l'étranger ne sont malgré tout pas oubliés : nous partageons toutes les informations importantes via différentes plateformes qui nous aident à atteindre tous nos collaborateurs et à leur donner accès à toutes les informations dont ils ont besoin.

Depuis 2020, EVS a lancé un nouvel intranet appelé Bridge. Tous les membres peuvent donc facilement accéder aux informations relatives à l'entreprise comme les newsletters mensuelles émanant du CEO, le plan stratégique d'EVS, les documents légaux et relatifs aux ressources humaines, les procédés et bien d'autres informations utiles et importantes pour tous nos collaborateurs.

Développement individuel

Le développement et l'épanouissement personnels sont des thèmes importants de notre stratégie en matière de ressources humaines. C'est pourquoi, par le biais de plusieurs cours et de différents canaux, nous mettons l'accent sur le développement de nos collaborateurs. Grâce à notre catalogue de formation conçu pour soutenir l'innovation et l'amélioration continue, nous pouvons consacrer du temps à

la formation et au développement des membres de notre équipe. Pendant la crise de la Covid-19 et avec le ralentissement des activités, nos collaborateurs ont saisi l'opportunité de se développer à travers plusieurs de nos programmes :

- Des cours de langues (français, anglais, néerlandais, allemand) ;
- De l'e-learning ;
- Des formations internes (les fondamentaux de la diffusion, les solutions SVE, Agile et Scrum, etc.)
- Des formations externes (Soft et Hard skills, etc.).

Au total, nous avons offert à nos collaborateurs plus de 12.000 heures de formation par le biais de ces différents canaux. Un temps de développement moyen par membre de l'équipe de plus de 21 heures tout au long de l'année.

Bien-être

Nous venons de traverser une année étrange. La majorité des membres de notre équipe a été obligée de travailler à domicile. Cependant, EVS a réussi, grâce à l'aide d'EdForce1 - le comité des événements internes - à organiser plusieurs événements virtuels pour les membres de l'équipe. Il s'agissait notamment d'un blind test virtuel, de la distribution de cadeaux de Saint-Nicolas sous forme de drive-in, et bien plus.

Dans le cadre de notre stratégie Employer Caring, nous avons également offert des « Dîners pour deux » et des « Dîners pour deux et vos enfants » à certains employés qui se sont particulièrement distingués, ou qui ont incarné nos valeurs de manière étonnante.

Ces moments familiaux sont une façon de demander aux membres de notre équipe de prendre du temps avec leur famille et de profiter de ces moments.

Une enveloppe salariale compétitive

Notre stratégie de prime vise à lier l'ensemble de la rémunération de nos collaborateurs à leurs compétences et à leur expérience. Nous mettons également l'accent sur les programmes de participation aux bénéfices de l'entreprise, car nous pensons que l'engagement des membres de l'équipe ne passe pas seulement par des récompenses financières, mais aussi par un travail motivant.

Autres avantages

EVS offre aux membres de son équipe différents avantages en plus de leur rémunération globale. Ceux-ci sont évalués, bureau par bureau, afin de les rendre aussi pertinents que possible pour les collaborateurs de ces bureaux. L'analyse continue et l'optimisation de notre offre d'avantages est l'une de nos principales priorités car elle aide les membres de notre équipe à se consacrer pleinement à leur travail.

Notre approche des ressources humaines vise à atteindre le niveau maximal sur ces six axes : santé physique, santé financière, santé sociale, santé émotionnelle, épanouissement personnel et culture. Toutes nos politiques et actions s'inscrivent dans ces six axes et sont l'essence même du bien-être de tous nos collaborateurs. Lorsque nos employés se sentent bien dans tous ces axes, ils peuvent être entièrement dévoués et pleinement engagés dans leur travail. Ceci est notre mission.



LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Chez EVS, nos collaborateurs sont nos atouts les plus précieux.

Nous nous engageons donc à fournir un environnement de travail positif dans lequel les membres de notre équipe sont traités équitablement, avec respect et sans aucune discrimination. Chaque collaborateur traite aussi les autres de la même manière.

EVS vise également à assurer l'égalité des chances pour tous les membres de notre équipe ou tous les candidats, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur âge, leur origine ethnique ou encore leurs convictions politiques ou religieuses.

Enfin, EVS garantit que tous ses collaborateurs bénéficient d'un lieu de travail sécurisé et sain qui respecte aussi l'environnement en se conformant à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité et aussi à un certain nombre d'initiatives spécifiques intéressantes.

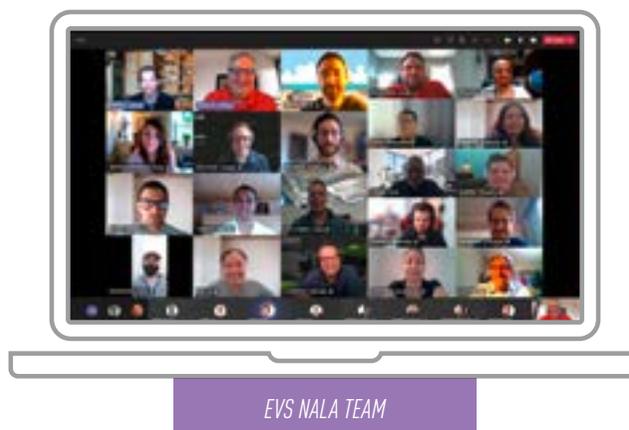
Tout ceci est reflété dans notre Code de conduite EVS, mis à jour en 2020. Des cours de formation sur ce sujet seront donnés aux membres de notre équipe dans le courant de l'année 2021.

EVS s'engage également à garantir l'absence d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans toute autre partie de nos activités.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'EXTORSION

Le respect des exigences légales et des directives internes de l'entreprise fait partie de la politique de gouvernance de l'entreprise EVS.

Chez EVS, nous gérons les cadeaux et divertissements de manière responsable. Par le biais de notre Code de conduite, nous veillons à ce que les membres de notre équipe respectent, à tout moment, les lois anti-corruption en vigueur. Dans leur interaction avec des clients, des fournisseurs ou tout autre partenaire commercial, il est strictement interdit d'accepter ou d'offrir tout type de cadeau ou de divertissement qui pourrait ressembler à une tentative d'obtenir, de conserver ou d'accorder un avantage commercial tel qu'un traitement favorable dans les négociations ou l'attribution de contrats. Ceci s'applique en particulier avec des fonctionnaires émanant du gouvernement ou de tout autre entreprise publique, notamment lors de négociations ou appels d'offres.





CONSEIL D'ADMINISTRATION EVS 2020

LA DIVERSITÉ ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Chez EVS, nous sommes conscients que la diversité dans notre industrie devrait être une priorité numéro un. Trop souvent, notre domaine est considéré comme masculin. Une perception et une réalité qui sont en train de changer. Nous encourageons notamment la diversité dans notre processus de recrutement qui se veut ouvert à tout un chacun.

Les membres de notre équipe sont les bienvenus, quels que soient leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc.

Nous avons une tolérance zéro contre le racisme.

La langue de l'entreprise est l'anglais afin d'éviter tout favoritisme. Nous offrons à nos collaborateurs différents types de cours de formation. Tous poursuivent un même objectif : la progression.

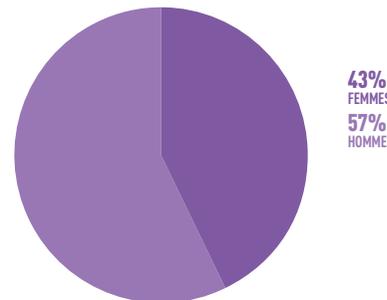
Toute personne au sein d'EVS qui possède les compétences, les talents et la volonté d'évoluer peut progresser.

La diversité du conseil d'administration

Concernant la composition du conseil d'administration, EVS respecte, comme le prévoit la loi belge, le quota obligatoire pour les sociétés cotées en bourse. Ces exigences en matière de diversité ont été suivies et sont intégrées dans le processus de recrutement de notre comité de rémunération et de nomination.

Lorsque des remplacements ou des nominations sont envisagées au sein du conseil d'administration, EVS tient systématiquement compte de l'équilibre hommes-femmes.

DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



NOS VALEURS

Nous sommes **#Responsables** : Nous sommes appréciés pour notre attitude « Can Do ».

Nous sommes **#Agiles** : nous réagissons rapidement à notre environnement changeant. Nous l'acceptons et nous considérons les défis comme des opportunités. Nous essayons. Parfois nous échouons mais nous apprenons toujours.

#Succès Client est au coeur de tout ce que nous faisons. Nous nous mettons à la place de nos clients. Nous comprenons comment ils envisagent de réussir et nous les aidons à y parvenir, en anticipant leurs besoins.

Notre positionnement de marque premium exige l'**#Excellence** à tous les niveaux. Nous nous mettons continuellement en question et évitons tout type de complaisance.

Etre un pionnier place la barre très haut en termes d'**#Innovation**. Celle-ci n'est pas uniquement un objectif. C'est une attitude.

Nous n'aurions pas été capable de créer EVS sans **#Passion** : nous voulons être de fiers ambassadeurs de nos succès. Tout le monde peut nourrir sa passion en dynamisant, en stimulant et en inspirant les autres.

Le **#Travail** d'équipe est la voie privilégiée pour tirer le meilleur parti de nos talents. Tous, nous poursuivons les intérêts d'EVS. Nous avons confiance et méritons la confiance.

INFORMATION POUR LES ACTIONNAIRES

ACTIONS EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent être inscrites sur un compte titres).

Stock market and listing

Les actions EVS sont cotées sur le marché continu d'Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elles ont été cotées en octobre 1998 au prix de 7,44 euros (37,20 euros avant la division). L'action a été divisée en cinq le 5 juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid. Au 31 décembre 2018, EVS était également éligible au plan d'épargne en actions pour les petites et moyennes entreprises en France (« plan PEA-PME »). Au cours de l'année 2020, la valeur maximale atteinte par le cours de l'action était de 22,15 euros le 2 janvier et la valeur minimale de 10,34 euros a été enregistrée le 18 mars. Au 31 décembre 2020, EVS avait une capitalisation boursière de 239,3 millions d'euros avec un cours de l'action de 16,70 euros. La valeur des actions EVS a diminué de 24,4 % en 2020.

Au cours de l'année 2020, la vélocité standard était d'environ 48%. Une moyenne de 26,761 actions ont été échangées quotidiennement sur Euronext et d'autres plateformes de négociation, représentant des transactions de 418.000 EUR. Ajusté à une marge libre

moyenne de 86,4%, EVS a eu une vélocité de 5,6% en 2020.

Dividende

Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours versé un dividende à ses actionnaires.

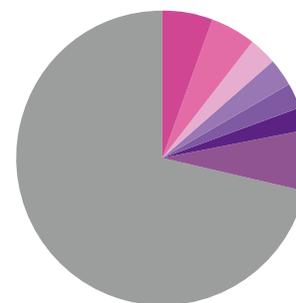
En 2018, afin de donner aux investisseurs plus de clarté dans l'examen de leur investissement dans EVS, le Conseil d'Administration a décidé d'une politique de dividende annuel brut stable de EUR 1,00 par action pour la période 2018-2021, sous réserve des conditions de marché, le dividende étant payé en deux parties : un dividende intérimaire fin novembre, et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale.

Pour l'exercice 2020, compte tenu des conditions de marché extraordinaires, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de 0,50 EUR. En cas d'approbation par l'Assemblée générale ordinaire, le dividende brut restant de 0,50 EUR (ou 0,35 EUR net du précompte mobilier belge de 30 %) sera payé le 26 mai 2021 contre le coupon n° 30 (date ex : 24 mai 2021 ; date d'enregistrement : 25 mai 2021). La proposition du Conseil d'administration pour 2020 représente un ratio de distribution de 94,3 % et un rendement de dividende de 3,2 % (sur le cours moyen de l'action en 2020).



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EVS (DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO)
PATRICIA LANGRAND, MICHEL COUNSON, PHILIPPE MERCELIS, ANNE CAMBIER,
MARTIN DE PRYCKER, CHANTAL DE VRIEZE, JOHAN DESCHUYFFELEER

LES ACTIONNAIRES D'EVS (EN%)



5,8	MICHEL COUNSON
4,9	DÉGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT
3,0	NORGES BANK
3,0	SCHROEDERS PLC
3,0	ENNISMORE FUND MANAGEMENT
2,4	BELFIUS INSURANCE
6,5	TREASURY SHARES
71,3	UNDECLARED

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque celui-ci franchit le seuil de 3% dans un sens ou dans l'autre (condition imposée par les statuts) et pour tout multiple de 5% (exigence du Code des sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions à fin 2020).

Au 31 décembre 2020, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment était tel qu'indiqué dans le graphique de la page 22 (sur la base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2020).

Pour plus de détails sur l'actionnariat, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise dans la deuxième partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette réunion. Toutes les instructions sont publiées un mois avant l'assemblée.

Afin de promouvoir l'interaction entre la société et ses actionnaires - et de mieux les connaître et les servir - EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour la participation à ses assemblées générales soient signées par le véritable bénéficiaire effectif.

Les procurations d'un dépositaire ou d'un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par l'ayant droit économique effectif l'autorisant à exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est strictement appliquée et donne lieu, à chaque réunion, à quelques décharges non conformes de procuration, y compris de la part de parties prenantes.

Service financier

Les dividendes sont payables auprès d'ING BANK SA, qui est le seul agent payeur du système dématérialisé Euroclear Belgium "E.S.E.S.".

ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

Accessibilité de l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales sur l'entreprise et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance d'entreprise et les rapports annuels.

Une page est également dédiée aux analystes financiers qui suivent le titre.

Tous les documents juridiques sont disponibles au siège de la société ou sur son site web.

EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui limite la communication avec les investisseurs pendant les périodes sensibles aux informations de base, historiques et non ponctuelles. Cette période de calme commence un mois avant la publication des

résultats et se poursuit jusqu'à la date de publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt de ses actionnaires pour la société et estime que cette politique permet à la société d'équilibrer les besoins de l'entreprise et l'importance de communiquer avec les investisseurs nouveaux et potentiels.

ACTION EVS SUR 10 ANS

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de titres émis (moyen)	14.327.024	14.327.024	13.636.540	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000
Nombre de titres émis (31/12)	14.327.024	14.327.024	14.327.024	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.668.612	14.016.921	13.531.196	13.514.301	13.501.815	13.490.812	13.513.053	13.480.715	13.449.081	13.465.244
Free float moyen	86,4%	87,2%	93,9%	93,9%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	88,5%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	6.877.590	8.364.031	11.730.794	8.017.152	10.191.122	11.809.385	17.242.611	14.884.293	8.758.751	16.614.717
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	26.761	32.800	45.645	31.195	39.654	46.130	66.574	58.600	34.348	63.904
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾	417.689	706.515	1.053.033	1.040.358	1.228.090	1.326.711	2.459.901	2.888.959	1.383.196	2.726.774
Vélocité standard ⁽²⁾	48,0%	58,4%	86,0%	58,8%	74,8%	86,7%	126,6%	109,2%	64,3%	121,9%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	55,6%	66,9%	91,6%	62,7%	80,0%	92,7%	135,3%	116,8%	68,8%	137,8%
Cours moyen annuel (EUR)	15,61	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95	49,30	40,27	42,67
Cours de clôture (EUR)	16,70	21,75	23,20	29,71	33,20	29,00	29,89	46,99	44,40	39,49
Cours le plus haut	22,15	23,70	33,15	38,75	36,50	36,40	47,97	57,19	46,00	48,30
Cours le plus bas	10,34	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88	34,97	34,10
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	223,6	308,6	314,6	454,4	422,0	391,9	503,4	671,7	548,7	581,4
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	239,3	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2	605,0	538,1
Dividende brut (EUR)	0,50	0,50	1,00	1,00	1,30	1,00	2,00	2,16	2,64	2,36
Dividende net (EUR)	0,35	0,35	0,70	0,70	0,93	0,74	1,50	1,62	1,98	1,77
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	3,2%	2,3%	4,3%	3,0%	4,2%	3,5%	5,4%	4,4%	6,6%	5,5%
Rachat d'actions propres/action	0,58	0,37	0,11	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,17
BPA (reporté) (EUR)	0,53	1,40	2,60	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52	3,10	2,38
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	94,3%	35,7%	38,5%	56,5%	53,5%	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%
Ratio Cours/Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	29,4	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3	14,0	19,6	13,0	17,9

⁽¹⁾ Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008 ; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives

⁽²⁾ La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

⁽³⁾ La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

⁽⁴⁾ Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	88,1	103,4	116,1
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	5,7	23,0	28,1
Résultat net (part du groupe)	7,2	19,6	35,2
Investissements	6,9	1,4	1,3
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	16,4	22,6	33,3
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	140,5	141,8	141,3
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	34,7	45,5	58,5
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	47,5	48,5	40,7
Nombre de collaborateurs en ETP (31/12)	550,0	464	477
Ratio Chiffre d'affaire / Employé	160.182	222.845	222.845

DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2020	2019	2018
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.668.612	14.016.921	13.531.196
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	0,53	1,4	2,60
Dividende brut (intérimaire+final)	0,50	0,50	1,00
Fonds propres par action	9,81	10,18	9,93

RATIOS (%)	2020	2019	2018
Marge brute (%)	66,50%	71,6%	71,1%
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	6,4%	22,3%	24,2%
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	8,2%	19,0%	30,3%
Ratio de distribution (dividende brut/résultat net)	94,3%	35,7%	38,5%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	3,2%	2,3%	4,3%
Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁶⁾	5,1%	13,9%	33,4%
Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁷⁾	8,1%	27,3%	54,7%

⁽¹⁾ L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année (y compris leur part à court terme et y compris la dette de leasing IFRS16).

⁽³⁾ Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales

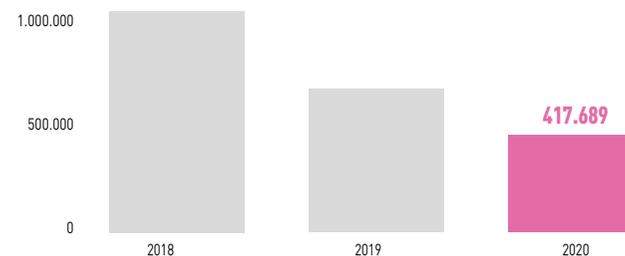
⁽⁴⁾ Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

⁽⁵⁾ La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.

⁽⁶⁾ Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.

⁽⁷⁾ Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)

LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (EUR)



COURS DE BOURSE ET VOLUME





CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

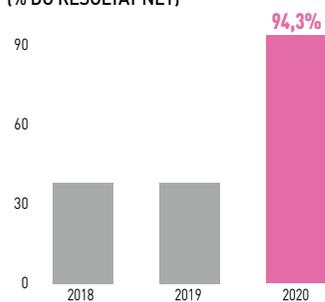
18 mai 2021 Assemblée générale ordinaire

20 mai 2021 Mise à jour commerciale du premier trimestre 2021

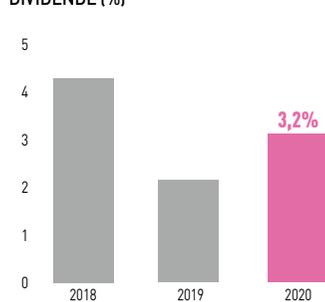
26 août 2021 Résultats du premier semestre 2021

18 novembre 2021 Résultats du troisième trimestre 2021

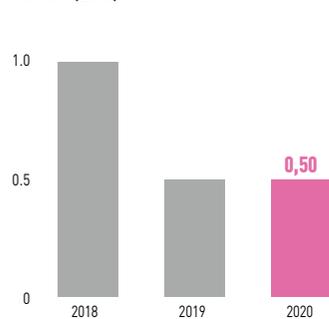
RATIO DE DISTRIBUTION
(% DU RÉSULTAT NET)



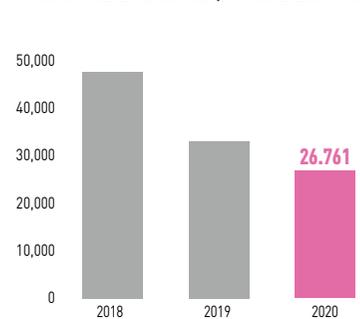
RENDEMENT DE
DIVIDENDE (%)



DIVIDENDE BRUT PAR
ACTION (EUR)



LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN
ÉCHANGÉ EN BOURSE (NOMBRE DE TITRES)



BUREAUX PRINCIPAUX D'EV5

EV5 HEADQUARTERS

Liege Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Mail : info@ev5.com
Sales : sales@ev5.com
Support : support@ev5.com
Investor relations :
corpcom@ev5.com
Phone : +32 4 361 70 00
Fax : +32 4 361 70 99

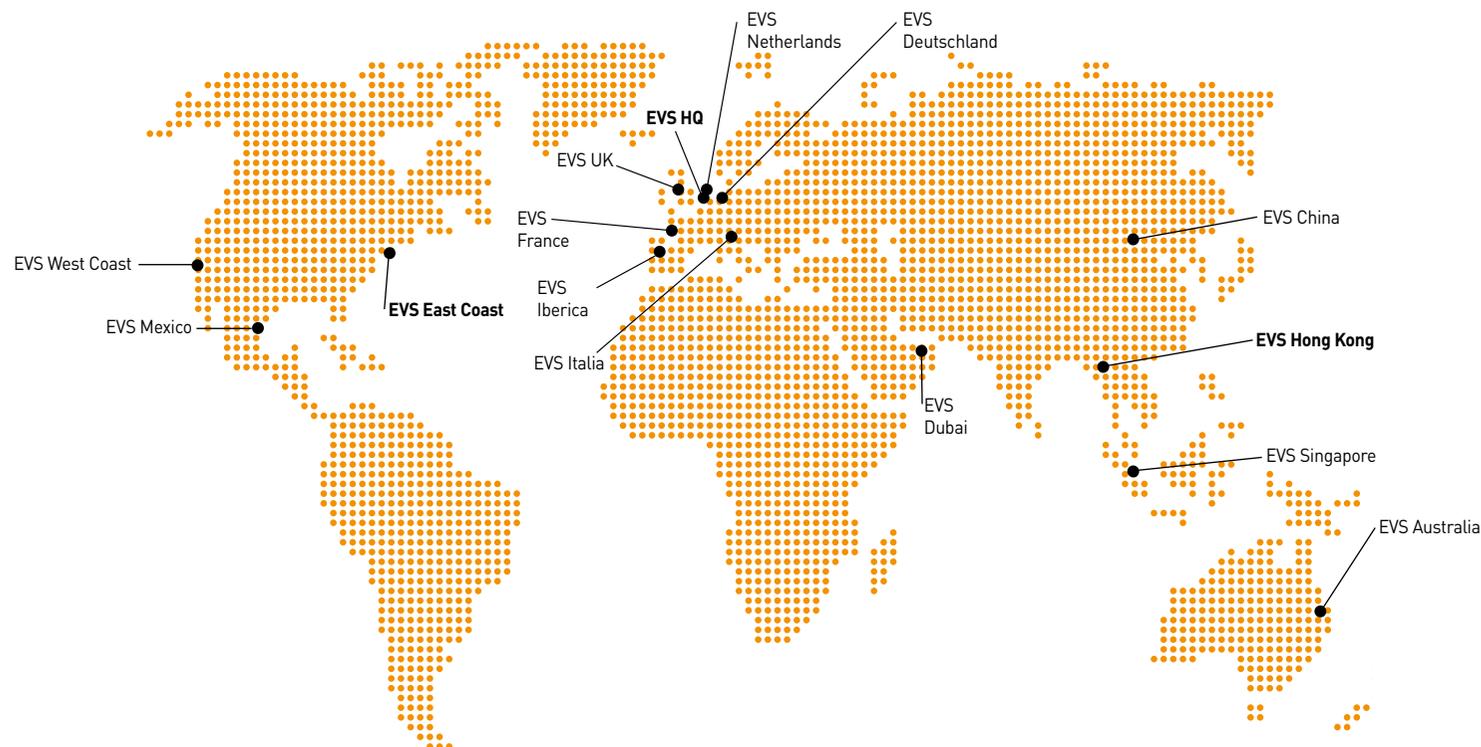
EV5 USA - EAST COAST

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail : info.usa@ev5.com
Phone : +1 973 575 7811
Fax : +1 973 575 7812

EV5 HONG KONG

Room A, 35/F, Lee & Man
Commercial Center
169 Electric Road, North Point

Hong Kong
Mail : info.hk@ev5.com
Phone : +852 2914 2501
Fax : +852 2914 2505



CONTACT

Serge Van Herck,
CEO

EV5 Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00

corpcom@ev5.com

Le Rapport Annuel (rapport de gestion,
comptes et notes) est disponible sur le site
internet d'EV5 (www.ev5.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

English version available on request.





RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

EVS.COM

LSM 



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (MILLIONS D'EUROS)	4
2. FAITS MARQUANTS	4
3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	5
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	7
6. EMPLOI	7
7. RÉSULTATS	8
7.1. Chiffres-clés 2020	8
7.2. Commentaires sur les résultats	8
7.3. Données par action (euros)	8
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	8
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9
10. GESTION DES RISQUES	9
11. INVESTISSEMENTS	9
12. CAPITAL ET FILIALES	9
13. PERSPECTIVES 2021	9
14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	10
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES	10
DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	11
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	11
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
3.1. Comité d'audit	11
3.2. Comité des rémunérations	12
4. GESTION JOURNALIÈRE	14
4.1. Comité exécutif	14
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	14
5. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	15
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	15
5.2. Audit externe	15
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DÉCEMBRE 2020)	15
7. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	16
8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	16
9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	17
RAPPORT DE REMUNERATIONS	18
1. LES ADMINISTRATEURS	18
1.1. Politique de rémunération	18
1.2. Rémunération en 2020	18
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF	20
2.1. <i>Politique de rémunération</i>	20
2.2. Rémunérations perçues en 2020	21
3. PROCÉDURES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS	22
RISQUES ET INCERTITUDES	23
1. RISQUES PRIMAIRES	23
2. RISQUES SECONDAIRES	24
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	25
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	26
COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE	26
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	28
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS	30
1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE	30
1.1. Identification	30
1.2. Consultation des documents sociaux	30

1.3.	Objet social	30
2.	RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	30
2.1.	Principes de préparation des états financiers	30
2.2.	Conformité aux normes comptables	30
2.3.	Nouvelles normes, interprétations et modifications	30
2.4.	Résumé des changements dans les principes comptables	31
2.5.	Principes de consolidation	31
2.6.	Filiales	31
2.7.	Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	32
2.8.	Résumé des jugements et estimations significatifs	32
2.9.	Conversion des monnaies étrangères	32
2.10.	Regroupements d'entreprises et goodwill	33
2.11.	Immobilisations incorporelles	33
2.12.	Immobilisations corporelles	33
2.13.	Actifs non courants destinés à la vente	34
2.14.	Stocks	34
2.15.	Créances commerciales et autres créances	34
2.16.	Autres actifs courants et non-courants	34
2.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
2.18.	Actions propres	35
2.19.	Intérêts de tiers	35
2.20.	Prêts et emprunts portant intérêts	35
2.21.	Provisions	35
2.22.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	35
2.23.	Paiement fondé sur des actions	35
2.24.	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	36
2.25.	Contrats de location (EVS comme bailleur)	36
2.26.	Subventions publiques	36
2.27.	Contrats de location (EVS comme preneur)	37
2.28.	Frais de recherche et de développement	37
2.29.	Coûts d'emprunt	37
2.30.	Impôts sur le résultat	37
2.31.	Instruments financiers dérivés	38
2.32.	Dividendes	38
2.33.	Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	38
2.34.	Résultats par action	38
3.	INFORMATION SECTORIELLE	39
3.1.	Généralités	39
3.2.	Informations complémentaires	39
4.	ENTREPRISES CONSOLIDÉES, MISES EN ÉQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	41
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	42
5.1.	Participations dans les entreprises associées	42
6.	PRODUITS ET CHARGES	43
6.1.	Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	43
6.2.	Marge brute	43
6.3.	Frais de recherche et de développement	43
6.4.	Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	44
6.5.	Produits/(charges) financiers	47
6.6.	Autres produits et charges opérationnels	47
7.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	48
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	48
7.2.	Réconciliation de la charge d'impôts	48
7.3.	Impôts différés au bilan	49
8.	RÉSULTAT PAR ACTION	49
9.	DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS	50
10.	GOODWILL	50
10.1.	SVS	50
10.2.	Groupe Axon	51
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	54
13.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	55
14.	STOCKS	56
15.	CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES	56
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	57
15.2.	Commandes en cours	57
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	57
17.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	58
18.	ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE	58
19.	CAPITAUX PROPRES	58
19.1.	Évolution du capital social	58
19.2.	Capital social et actions propres	59
19.3.	Capital autorisé	59
19.4.	Plan d'intéressement du personnel	59

19.5.	Actions propres	60
19.6.	Réserves	61
19.7.	Écarts de conversion	61
20.	EMPRUNTS	62
20.1.	Lignes de crédit	62
20.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	62
20.3.	Dettes de location	63
20.4.	Autres dettes à long terme	63
20.5.	Passifs découlant d'activités de financement	63
21.	PROVISIONS	64
22.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	64
23.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	65
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	65
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	65
23.3.	Garanties bancaires	65
23.4.	Garanties contractuelles	65
23.5.	Garanties réelles	65
23.6.	Autres garanties et éventualités	65
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	65
24.1.	Filiales	65
24.2.	Dirigeants	65
25.	COMMISSAIRE	66
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	66
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	66
27.1.	Justes valeurs des instruments financiers	66
27.2.	Risque de change	66
27.3.	Risque de crédit	67
28.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	67
RAPPORT DU COMMISSAIRE		68
COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES		68
RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE		73
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES		74
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES		75
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES		77

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES-CLES CONSOLIDES – IFRS (MILLIONS D'EUROS)

	2020	2019	2018	2020/2019
Chiffre d'affaires	88.1	103.4	116.1	-14.8
Marge brute %	66,5 %	71,6 %	71,1 %	-
Bénéfice d'exploitation - EBIT	5.7	23.0	28.1	-75,5 %
Marge d'exploitation (EBIT) %	6,4 %	22,3 %	24,2 %	-
Impôts sur le résultat	2.8	-3.3	7.1	-185,3 %
Bénéfice net, part du groupe	7.2	19.6	35.2	-63,4 %
Rentabilité nette (%)	8,2 %	19,0 %	30,3 %	-

2. FAITS MARQUANTS

2020 a été une année particulière : EVS est restée rentable malgré l'impact de la pandémie, et s'est préparée à accroître son chiffre d'affaires et à sortir plus forte en 2021 grâce à un carnet de commandes solide.

En effet, les commandes enregistrées au dernier trimestre ont été relativement nombreuses, nous dotant ainsi d'un carnet de commandes bien rempli dès le début de 2021 grâce aux clients LAB qui représentent la majeure partie du carnet de commandes de 2021.

En 2020, EVS a décroché de gros contrats de modernisation de plusieurs millions basés sur la plateforme VIA, exploitant pleinement l'IP 2110 et/ou le micro-service, y compris sans toutefois s'y limiter :

- Centre de diffusion d'un grand groupe média américain
- Grands centres de diffusion en APAC
- Centre de diffusion d'événements sportifs au Benelux
- Centre de diffusion d'actualités au Benelux
- Studios d'une grande société de production en Europe occidentale
- Grand parlement d'Europe occidentale

2020 est aussi l'année où EVS a fait, le 30 avril, l'acquisition d'Axon, le leader en infrastructure média, pour compléter son portefeuille de solutions.

Des synergies se concrétisent déjà à un niveau supérieur à celui initialement prévu et la dynamique de l'intégration des deux équipes contribue significativement à accroître le volume d'affaires.

Par exemple, EVS a décroché des projets clés dans le domaine Media Infrastructure, notamment le déploiement du système de contrôle Cerebrum et de la plateforme de traitement de flux Neuron au cœur du groupe média CanalPlus France.

Le passage à l'IP et à la 4K progresse bien, avec l'obtention de plusieurs contrats clés comme un important projet de redéveloppement d'un grand centre de retransmission sportive de la US League basé sur la plateforme XT-VIA pour le 1080p et la 4K ainsi qu'un grand projet de mise à niveau et d'extension 4K avec un acteur majeur en Chine.

Avec la pandémie, l'accélération des productions à distance a été l'un des axes principaux de l'année. EVS a aidé ses clients à adapter leurs processus de production en direct à cette nouvelle réalité en accélérant l'adoption de ses solutions qui facilitent la production à distance.

25 ans après la première version de la mythique télécommande, EVS a lancé le LSM-VIA, le nouveau système de contrôle « replay & highlight » d'EVS, particulièrement adapté aux besoins de la production à distance. Ce produit, déjà deux fois récompensé, est un véritable succès puisque nous constatons actuellement un vif intérêt de la part de notre communauté d'opérateurs pour la production de contenu en tirant parti de la nouvelle flexibilité offerte par cet outil.

En matière de performance financière, EVS a maintenu sa rentabilité en 2020 malgré une baisse du chiffre d'affaires : la marge brute est restée solide à 66,5 %, suite à l'intégration d'Axon. Malgré l'inclusion des coûts d'Axon pendant 8 mois, les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 1,9 % par rapport à l'année précédente, grâce à une gestion stricte des coûts, à une gestion prudente de l'effectif ainsi qu'à une baisse des coûts récurrents liée à la crise du COVID-19.

2021 reste une année difficile à prévoir, compte tenu du calendrier de vaccination, de la présence de différents variants du virus qui obligent les autorités à instaurer de longues périodes de confinement et des conséquences sur le secteur de l'événementiel et des médias.

Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'été, représentant des revenus d'environ 12,9 millions d'euros. À l'heure actuelle, ces événements sont maintenus et toutes les équipes préparent l'infrastructure nécessaire. Nous prévoyons une reprise sur le marché LSP grâce à un carnet de commandes au 31 décembre 2020 plus rempli que celui de 2019 à la même date.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB (« Live Audience Business ») devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2021, avec la poursuite des projets de modernisation.

En 2021, nous poursuivons la mise en œuvre des plans révisés et améliorés qui ont été élaborés dans le cadre du projet PLAYForward et continuerons de tirer pleinement parti de l'acquisition d'Axon.

Les efforts de gestion des coûts seront poursuivis en 2021, sachant qu'ils incluront désormais les coûts d'Axon d'une année complète.

EVS entame 2021 avec un solide carnet de commandes de 54,2 millions d'euros (y compris les locations liées aux grands événements).

À ce stade et compte tenu des incertitudes liées à la crise du COVID-19 et des difficultés à établir des projections, nous ne fournissons aucune orientation en termes de chiffre d'affaires.

L'OPEX (coûts récurrents) devrait augmenter légèrement par rapport à l'année précédente suite à l'intégration d'une année complète de coûts d'Axon, bien que les coûts restent sous contrôle.

3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de direct » standard avec des processus de production personnalisés basés sur des solutions modernisées utilisant les dernières technologies (IP, AI, virtualisation, micro-services, Open API, Cloud).

EVS souhaite s'adresser à une clientèle plus large grâce à :

- un renforcement des solutions convergentes, en profitant de la position acquise dans les sports pour étendre ses services à l'actualité et au divertissement,
- une poursuite du développement de solutions destinées à des clients plus petits grâce à des solutions à plusieurs niveaux de tarification,
- un meilleur support des partenaires des chaînes afin de s'adresser à de nouveaux clients de plus petite taille.

Enfin, au travers de partenariats et d'acquisitions stratégiques, EVS entend étoffer progressivement son portefeuille de produits afin d'accroître son empreinte à la fois chez les clients existants et chez les nouveaux clients dans plusieurs segments.

EVS veut également profiter de SW pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles qui faciliteront la transition d'un modèle CAPEX (investissement unique) à un modèle OPEX (revenus récurrents), ce qui préservera les revenus à moyen terme en évitant les sacrifices sur les prix destinés à favoriser les investissements.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

EVS a réalisé un chiffre d'affaires de 88,1 millions d'euros en 2020, en baisse de 14,8 % par rapport à 2019 (-14,3 % à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Le chiffre d'affaires réalisé par Live Service Providers en 2020, pilier le plus impacté par la crise sanitaire, a chuté de 39 % par rapport à l'année précédente. Celui-ci représente 34,2 % des ventes totales du groupe durant l'exercice 2020 (contre 48,1 % en 2019).

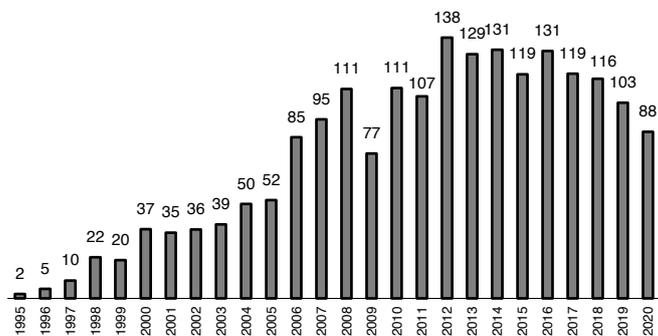
Live Audience Business a vu son chiffre d'affaires augmenter de 8,3 % par rapport à l'année précédente. Il représentait 64,3 % du chiffre d'affaires total (contre 50,6 % en 2019). Suite au report des grands événements estivaux de 2020, les locations liées aux grands événements n'ont atteint que 1,3 million d'euros durant cette année particulière (se rapportant essentiellement aux Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver), par rapport à 1,3 million d'euros pour l'exercice 2019. Elles représentaient 1,4 % des ventes totales sur l'exercice 2020.

En 2020, les ventes réalisées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA »), hors locations liées aux grands événements, ont atteint 41,0 millions d'euros (-14,1 % par rapport à 2019), représentant ainsi 46,5 % du chiffre d'affaires du groupe.

Les ventes (hors locations liées aux grands événements) en Amérique (« NALA ») se sont élevées à 26,5 millions d'euros (-23,6 % à taux de change constant).

Dans la région Asie-pacifique (« APAC »), les ventes (hors locations liées aux grands événements) ont atteint 19,3 millions d'euros (2,3 % à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)



Chiffre d'affaires par région

Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2020	19,315	41,002	26,526	1,268	88,111
Évolution par rapport à 2019 (%)	+2,3 %	-14,1 %	-25,1 %	-5,8 %	-14,8 %
Variation par rapport à 2019 (%) à taux de change constant	+2,3 %	-14,0 %	-23,6 %	-5,8 %	-14,2 %
Chiffre d'affaires 2019	18,879	47,744	35,431	1,346	103,400

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») ont atteint 24,0 millions d'euros en 2020, en hausse de 6,2 % par rapport à 2019 en raison de l'intégration d'Axon. Ces dépenses représentent 27,2 % du chiffre d'affaires. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont entièrement prises en charge sur l'exercice. Fin 2020, 272 équivalents temps plein travaillaient sur sept sites en Europe. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de ventes/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients en évolution permanente. La priorité d'EVS en termes de R&D est la poursuite du développement de plateformes de production modulaires efficaces qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion de contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes collaboratifs de recherche et développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu. Depuis 2011, ce montant vient en déduction des charges de R&D dans la présentation des comptes.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. Depuis 2015, EVS fait par ailleurs usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code belge des impôts sur le revenu. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat. Pour plus d'informations sur les frais de recherche et développement, voir aussi l'annexe 6.3.

Enfin, EVS bénéficie en Belgique du régime « Innovation Box » depuis le deuxième semestre de 2016. Ce régime permet aux sociétés belges de bénéficier de déductions sur les profits générés par des revenus de l'innovation.

6. EMPLOI

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche & développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2018	53	253	58	113	477
31 déc. 2019	59	237	58	110	464
31 déc. 2020	65	272	94	119	550

Au 31 décembre 2020, EVS occupait au total 550 personnes (équivalents temps plein, dont 6 membres du personnel de direction, soit une hausse de 18,5 % par rapport à la fin de l'exercice 2019 suite à l'intégration d'Axon. Le coût total des rémunérations s'élève à 40,2 millions d'euros en 2020, contre 39,3 millions d'euros en 2019. En 2020, la société a occupé en moyenne 541 personnes, soit une hausse de 16,3 % par rapport à 2019 (465) après l'intégration du personnel d'Axon à compter du 1^{er} mai 2020.

7. RESULTATS

7.1. Chiffres-clés 2020

IFRS - millions d'euros, sauf bénéfice par action, exprimé en euros	1S20 Revu	2S20 Non audité	2020 Audité
Chiffre d'affaires	39.6	48.5	88.1
Marge brute	27.0	31.5	58.6
Marge brute %	68,2 %	65,0 %	66,5 %
Bénéfice d'exploitation – EBIT	3.3	2.2	5.7
Marge d'exploitation – EBIT %	8,3 %	4,5 %	6,4 %
Bénéfice net – part du groupe	3.3	3.8	7.2
Bénéfice de base par action	0.24	0.28	0.53

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a atteint 66,5 % en 2020, par rapport à 71,6 % en 2019 suite à l'intégration des produits Axon dans le mix produits. Les charges d'exploitation ont augmenté de 1,9 % par rapport à l'année précédente grâce à une gestion stricte des coûts et à une gestion prudente de l'effectif, malgré l'inclusion des coûts d'Axon pendant 8 mois. En 2020, la marge d'exploitation (EBIT) était de 6,4 % à 5,7 millions d'euros (ou 7,7 % à 6,8 millions d'euros hors coût exceptionnel unique de 1,1 million d'euros au titre de la dépréciation du goodwill résultant de l'acquisition de SVS en 2014). Les impôts sur le résultat s'élèvent en 2020 à -2,8 millions d'euros, pour un taux d'imposition effectif de -70,6 %, principalement en raison de la reprise des provisions pour position fiscale incertaine, du régime belge de déduction pour revenus d'innovation et d'autres incitants fiscaux en faveur de la R&D.

Le bénéfice net du groupe a totalisé 7,2 millions d'euros en 2020, comparé à 19,6 millions d'euros en 2019. Le bénéfice net de base par action a atteint 0,53 euro en 2020, contre 1,40 euro en 2019.

7.3. Données par action (euros)

	2020	2019	2018	2020/2019
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13,668,612	14,016,921	13,531,196	-2,5 %
Bénéfice net de base, part du groupe	0.53	1.40	2.60	-62,1 %

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2020, les fonds propres représentaient 74,0 % du total du bilan. Les stocks s'élevaient à 22,6 millions d'euros. Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements du bâtiment s'élèvent à environ 2 millions d'euros sur une base annuelle. Les dettes incluent 17,0 millions d'euros d'emprunts bancaires (y compris les emprunts à long terme et leur partie à court terme), principalement liés à l'acquisition d'Axon (5,0 millions d'euros) et aux dettes de location consécutives à l'adoption de la norme comptable IFRS 16 (11,8 millions d'euros). EVS rembourse cet emprunt à concurrence de 1,1 million d'euros par an ;

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 17,0 millions d'euros en 2020. Au 31 décembre 2020, le bilan du groupe laissait apparaître 52,7 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. C'est une baisse par rapport à fin 2019, qui s'explique par les flux de trésorerie négatifs résultant de l'acquisition d'Axon et des rachats d'actions propres (7,9 millions d'euros), qui ont dépassé les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles.

Fin 2020, le capital était représenté par 14.327.024 actions, dont 928.207 détenues par la société (à un coût historique moyen de 19,21 euros).

En 2020, la société a racheté 544.307 actions sur le marché boursier (dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres lancé le 25 octobre 2018 et qui a pris fin le 4 mai 2020, et d'un nouveau programme de rachat d'actions propres lancé le 15 mai et qui s'est terminé le 9 novembre 2020). Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. 16.280 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel aux membres de son personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de 0,3 million d'euros.

En 2020, 187.000 nouveaux warrants ont été attribués à plusieurs membres du personnel. Aucun des warrants attribués les années précédentes n'a été exercé et 167 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2020, 325.832 warrants étaient en circulation pour un prix d'exercice moyen de 20,17 euros et une échéance moyenne de mars 2025. Cependant, aucun de ces warrants n'était exerçable et/ou « in the money » (c'est-à-dire que le cours d'exercice était inférieur au cours de la bourse au 31/12) au 31 décembre 2020. Les 325.832 warrants existants représentent un effet dilutif

théorique potentiel de 2,2 % sur le capital. Ils sont largement couverts par les 544.307 actions propres détenues par la société.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2020, 1,2 million d'euros de provisions couvraient raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au point 5.1 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise. La Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des mesures pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée figurent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe consiste à détenir ses propres installations en Belgique et à les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunts bancaires à long terme. Les terrains et constructions avaient une valeur comptable nette de 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 8,8 millions d'actifs au titre du droit d'utilisation à la suite de l'adoption de la norme comptable IFRS 16).

12. CAPITAL ET FILIALES

EVS Broadcast Equipment SA dispose d'un capital de 8.772.323 d'euros, représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale.

13. PERSPECTIVES 2021

Orientation financière

Nous n'attendons pas d'accélération majeure de la transition vers l'UHD ni pour LAB, ni pour LSP en 2021.

Les clients LSP poursuivent la transition de l'infrastructure vers l'UHD à un rythme plus faible qu'anticipé initialement et nous n'attendons pas de

mise à niveau majeure à la veille des grands événements sportifs de cet été. Le lancement de la commande LSM-VIA et ses capacités IP soutiendront la transition vers XT-VIA pour les clients LSP désireux de recourir à des solutions de production à distance.

Nous prévoyons une reprise sur le marché LSP grâce à un carnet de commandes au 31 décembre 2020 plus rempli que celui de 2019 à la même date.

Les clients LAB poursuivent la transformation qu'ils ont mise en œuvre pour faire face aux perturbations qui frappent l'industrie des médias

en privilégiant des solutions plus larges et plus flexibles et en exigeant davantage de support pour recourir également à des solutions de production à distance. Alors qu'EVS continue à profiter de cette évolution en offrant des solutions plus larges, nous ne prévoyons pas d'augmentation majeure du chiffre d'affaires dans ce segment du marché puisque les clients maintiennent leurs efforts de réduction des coûts.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2021 avec la poursuite des projets de modernisation. Nous constatons également que nous avons réussi à remplir notre « carnet de commandes à long terme » (au-delà de 2021), en doublant presque celui des 3 années précédentes. Ceci résulte de la disponibilité des offres OPEX, des commandes SLA couvrant des périodes plus longues et de la reconnaissance des revenus pluriannuels liés aux grands contrats de modernisation. Nous avons l'intention d'accroître nos revenus récurrents en convertissant certaines de nos ventes « CAPEX » en revenus récurrents à long terme.

Suite à l'acquisition d'Axon, leader en produits d'infrastructure média, EVS renforce son plan et propose une solution complète commençant par l'infrastructure requise pour la production en direct. Cette offre s'adresse aux clients des

pilliers de marché LSP et LAB EVS prévoit que sa solution Media infrastructure générera environ 20 millions d'euros de revenus en 2021.

Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'été, représentant des revenus d'environ 12,9 millions d'euros. À l'heure actuelle, ces événements sont maintenus et toutes les équipes préparent l'infrastructure nécessaire.

Le carnet de commandes (à comptabiliser en recettes en 2021) s'élevait à 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit +48,2 % (hors locations liées aux grands événements) par rapport à l'année dernière à la même date (31 décembre). EVS a également un carnet de commandes de 12,9 millions d'euros pour les locations liées aux grands événements qui ont été reportés en 2021.

En plus de ce carnet de commandes à facturer en 2021, EVS a déjà 10,0 millions d'euros de commandes à facturer en 2022 et au-delà.

À ce stade, compte tenu de la dynamique présentée ci-dessus et des incertitudes quant à l'issue de cette crise et sa durée, EVS a décidé de ne pas publier de prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2021.

Les charges d'exploitation resteront étroitement surveillées et EVS prévoit une légère hausse de ces coûts par rapport à 2020 suite à l'intégration d'Axon pour une année complète, une standardisation des frais de déplacement du second semestre et des primes variables pour 2021.

Étant donné l'imprévisibilité de l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur les perspectives de 2021, la direction a élaboré différents scénarios de recettes et de dépenses pour les 12 prochains mois, y compris les impacts potentiels sur ses liquidités. Grâce à sa forte position de trésorerie nette, soutenue par un niveau élevé de trésorerie et équivalents de trésorerie combiné à un faible niveau d'endettement, ces scénarios ne remettent pas en question la capacité d'EVS à poursuivre ses activités.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 8 mars 2021, EVS et son CFO Yvan Absil ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration. Un responsable par intérim a été désigné jusqu'à la nomination de son successeur. Cette décision a été publiée le même jour dans L'Echo.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration a décidé de faire part de son intention de verser un dividende stable, sous réserve de conditions de marché raisonnables. Compte tenu des conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration d'EVS a décidé d'annuler le versement du dividende brut final 2019 de 0,50 euro par action prévu pour mai 2020, approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020.

Pour 2020, étant donné les conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 d'approuver la distribution d'un dividende brut total de 0,50 euro par action.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer un total d'environ 3.016 parts de la société aux employés dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2020.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé dès 2006 une Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte ») qui a été revue en 2016 (et fin 2019 avec prise d'effet en 2020 conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 »). Le Conseil d'administration a revu cette charte à la lumière du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et continuera à le faire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 se justifiaient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre un an et quatre ans. Au 31 décembre 2020, le Conseil se composait de sept membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne prennent part ni aux débats ni au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de la réunion suivante, procède à l'élection définitive.

Le 19 mai 2020, l'Assemblée générale ordinaire a nommé Johan Deschuyfelleer, représentant The House of Value – Advisory & Solutions BV, comme administrateur. Le Conseil d'administration a ensuite élu Johan Deschuyfelleer comme Président du Conseil d'administration.

À la suite du départ de deux administrateurs annoncés début janvier 2020, le Conseil a décidé de ne pas procéder à leur remplacement pour l'instant.

Plusieurs documents d'information sont remis aux membres à chaque séance du Conseil, ou avec la convocation : rapports, résultats financiers, mémorandum d'investissements et autres documents liés aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2020 et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, évaluation de l'impact de la crise du Covid sur les employés, situation commerciale et financière de l'entreprise, rapports intermédiaires 2020, budget 2021, examen de projets d'acquisition et de partenariat, préparation des communiqués de presse et de l'Assemblée générale, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du Conseil.

3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué un Comité d'audit et un Comité des rémunérations afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de quatre administrateurs non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et est notamment chargé de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2020, en présence, pour la plupart des points, du CEO, du CFO et du Commissaire.

Au sein du Comité d'audit, conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années

d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration également membre du Comité d'audit détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé du CEO (invité) et de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la politique de rémunération, d'examen et d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que des mesures d'incitation à long terme et des rémunérations variables et de la politique en matière de primes. Ce comité s'est réuni sept fois en 2020.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'audit	Comité d'audit	Terme du mandat	Activité en 2020	
						Présences CA	Présences Comités
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	9	0
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Membre	Membre	Mai 2024	9	11
7 Capital sprl, représentée par Chantal De VRIEZE	Administrateur indépendant	2017	Membre		Mai 2021	9	4
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	2017			Mai 2021	8	0
Philippe Mercelis	Administrateur indépendant	2019	Président	Membre	Mai 2023	9	10
Accompany You sprl, représentée par ANNE CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Président	Mai 2023	9	7
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyfeleer	Administrateur indépendant	19/05/2020	Membre	Membre	Mai 2024	6	5

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'Innoconsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing

Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Patricia LANGRAND (1963)

Patricia Langrand (représentante permanente de MMBu) est actuellement à la tête de sa propre société de conseils MMBu. Elle commence sa carrière chez France Telecom où elle occupe plusieurs fonctions, dont celle de Directrice Marketing stratégique du Groupe. De 1996 à 1999, elle rejoint le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que sous-directrice de l'Électronique grand public, de l'audiovisuel, des réseaux et des télécoms. En 1999, elle devient Chief Digital Officer & Chief Technical Officer du Groupe Canal+. Fin 2002, elle poursuit sa carrière au sein du Comité Exécutif d'Orange en tant que Directrice Générale des activités Digital Media & Entertainment du Groupe. De 2009 à 2015, elle est Vice-Présidente Exécutive du Groupe Steria (Société de Services du Numérique leader en Europe), en charge de l'innovation, du business development, du marketing et de la communication. Elle est diplômée de l'École Polytechnique (X- Paris) et de Telecom ParisTech. Elle est également membre du Conseil National du Numérique (France).

Philippe MERCELIS (1963)

Philippe Mercelis commence sa carrière chez ING (anciennement BBL) en 1987. Il y occupe des postes de Back Office Manager, Product Manager Lending B2B, B2B Marketing Director et plusieurs fonctions commerciales à la fois dans la banque commerciale et les secteurs des assurances. Il est également administrateur et membre du Comité de direction d'ING Lease et d'ING Commercial Finance.

En plus de ces fonctions, il occupe plusieurs postes notamment dans des fonds d'investissement en private equity et public equity.

Philippe Mercelis est actuellement Head of Corporate Banking Brussels - Brabant chez Belfius Bank.

Anne CAMBIER (1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

JOHAN DESCHUYFFELEER (1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie.

Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV.

Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

4. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité exécutif.

4.1. Comité exécutif

Au 31 décembre 2020, le Comité exécutif se composait de :

- Innovision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas Bourdon, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin Grutman, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre Matelart, Directeur des ressources humaines

Michel COUNSON est également Administrateur délégué, mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité exécutif.

Le Comité exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes et des projets, du stade de développement des produits et solutions, du stade de mise en œuvre des projets et des problèmes des clients, et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de maintenir une certaine diversité au sein de son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge et de background éducatif, professionnel et géographique de son comité exécutif et de l'équipe de haute direction d'EVS en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. En 2020, l'équipe de direction d'ESV au sens large (appelée la « skippers' team ») est diversifiée à plusieurs niveaux : sa taille, étendue à 42 membres avec augmentation des compétences en management, transformation, technologies, software et services, la diversité géographique et l'exposition internationale de ses membres.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA depuis Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance & Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un « responsable de région ». Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière du présent rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec le Commissaire de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires, et la prise de mesures correctives ;
- L'évaluation avec le Commissaire et le Comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leur correction ;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe ;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs ;
- La maîtrise des systèmes d'information ;
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations ;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et de leurs possibles implications financières ;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci est maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans. Il a été renouvelé pour trois ans en mai 2019.

En 2020, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élevait à 106.743 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire, y compris les examens spécifiques suite à l'acquisition d'Axon en 2020.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2020)

État de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2020 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% statutaire dilué ⁽²⁾
Michel Counson	835,906	5,8 %	5,7 %
Actions propres EVS	928,207	6,5 %	6,4 %
Degroof Petercam Asset Management	707,679	4,9 %	4,8 %
Schroders Plc	430,456	3,0 %	2,9 %
Norges Bank	423,428	3,0 %	2,9 %
Belfius Insurance	351,012	2,4 %	2,4 %
Ennismore Fund Management	435,497	3,0 %	3,0 %
Non déclarés	10,214,839	71,3 %	69,7 %
Total	14,327,024	100,0 %	
Total hors actions propres	13.398.817		
Warrants en circulation au 31 décembre	325,832		2,2 %
Total dilué	14,652,856		100,0 %
Total dilué hors actions propres	13,724,649		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'informations sur le capital de la société sont également disponibles à l'annexe 19 des comptes consolidés. Le 31 décembre 2020, EVS détenait 928.207 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, 1.282.751 actions sont nominatives, dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 4.224 par EVS, 88.401 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 13 autres actionnaires particuliers. Les comptes EVS auprès d'Euroclear renseignent 13.044.273 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil de 3 % (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5 % (condition imposée par la Loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2020).

7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée s'est tenue le 19 mai par conférence vidéo conformément à l'Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Au total, 121 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.377.195 actions, soit 30,6 % du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 89,5 %.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50 % des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Une Assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 19 mai 2020 mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 8 juin 2020. Au total, 84 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.111.586 actions, soit 28,7 % du capital d'EVS. L'unique résolution portant sur l'émission de droits de souscription a été acceptée à un taux de votes favorables de 77,7 %.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée générale ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements et d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a versé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Pour 2020, étant donné les conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 d'approuver la distribution d'un dividende brut total de 0,50 euro par action.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer un total d'environ 3.016 parts de la société aux employés dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

Les dividendes sont payables auprès de l'institution financière suivante :
BANQUE ING SA (« Single ESES Paying Agent Euroclear »)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. EVS s'engage à s'y conformer, sous réserve de certains aspects sur lesquels la société communiquera de façon appropriée. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'adapter l'application de ces normes de bonne gouvernance au vu du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes y afférentes, comme décrit ci-dessous :

- Concernant les administrateurs exécutifs, le conseil d'administration s'engage à examiner la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les membres exécutifs doivent détenir ainsi que les répercussions de cette fixation, étant convenu qu'une décision définitive ne sera rendue qu'en 2021 (au plus tôt) après étude menée sur la question.
- S'agissant des administrateurs non exécutifs, le conseil d'administration examinera la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société, ainsi que les répercussions d'une telle option. Ces actions seraient conservées au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du conseil d'administration et au moins trois ans après leur attribution, étant convenu qu'aucune décision définitive ne sera prise à cet égard jusqu'en 2021 et après une étude de la question.
- Le comité d'audit se réunit deux fois par an, selon les besoins de la société. Tous les trois ans, il examine les règles de fonctionnement, évalue sa propre efficacité et recommande au conseil d'administration d'apporter les adaptations nécessaires. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. Il a donc entrepris de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. La première évaluation qui résultera de ces analyses ne peut être planifiée avant 2021.
- Au moins une fois par mois, le management exécutif est censé remettre au comité d'audit le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société pour permettre au comité d'audit de vérifier que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règles en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et communiqués. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités via le Projet relatif au programme de gestion des risques. Par conséquent, l'actuel comité d'audit ne sera pas en mesure de réactiver et de mettre en œuvre entièrement cette mission avant 2021.
- En principe, le Directeur de la fiscalité, comptabilité et contrôle de gestion (travaillant sous l'autorité du CFO) exerce les fonctions d'audit interne. Le comité d'audit formule des recommandations concernant la sélection, la nomination, le renouvellement de mandat et la révocation du responsable de l'audit interne et surveillera la réactivité du management par rapport aux conclusions et recommandations qu'il lui adresse. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités via le Projet relatif au programme de gestion des risques. Par conséquent, l'actuel comité d'audit ne sera pas en mesure de réactiver et de mettre en œuvre entièrement cette mission avant 2021.
- Le comité d'audit doit examiner le programme de travail de l'auditeur interne, eu égard aux rôles complémentaires des fonctions d'audit interne et externe. Il doit recevoir des rapports d'audit interne ou un résumé périodique de ceux-ci. Aucune périodicité à cet égard n'avait été fixée dans le passé. C'est pour cette raison qu'un programme d'audits internes et de présentations auprès du comité a été planifié. Le comité d'audit examine si nécessaire l'efficacité de l'audit interne. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cet examen n'a pas toujours été effectué par le passé. Il entreprendra donc de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. Le premier examen qui résultera de ces analyses ne peut être planifié avant 2021.
- En principe, le Code de gouvernance d'entreprise recommande que les actions ne puissent pas être attribuées définitivement, et que les options ne puissent pas être exercées moins de trois ans après leur attribution. La société a décidé de s'écarter de cette recommandation dans le cadre de sa politique de rémunération passé puisqu'elle considère que cet avantage favorise la fidélisation et la motivation des membres du management exécutif. Cet écart n'a toutefois pas été appliqué aux warrants octroyés en 2020.

RAPPORT DE REMUNERATIONS

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les Administrateurs non exécutifs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du Conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé.

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du Conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si des Administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent percevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des Administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'administration, proposée sur la base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables dans le but de professionnaliser davantage la gouvernance de la société.

L'Assemblée générale ordinaire de mai 2020 a approuvé à l'unanimité l'octroi à tous les membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale supplémentaire de 15 000 euros par an, pour l'exécution de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur validées par le Conseil d'administration (comme notamment des entretiens, des réunions de préparation et des réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un comité (audit, rémunérations ou stratégique)). Le Conseil d'administration répartira ce montant entre ses membres suivant le nombre et l'importance des missions exceptionnelles qu'ils auront effectuées.

1.2. Rémunération en 2020

Depuis l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit :

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de 20 000 euros (resp. 40 000 euros pour le Président du Conseil d'administration), couvrant un total de six réunions par an.
- Au-delà de six réunions pour une année complète de présence, un montant variable de 1 500 euros par présence à un Conseil d'administration pour chaque Administrateur non exécutif.
- Rémunération fixe de 2 000 euros par an pour le Président d'un Comité.
- Montant variable de 1 000 euros par présence à un Comité (audit, rémunérations ou stratégique) pour chaque membre administrateur non exécutif.
- Un montant fixe de 500 euros par entretien mené pendant l'année dans le cadre de la recherche du Président du Conseil d'administration.
- Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock-options.

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Pour l'exercice de leur fonction en 2020, les administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Autres	TOTAL 2020
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non exécutifs							
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	20,000		4.500	11.000	1.000	36,500
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	20,000	-	4.500	4.000	500	29,000
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	20,000	-	3,000		500	23,500
Acompany You, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	20.000	2.000	4,500	7.000	1,000	34,500
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	27,650	2.000	4,500	10.000	500	44,650
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyfeleer	Administrateur indépendant	24,699	5,000				29,699
Exécutifs							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20,000	-	-	-		20,000
TOTAL							217,849

Au 31 décembre 2020, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient directement ou indirectement 835 906 actions sur un total de 14 327 024, soit 5,8 % du capital souscrit.

1.3 Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société

Le tableau repris ci-dessous montre l'évolution des rémunérations des cinq dernières années

En €	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<u>Evolution des Rémunérations</u>					
Rémunération moyenne des employés	77.867	72.122	74.778	81.572	72.095
<u>Performance d'EVS</u>					
EBIT (€ million)	46,2	34,9	28,1	23,0	5,7
ROCE	50,3%	36,3%	54,7%	27,3%	8,1%
Free cash-flow (€ million)	60,8	25,5	32,0	21,2	9,5

Comme défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publiera à l'avenir le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et l'employé le moins bien payé en Belgique.

Pour 2020, ce ratio est de 9x.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année, la rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et, en tant que telle, elle sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

« Nous préférons l'équité à l'égalité ». Chez EVS, notre objectif n'est pas d'offrir une rémunération égale, mais une rémunération juste. Nous souhaitons rester innovants et à l'écoute des membres de notre équipe tout en respectant notre stratégie d'employeur attentif. Nous voulons prendre soin des membres de notre équipe, comme nous souhaiterions qu'ils prennent soin de nos clients.

Chez EVS, les analyses comparatives avec le marché sont basées sur la valeur médiane du marché et non la moyenne. Les références utilisées sont choisies selon le secteur, la taille des sociétés et la localisation.

Nous tenons à nous assurer que notre stratégie de rémunération favorise l'engagement de nos équipes à l'égard de la stratégie à long terme d'EVS.

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités. Le Comité des rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Les performances de la société sont principalement basées sur le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels financiers de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

La performance de tous les membres de l'équipe, y compris le CEO et l'équipe exécutive, repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur l'atteinte d'objectifs spécifiques quantifiables et sur la réalisation des résultats attendus de la société. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie, aux valeurs fondamentales et aux directives du groupe. Les objectifs individuels sont définis annuellement au début de l'exercice. Aucun droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées au bénéfice de la société n'est prévu. La période d'évaluation correspond à l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable est fixé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

2.1.1. Rémunération du CEO

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels, comme approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020, à savoir la réalisation d'objectifs financiers prédéfinis et objectivement quantifiables sur une période de douze (12) mois.

Le CEO ne reçoit aucun acompte sur la rémunération variable.

2.1.2. Rémunération des membres du management exécutif

Pour les autres membres du management exécutif, une rémunération variable est accordée en fonction de critères annuels, comme approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020, à savoir la réalisation d'objectifs financiers, de performance et - dans le cas du CCO - de vente prédéfinis et objectivement quantifiables sur une période de douze (12) mois. Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

Les membres du management exécutif ne reçoivent aucun acompte sur la rémunération variable.

Afin d'aligner les intérêts des membres du management exécutif sur ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux résultats de la société et une autre partie aux performances.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

2.1.3. Autres éléments de la rémunération

La rémunération variable des autres membres de l'équipe est une rémunération financière liée aux performances individuelles et à d'autres indicateurs de performance (prises de commande, EBIT, etc.). Il s'agit d'un outil incitatif

servant à encourager les membres de l'équipe à réaliser de bons résultats et utilisé dans le cadre de fonctions spécifiques ou pour des fonctions impliquant des responsabilités de gestion.

Indemnités de départ

Si l'indemnité de départ dépasse douze mois de rémunération fixe et variable (ou dix-huit mois sur décision motivée du Comité des rémunérations), son octroi sera soumis à l'Assemblée générale. Pour les membres du management exécutif, il a été convenu que les indemnités de départ n'excéderaient pas douze mois de rémunération. En cas de départ, l'indemnité sera déterminée conformément aux dispositions contractuelles applicables.

2.1.4. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, des warrants sont régulièrement octroyés à certains membres de l'équipe d'EVS. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des rémunérations en gère l'octroi, favorise la fidélisation, et garantit l'équilibre et une répartition équitable.

Les warrants sont un type de rémunération à base d'actions que des entreprises octroient à certains membres de leur équipe et membres exécutifs.

Ces warrants donnent au membre de l'équipe le droit, et non l'obligation, d'acheter les actions de la société à un prix spécifique pendant une période de temps définie.

Les objectifs sont clairs : harmoniser les intérêts des membres de l'équipe et des actionnaires ; investir dans l'avenir d'EVS et aligner nos atouts ; remercier le membre de l'équipe pour la façon dont il incarne les valeurs d'EVS ; accroître sa motivation et favoriser la création de valeur pour EVS ; encourager le membre de l'équipe à contribuer au succès de la société ; mettre en avant la collaboration pour atteindre les objectifs de notre société ; donner aux membres de l'équipe les moyens de soutenir le changement culturel ; attirer et retenir les talents

Les warrants sont octroyés conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'actions nouvelle en cas d'augmentation de capital, sauf si le Conseil d'administration décide d'allouer les actions qui ont été rachetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

2.2. Rémunérations perçues en 2020

2.2.1. CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a perçu à titre de rémunération un montant total de 350.058 euros. Le CEO a également reçu un bonus exceptionnel de 44.125 euros pour l'année 2020, ce qui représente 25 % des bénéfices par rapport aux objectifs de la prime incitative à court terme du CEO.

2.2.2. Autres membres du management exécutif

En 2020, les autres membres du management exécutif ont été :

- InnoVision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, Directeur des ressources humaines

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2020, une rémunération fixe globale de 1.408.615 euros (coût total société), incluant une contribution pour pension de 13.529 euros (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et d'autres avantages de 27.907 euros (y compris l'assurance médicale et les voitures de société), ainsi qu'une rémunération variable globale de 124.480 euros (coût total société) représentant moins de 50 % du bénéfice global par rapport aux objectifs.

Les warrants accordés au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations. En 2020, le CEO a reçu 24.500 warrants.

Les autres membres du management exécutif ont reçu conjointement 38.250 warrants.

3. PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS

L'année 2020 a été marquée par un conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations :

- Lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2020, Philippe Mercelis a annoncé avoir un conflit d'intérêt potentiel concernant le financement d'une acquisition dans la mesure où son employeur était l'une des options envisagées à cet effet. La procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations a été suivie, en conséquence de quoi il n'a assisté ni à la délibération, ni au vote sur ce point.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans des actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après « EVS ») comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. La réalisation d'un des risques suivants pourrait gravement affecter nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'interrompt, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments-clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent une grande fiabilité. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- La pandémie de coronavirus en 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir la propagation du virus en 2021 pourraient avoir un impact sur notre performance financière en 2021 et la valeur de certains actifs et passifs. Par conséquent, nous pourrions devoir enregistrer des réductions de valeur substantielles dans nos comptes en 2021. Sur la base des faits connus aujourd'hui, nous n'avons aucune connaissance d'impacts financiers sur les états financiers de 2020.
- Nous ne pouvons pas exclure que la pandémie actuelle de coronavirus et un reconfinement mondial résultant d'une troisième vague générale (bien que de moins en moins probable) puissent avoir de graves répercussions sur nos revenus et nos flux de trésorerie d'exploitation, compromettant ainsi potentiellement notre hypothèse de continuité d'exploitation. La pandémie de coronavirus pourrait également entraîner l'annulation ou d'importants changements concernant les grands événements de l'été 2021, affectant la capacité d'EVS à honorer l'ensemble du carnet de commandes se rapportant à ces grands événements.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seront gravement affectés.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'administration
Liège, le 7 avril 2021

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO
Représentant d'une BV

atteste que, à sa connaissance,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

(milliers d'euros)	Annexe	2020 Audité	2019 Audité
Chiffre d'affaires	3	88,111	103,400
Coût des ventes	6.2	-29,555	-29,316
Bénéfice brut	6.2	58,557	74,085
Marge brute %		66,5 %	71,6 %
Frais de ventes et administratifs	6.4	-27,486	-27,926
Frais de recherche et de développement	6.3	-24,004	-22,603
Autres produits opérationnels	6.6	152	93
Autres charges opérationnelles	6.6	-1,217	-89
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-352	-530
Résultat d'exploitation (EBIT)		5,650	23,030
Marge d'exploitation (EBIT) %		6,4 %	22,3 %
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	57	38
Charges d'intérêts	6.5	-833	-604
Autres produits et (charges) financiers nets	6.5	-861	295
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	339	169
Résultat avant impôts		4,353	22,928
Impôts sur le résultat	7	2,833	-3,320
Résultat net des opérations en continuité			19,608
Résultat net		7,186	19,608
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		7,186	19,608
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en euros)	8	2020 Audité	2019 Audité
Nombre moyen d'actions		13,668,612	14,016,921
Nombre moyen d'actions dilué		13,674,232	14,016,921
Résultat net, part du groupe, de base, par action		0,53	1,40
Résultat dilué, part du groupe, dilué, par action ⁽¹⁾		0,53	1,40
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL			
(milliers d'euros)		2020 Audité	2019 Audité
Résultat net		7,186	19,608
Autres éléments du résultat global de la période			
Écarts de conversion		-491	54
Autres augmentations/(diminutions) ⁽²⁾		-78	-592
Total des éléments recyclables		-569	-537
Résultat global de la période		6,617	19,071
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		6,617	19,071

(1) Le résultat net par action dilué comprend les 187.000 warrants attribués en décembre 2020 et en circulation à la fin de l'année 2020 dont le prix d'exercice était inférieur au cours de bourse. Ces 187.000 warrants arrivent à échéance en octobre 2026. Il ne comprend pas les 138.832 warrants en circulation à la fin de l'année 2020 qui n'étaient pas exerçables puisque leurs prix d'exercice étaient supérieurs au cours de bourse.

(2) Essentiellement comme impact net d'impôts différés en raison de la modification des hypothèses actuarielles pour les plans de pension à prestations définies IAS 19.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

ACTIF (milliers d'euros)	Annexe	31 déc. 2020 Audité	31 déc. 2019 Audité
Actifs non courants :			
Goodwill	10	2,832	1,125
Autres immobilisations incorporelles	11	7,041	173
Terrains et constructions	12	51,662	49,365
Autres immobilisations corporelles	12	5,034	4,344
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	1,760	1,421
Autres créances	15	543	959
Impôts différés actifs	7.3	8,725	6,570
Immobilisations financières	13	395	353
Total actifs non courants		77,992	64,309
Actifs courants :			
Stocks	14	22,579	16,823
Créances commerciales	15	30,728	36,582
Autres créances et comptes de régularisation	15	5,930	6,071
Immobilisations financières	16	120	238
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	52,668	59,010
Total actifs courants		112,024	118,724
Actifs non courants comme destinés à la vente	18	-	-
Total des actifs		190,016	183,033
PASSIF (milliers d'euros)	Annexe	31 déc. 2020 Audité	31 déc. 2019 Audité
Capitaux propres			
Capital	19	8,772	8,772
Réserves	19.6	149,309	142,149
Actions propres	19.5	-17,835	-9,927
Total réserves consolidées		131,474	132,221
Écarts de conversion	19.7	276	767
Capitaux propres, part du groupe		140,522	141,761
Intérêts de tiers		-	-
Capitaux propres		140,522	141,761
Provisions	21	1,299	1,636
Impôts différés passifs	7.3	1,389	19
Dettes financières	20	12,251	6,070
Autres dettes	20	993	692
Passifs non courants		15,932	8,418
Dettes financières	20	4,713	6,725
Dettes fournisseurs	22	5,775	4,870
Dettes sociales et salariales		7,005	8,302
Impôts à payer		2,259	4,282
Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation	22	13,811	8,675
Passifs courants		33,562	32,855
Total des passifs et capitaux propres		190,016	183,033

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Annexe	2020 Audité	2019 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net, part du groupe		7,186	19,608
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		18	-592
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	6,658	5,483
- Réduction de valeur du goodwill	10	1,125	-
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	6.4	352	530
- Provisions	21	-337	-469
- Charge d'impôts	7	-2,833	3,320
- Charges/produits d'intérêts	6.5	1,636	270
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-339	-169
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement :			
- Stocks	14	-3,648	-1,709
- Créances commerciales	15	8,204	-4,726
- Autres créances et comptes de régularisation	15	-1,206	-1,122
- Dettes fournisseurs	22	-1,446	-72
- Dettes sociales et salariales		-1,671	903
- Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation		4,184	1,244
- Écarts de conversion		-401	63
<i>Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles</i>		17,481	22,563
Impôts payés	7	686	-4,059
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		18.167	18,504
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-53	-25
Acquisitions d'immobilisations corporelles (terrains et construction et autres immobilisations corporelles)	12	-2,264	-1,352
Ventes d'immobilisations corporelles		207	1,020
Acquisitions d'entreprises		-10,255	
Autres immobilisations financières		-36	-17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-12,400	-374
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-4,590	-5,250
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20	5,500	709
Remboursement des dettes relatives à des contrats de location-financement	20	-3,224	-3,600
Intérêts payés	6.5	-1,645	-609
Intérêts reçus	6.5	57	38
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		-	32
Dividende payé - dividende intérimaire	9	-	-6,914
Dividende payé - dividende final	9	-	-6,646
Autre allocation		-300	-393
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	-7,907	-5,177
Augmentation des capitaux propres		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-12,210	-27,810
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-6,342	-9,679
Différence de change nette (comprise dans l'augmentation nette de trésorerie en 2020)		-991	208
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		59,010	68,482
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		52,668	59,010

État consolidé des variations de capitaux propres

(milliers d'euros)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts de tiers	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019 (publié)	8.772	136,601	-4.750	713	141.336	-	141.336
Changements de méthodes comptables (IFRS 16)		-46			-46		-46
Solde au 1^{er} janvier 2019 (ajusté)	8.772	136,555	-4,750	713	141,290	-	141,290
Résultat global de la période		19,017		54	19,071		19,071
Augmentation des capitaux propres							-
Paiements basés sur des actions		530			530		530
Opérations liés aux actions propres			-5,177		-5,177		-5,177
Dividende final		-6.646			-6.646		-6.646
Dividende intérimaire		-6.914			-6.914		-6.914
Autre allocation		-393			-393		-393
Solde au 31 décembre 2019	8,772	142,149	-9,927	767	141,760		141,760

(milliers d'euros)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts de tiers	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2020 (publié)	8.772	142,149	-9,927	767	141,760	-	141,760
Changements de méthodes comptables							
Solde au 1^{er} janvier 2020 (ajusté)	8.772	142,149	-9,927	767	141,760	-	141,760
Résultat global de la période		7,108		-491	6,617		6,617
Augmentation des capitaux propres		-			-		-
Paiements basés sur des actions		352			352		352
Opérations liés aux actions propres			-7,907		-7,907		-7,907
Dividende final							-
Dividende intérimaire							-
Autre allocation		-300			-300		-300
Solde au 31 décembre 2020	8,772	149,309	-17,835	276	140,522		140,522

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liège Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 avril 2021. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 18 mai 2021.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code belge des sociétés et des associations peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur belge et sur son site internet (« <http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm> »). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social : « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services ».

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel (à la date d'octroi), des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

2.3. Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2020. Le groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes IFRS qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 *Définition du terme « significatif »* ;
- Modifications d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises : *Définition d'une entreprise* ;
- Modifications des IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1* ;
- Modifications des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS.

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations publiées mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2020

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers : Classification de passifs comme courants ou non courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2 : Note sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen) ;
- Modifications d'IFRS 4 Contrats d'assurance – report de la norme IFRS 9 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021) ;
- Modifications des IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021) ;
- Modifications d'IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés au COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018–2020 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen).

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Aucune modification préjudiciable n'a été apportée à la politique comptable, à l'exception de la première application des nouvelles normes, interprétations et modifications comme décrite dans l'annexe 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice ; (b) EVS est exposée ou bénéficie de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

En cas de changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11) ainsi que les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ».

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Ils sont préparés à la même date de clôture que la société-mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Frais de Recherche et Développement : le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, des développements de nouveaux produits et des besoins évolutifs des clients. Ainsi le groupe a-t-il conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. prix du marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprises du passé, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise fonctionnelle est le dollar américain et de la filiale Axon Digital Design LTD. dont la devise est la livre sterling.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc. et d'Axon Digital Design LTD, les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts de conversion sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains et la filiale Axon Digital Design LTD. qui fonctionne en livres sterling, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD/EUR	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2020	1.1422	1.2271
2019	1.1195	1.1234
Variation	+2.0%	+9.2%

Taux de change GBP/EUR	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2020	0,8897	0,899
2020 ^(*)	-	0,861
Variation	N/A	+4,41 %

(*) Le cours historique de la livre sterling est le taux de change en vigueur à la date de clôture de l'acquisition du groupe Axon (voir annexe 10. Goodwill)

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés au niveau du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. Dans ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des goodwills sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité

(3 ans pour les logiciels, de 3 à 7 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur est diminuée des amortissements et ne fait pas l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments sont portés en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes :

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès lors que plus aucun bénéfice économique futur du bien n'est attendu. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'aucun amortissement.

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières premières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré ;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui intègre tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.15. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Pour les créances commerciales, EVS applique l'approche simplifiée de calcul de la dépréciation conformément à la méthode inhérente aux pertes sur créances attendues qui exige l'évaluation de la dépréciation sur la base des pertes de créances attendues sur la durée de vie. Le groupe a adopté une matrice de provisions basée sur son historique de pertes sur créances ajusté à l'aide de facteurs prospectifs spécifiques au débiteur et à l'environnement économique.

2.16. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.18. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.19. Intérêts de tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.20. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.21. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur-temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.22. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belges du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé a presté les services visés.

2.23. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des membres de la direction du groupe perçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de « stock-options » (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.23.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de « stock-options » (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé sous forme de charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui échoit à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de l'octroi.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse, mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires d'EVS pendant l'exercice.

2.24. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus sont comptabilisés sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et le moment auquel ces obligations sont satisfaites.

Pour ce qui concerne la vente de matériel, ce type de contrat inclut généralement une seule obligation de performance. La comptabilisation des produits a lieu à un moment précis du transfert de propriété, généralement lors de la livraison du matériel.

Concernant les contrats en cours qui incluent les contrats d'une valeur de plus de 500.000 euros et d'une durée d'au moins trois mois, ces contrats représentent une seule obligation de performance. Les promesses contractuelles étant liées à la création d'un actif pour le client, le produit devrait être comptabilisé au fil du temps. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur une base trimestrielle en fonction de l'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de conventions entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

D'autres services vendus séparément ou en combinaison avec d'autres ventes de matériel sont considérés comme une obligation de performance distincte et, lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente des équipements, le prix de transaction est attribué en fonction du prix de vente individuel relatif, qui est en général le prix distinct déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la comptabilisation des produits survient au fil du temps, le client bénéficiant et profitant simultanément des avantages fournis par le groupe.

Concernant les garanties, il s'agit pour l'essentiel de garanties de type assurance qui continueront à être comptabilisées conformément à IAS 37.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

2.25. Contrats de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.25.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.25.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de la location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.26. Subventions publiques

2.26.1. Subventions publiques de l'Union européenne

Les subventions publiques de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.26.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont comptabilisés quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.27. Contrats de location (EVS comme preneur)

Un contrat constitue ou contient un contrat de location s'il confère un droit de contrôle sur le mode d'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler le mode d'utilisation d'un actif précis pendant une période déterminée, le groupe doit évaluer si, pendant toute la période d'utilisation, il a le droit :

- d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques procurés par l'usage de l'actif ; et
- de contrôler l'utilisation de l'actif. Pour déterminer la durée du contrat de location, les éventuelles options de prolongation ou de résiliation ont été considérées comme obligatoires conformément à l'IFRS 16, en tenant compte de la probabilité que l'option soit exercée et qu'elle soit sous le contrôle du preneur.

Au début du contrat de location, le groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe comptabilise des actifs au titre du droit d'utilisation à la date de prise d'effet du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial du passif locatif moins l'amortissement et l'éventuelle dépréciation, ajusté pour tenir compte de toute réévaluation du passif locatif. Le coût initial des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du passif locatif, les coûts initiaux engagés par le preneur, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs obtenus par le preneur. L'amortissement des actifs est calculé sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte, à moins que le groupe soit suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location

Le passif locatif est évalué à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés. Cette valeur doit être calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est facilement déterminable. À défaut, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Pendant toute la durée du contrat, le preneur évalue le passif locatif comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur le passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter le montant des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle estimation du passif locatif ou les changements apportés au contrat de location.

Les contrats de location à court terme (d'une durée de 12 mois maximum) et les contrats de location de faible valeur (contrats de location d'actifs d'une valeur inférieure à 5.000 USD) sont comptabilisés en charge par le groupe au moment où ils sont encourus.

2.28. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas remplis. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2020 ne peuvent pas être activés.

2.29. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.30. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.30.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.30.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

EVS évalue également la manière dont les autorités fiscales pourraient remettre en cause certaines positions fiscales de la société et les conséquences que pourraient avoir des contrôles fiscaux. Sur la base de cette évaluation, une dette d'impôts courants ou différés est calculée conformément aux dispositions de la norme IFRIC 23.

2.31. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêt fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

2.32. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leur distribution aux actionnaires.

2.33. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur deux ans liés à ces garanties techniques.

2.34. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « stock-options » en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs se trouvant au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux. Suite à l'acquisition d'Axon, une fraction du personnel d'EVS se trouve également aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, principalement le département de recherche et développement et les équipes de production. Les produits Axon, qui constituent la partie Media Infrastructure de la solution complète, sont intégrés au portefeuille de solutions d'EVS. La majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les autres filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels, et décide de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Le chiffre d'affaires des produits de même nature (équipements numériques de production télévisuelle) est réalisé par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise.

Par conséquent, l'entreprise est composée d'un seul segment conformément à la définition de l'IFRS 8, et le compte de résultats consolidé du groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs non courants se situent au sein de la maison-mère belge EVS Broadcast Equipment SA.

La société ne fournit qu'un seul type de solution : technologie de vidéo en direct pour les productions audiovisuelles et les nouveaux médias, reposant sur une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Fournir une information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont réparties entre les régions suivantes : Asie- Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et Amérique (NALA). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale (« Locations liées aux grands événements »).

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation du chiffre d'affaires par pilier de marché : « Live Service provider » (LSP), « Live Audience Business » (LAB) et « Locations liées aux grands événements » pour les contrats de location liés aux grands événements sportifs.

Enfin, le chiffre d'affaires est présenté par nature : systèmes et services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par pilier de marché : « Live Service provider », « Live Audience Business » et « Locations liées aux grands événements ». On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2020	2019	% 2020/2019
Live Audience Business	56,685	52,328	+8,3 %
Live Service Provider	30,158	49,726	-39,4 %
Locations liées aux grands événements	1,268	1,346	-5,8 %
Chiffre d'affaires total	88,111	103,400	-14,8 %

La présentation ci-dessus comprend la dernière classification précisée par nos clients par pilier de marché pour 2019 et 2020.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région

Les activités sont réparties entre trois régions : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et Amérique. Hormis ces trois catégories, nous en identifions également une quatrième « Locations liées aux grands événements ».

Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires exercice 2020	19,315	41,002	26,526	1,268	88,111
Évolution par rapport à 2019 (%)	+2,3 %	-14,1 %	-25,1 %	-5,8 %	-14,8 %
Variation par rapport à 2019 (%) à taux de change constants	+2,3 %	-14,0 %	-23,6 %	-5,8 %	-14,2 %
Chiffre d'affaires exercice 2019	18,879	47,744	35,431	1,346	103,400

Le chiffre d'affaires réalisé sur des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5 % du chiffre d'affaires total de la période. Sur les douze derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif sur des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans deux pays : les États-Unis et le Royaume-Uni (respectivement 22,8 millions d'euros et 9,0 millions d'euros au cours des 12 derniers mois).

3.2.3. Informations sur les produits et les services

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : systèmes et services.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2020	2019	% 2020/2019
Systèmes	74,876	89,790	-16,6 %
Services	13,236	13,610	-2,8 %
Chiffre d'affaires total	88,111	103,400	-14,8 %

Les services représentent les conseils, les installations, la gestion de projet, les formations, la maintenance et le support.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Au cours des 12 derniers mois, aucun client externe de la société ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires.

3.2.5. Analyse des échéances du carnet de commandes

Carnet de commandes de 54,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (y compris Axon) (+43,3 % par rapport à l'année précédente) dont :

- 31,3 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2021 (+48,2 % par rapport à l'année précédente et hors locations liées aux grands événements) ;
- 10,0 millions d'euros (hors locations liées aux grands événements) à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2022 et au-delà (+128,2 % par rapport à l'année précédente) ;
- 12,9 millions d'euros pour les locations liées aux grands événements qui ont été reportés en 2021.

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31/12/20	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31/12/19 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31/12/20 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Fillor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	25	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC : EBM 1106152TA	2011	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-21419961503	1998	12	G	100,00	100,00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-53514021476	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA : FR-83449601749	2010	20	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA : IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA : UK-853278896	1999	8	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF : B85200236	2007	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Parnassusweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA : CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	11	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE TVA : DE-289 460 223	2013	21	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	5	G	N/A	N/A	N/A

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

EVS Americas Los Angeles – Representative office 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	4	G	N/A	N/A	N/A
Axon Investments BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL817704668B01	2007	2	G	0,00	100,00	100,00
Axon Holding BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS	2002	0	G	0,00	100,00	100,00
Axon International BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS	2002	0	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design LTD 1 Forest Court, RD41 2FD Wokingham, Royaume-Uni GB642547534	1998	14	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL802646748B01	1994	60	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design BV Representative Office Beijing 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2002	4	G	N/A	N/A	N/A
Axon Digital Design BV Branche Office Singapore 81 Ubi Avenue 4, 06-23 UB One 408830 Singapour	2010	1	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise : BE 0467 121 712	1999	29	E	49,50	49,50	0,00

(1) G : Consolidation globale, E : Mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre, mais pour le compte de ces entreprises.

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(milliers d'euros)	2020	2019
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	1.421	1,282
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquises en cours d'année	-	-
- Résultats	339	169
- Autres	-	-30
Valeur au 31 décembre	1.760	1,421

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5 %, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5 %) avec un capital de 200.000 euros. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de 99.000 euros. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km du siège d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de la sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Des synergies sont possibles en R&D et dans la révision du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2020 s'est élevé à 0,7 million d'euros. EVS a représenté 11,2 % du chiffre d'affaires de MECALEC en 2020.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2020 s'élève donc à 339 milliers d'euros et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à 1.760 milliers d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs courants	3,964	3,345
Actifs non courants	80	123
Passifs courants	-488	-597
Passifs non courants	-	-
Actifs nets	3,556	2,871
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5 %)	1.760	1,421
Chiffre d'affaires	3.561	3,539
Résultat net	686	341
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5 %)	339	169
Valeur nette comptable de la participation	1.760	1,421

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par la norme IFRS :

- Marge brute et taux de marge brute ;
- Résultat d'exploitation (EBIT) et taux de marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(milliers d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	88,111	103,400
Coût des ventes	-29,555	-29,316
Marge brute	58,557	74,085
Marge brute %	66,5%	71,6 %

La marge brute consolidée a atteint 66,5 % en 2020, par rapport à 71,6 % en 2019 après l'intégration de Media Infrastructure (anciennement Axon) dans le mix produits (voir annexe 10 Goodwill pour la contribution d'Axon). Les charges d'exploitation ont augmenté de 1,9 % par rapport à l'année précédente grâce à une gestion stricte des coûts et à une gestion prudente de l'effectif, malgré l'inclusion des coûts d'Axon durant 8 mois. En 2020, la marge d'exploitation (EBIT) était de 5,7 millions d'euros soit 6,4 % (ou 6,8 millions d'euros soit 7,7 % hors coût exceptionnel unique de 1,1 million d'euros au titre de la dépréciation du goodwill résultant de l'acquisition de SVS en 2014).

6.3. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en R&D s'élèvent à 24,0 millions d'euros en 2020, contre 22,6 millions d'euros en 2019. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2020 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS tient compte d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2020, il s'élevait à 0,5 million d'euros.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit :

(milliers d'euros)	2020	2019
Coûts de recherche et développement bruts	26,343	25,138
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-2.339	-2,535
Charges de recherche et développement, nettes	24,004	22,603

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	2020	2019
Matières premières et consommables utilisés	-18,259	-16,556
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	-3,519	-1,730
Frais de personnel	-40,174	-38,861
- Rémunérations et salaires	-32,785	-29,157
- Charges de sécurité sociale	-6.944	-6,886
- Autres frais de personnel	-466	-2,818
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-8.601	-8,686
- Les frais de ventes et administratifs	-13,992	-12,715
- Les frais de recherche et développement	-17.230	-16,930
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-352	-530
Effectif salarié moyen en ETP	514	465
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	-6,658	-5,483
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-1.625	-1,557
- Les frais de ventes et administratifs	-2,561	-1,892
- Les frais de recherche et développement	-2,473	-2,034
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-1,987	-2,234
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-2,016	-556
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	29	-1,678

(1) Y compris IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

En %	Taux de primes
2007	1,00 %
2008 à 2010	1,10 %
2011	1,77 %
2012	1,87 %
2013 à 2019	1,97 %
2020	2,29 %

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par l'employé était respectivement de 3,25 % et de 3,75 %. À partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75 % et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé a presté les services visés. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi-employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi-employeurs sur base du montant des cotisations payées.

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Les changements comptabilisés en 2020 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résument comme suit :

En milliers d'euros	2020			2019		
	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
Au 1^{er} janvier	7,218	-6,535	683	5,640	-5,581	59
Coûts des services rendus	1,078	0	1,078	898	-	898
Frais administratifs		22	22		23	23
Produit ou charge d'intérêts	75	-73	2	109	-117	-8
Autres			-	30	-29	1
Sous-total compte de résultats	1,153	-52	1,102	1,037	-123	914
Paievements	-167	167	0	-141	141	0
Rendement des actifs du plan		-288	-288	-	46	46
Changements actuariels (hypothèses), dont :						
<i>des changements des hypothèses démographiques</i>			0	-	-	0
<i>des changements des hypothèses financières</i>	784		784	584	-	584
<i>des changements de méthodologie</i>			0	-	-	0
<i>des ajustements d'expérience</i>	-318		-318	98	-	98
Sous-total autres éléments du résultat global	466	-288	178	682	46	728
Contributions de l'employeur		-978	-978	-	-1,018	-1018
Au 31 décembre	8,670	-7,686	984	7,218	-6,535	683

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pension du groupe sont reprises ci-dessous :

En %	2020	2019
Taux d'actualisation	0.47%	1,05 %
Augmentation salariale future (y compris indexation)	1.90%	2,00 %

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

(milliers d'euros)	2020
Taux d'actualisation	
0,25 % de diminution	+260
0,25 % d'augmentation	-237
Augmentation salariale future	
0,25 % de diminution	-63
0,25 % d'augmentation	+82

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse-clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation, car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à 744 milliers d'euros. La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies est de 20 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

(milliers d'euros)	2020
Endéans 12 mois	0
Entre 2 et 5 ans	163
Entre 5 et 10 ans	615
Total des paiements futurs attendus	778

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(milliers d'euros)	2020	2019
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	- 833	-604
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	28	38
Résultats de change	- 957	180
Autres résultats financiers	126	115
Produits/(charges) financiers	- 1.636	-270

(1) Y compris les intérêts sur les dettes de location conformément à IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 26 et 27.

L'augmentation de la charge nette de change en 2020 est principalement expliquée par l'appréciation des taux de change EUR/USD (voir annexe 2.9.3 *Taux de change utilisés*)

6.6. Autres produits et charges opérationnels

En 2020, les autres charges comprennent principalement la dépréciation de SVS GmbH pour 1,1 million d'euros, une explication à ce sujet est fournie à l'annexe 10 *Goodwill*.

En 2019, un montant total de 170.000 euros correspondant aux taxes payées sur le patrimoine immobilier a été requalifié de « Autres charges opérationnelles » à « Frais administratifs ».

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts pour les exercices 2020 et 2019 est principalement composée de :

(milliers d'euros)	2020	2019
Impôt exigible		
Charge d'impôts exigible	555	-1,249
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs **	1,492	-3,040
Impôts différés		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	786	984
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	-261	-254
- Immobilisations incorporelles (déduction pour investissements en R&D) *	-349	-572
- Autres immobilisations incorporelles	-1,377	-
- Ajustement dû à l'IFRS 16	61	-
- Ajustement dû à l'IAS 19	75	-27
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	81	51
- Ajustement dû à l'IFRS 9	52	16
- Pertes fiscales à reporter	2,518	1,723
- Provisions	-14	28
- Autres	-	4
Charge d'impôts comptabilisée au compte de résultats consolidé	2,833	-3,320

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport de gestion, sur les déductions pour investissements en R&D.

** voir aussi le paragraphe 7.2 pour des commentaires relatifs à l'IFRIC 23.

La variation des impôts différés au bilan au 31 décembre 2020 comparativement au 31 décembre 2019 se traduit par une augmentation nette de la position d'impôt différé active à concurrence de 786 milliers d'euros.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2019 et 2020 est le suivant :

(milliers d'euros)	2020	2019
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	4,014	22,759
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	2,833	-3,320
Taux d'impôt effectif	-70,6 %	14,6 %
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires	-	-
Impact de la reprise de la dette d'earn out	-	-
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-	-
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-1,029	-1,426
Impact fiscal des frais non déductibles	311	408
Impact fiscal dû à l'utilisation des pertes fiscales	-	-
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation	-2,122	-5,932
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation (rattrapage sur les années précédentes)	-	-
Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures	-1,492	3,034
Autre augmentation (diminution)	393	793
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-1,106	-6,443
Taux d'impôt théorique applicable	27,6%	28,3 %

La charge d'impôts pour 2020 inclut un ajustement des charges fiscales lié aux années précédentes pour un montant total de +1,5 million d'euros, y compris la reprise des provisions pour des incertitudes concernant des traitements fiscaux selon la nouvelle interprétation de l'IFRC 23 à compter du 1^{er} janvier 2019.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(milliers d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Autres immobilisations corporelles	-	19	-	24
Réévaluation des bâtiments	-	1.578	-	1,312
Immobilisations incorporelles (R&D)	4.454	-	4,803	-
Autres immobilisations incorporelles		1,377	-	-
Contrats de location (IFRS 16)	73	12	-	-
Provision pensions de type « defined Benefit »	246	-	171	-
Dépréciation des comptes débiteurs	103	-	51	-
Taxation étalée de la plus-value	-	885	-	966
Perte fiscale récupérable	6,318	-	3,800	-
Comptes de régularisation		-		-
Provisions pour risques et charges	14	-	28	-
Total	11,208	3,871	8,853	2,302
Net comptabilisé	8,725	1,389	6,570	19

Les impôts différés sont comptabilisés « net » conformément aux règles de valorisation du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.

L'augmentation de la perte fiscale récupérable s'explique principalement par l'acquisition d'Axon (voir annexe 10 *Goodwill*).

8. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté selon l'effet dilutif des warrants.

(milliers d'euros)	2020	2019
Résultat net	7,186	19,608
- attribuable aux intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	7,186	19,608
	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13,668,612	14,016,921
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	5,620	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13,674,232	14,016,921
Résultat net de base par action (EUR)	0,53	1,40
Résultat net dilué par action (EUR)	0,53	1,40

Le résultat net dilué par action comprend 187.000 warrants attribués en décembre 2020 et en circulation à la fin de l'année avec un prix d'exercice inférieur au cours de la bourse. Ces 187.000 warrants arrivent à échéance en octobre 2026. Il ne comprend pas les 138.832 warrants en circulation fin 2020 qui ne sont pas exerçables puisque les prix d'exercice étaient supérieurs au cours de la bourse.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSEES

Les dividendes sont versés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(milliers d'euros, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2020	2019
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2018 (0,50 euro par action hors actions propres)	28	Mai 2019	-	6,646
- Dividende intérimaire pour 2019 (0,50 euro par action hors actions propres)	29	Nov. 2019	-	6,914
Total des dividendes payés			-	13,560
(milliers d'euros)				
			2020	2019
Proposés à l'AGO pour approbation :				
- Dividende total pour 2019 (0,50 euro par action, y compris dividende intérimaire)			-	6,914
- Dividende proposé pour 2020 (0,50 euro par action, y compris dividende intérimaire)			6,699	-
Total			6,699	6,914

En raison des circonstances actuelles, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0,50 euros pour 2020 (à payer en 2021).

10. GOODWILL

(milliers d'euros)	UGT			TOTAL
	OpenCube	SVS	Axon	
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2019	820	1,125	-	1,945
- Acquisitions	-	-	2,832	2,832
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	820	1,125	2,832	4,777
Réductions de valeur cumulées				
Au 31 décembre 2019	820	-	-	820
- Réductions de valeur	-	1,125	-	1,125
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	820	1,125	-	1,945
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2019	-	1,125	-	1,125
Au 31 décembre 2020	-	-	2,832	2,832

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS et Axon conformément à l'IAS 36.

L'augmentation de l'année s'explique par l'acquisition du groupe Axon (voir annexe 10.2)

10.1. SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1 % des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS ») dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux.

En décembre 2014, EVS a acquis la part de 74,9 % qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de 1,0 million d'euros payé comptant, et un « earn out » possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020.

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à 1,1 million d'euros et n'a pas subi de modification après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EV S avait déjà le contrôle de fait global depuis l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient :

- La présence de certains actifs incorporels, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément) ;
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Le contexte actuel n'a pas permis à SVS d'atteindre la performance et le chiffre d'affaires attendus. La direction a effectué un test de dépréciation sur SVS. Sur la base du modèle d'entreprise et des circonstances économiques actuelles, la direction :

- a calculé la valeur recouvrable de l'UGT de SVS sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité qui a recours à des prévisions de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés : DCF) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs et couvrant une période de cinq ans, et un taux d'actualisation de 8,7 % (coût moyen pondéré du capital : CMPC) ;
- a considéré les flux de trésorerie perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans) ;
- n'a pas considéré de croissance du chiffre d'affaires.

L'exercice a abouti à une dépréciation du goodwill de 1,1 million d'euros. Les autres immobilisations restantes de l'UGT de SVS ne sont pas significatives et n'ont donc pas été dépréciées.

Hypothèses-clés utilisées dans les calculs de valeur d'utilité et sensibilité aux changements d'hypothèses :

Le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT de SVS est sensible aux hypothèses suivantes :

- Marge brute et
- Taux d'actualisation

La direction a mené une analyse de sensibilité du test de dépréciation aux changements des hypothèses-clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT de SVS. L'analyse de sensibilité consistait à souligner :

- +/- 10 % de la marge brute ; et
- +/- 10 % du taux d'actualisation.

Le résultat de l'analyse de sensibilité indique une différence négligeable par rapport à la dépréciation comptabilisée sur le goodwill de SVS.

10.2. Groupe Axon

Dans le cadre d'une transaction conclue le 30 avril 2020, la société a acquis 100 % des actions d'Axon Investments B.V. (« Axon »). Avec des centres de développement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et plus de 80 membres d'équipe, Axon assure une présence internationale sur le marché des infrastructures de diffusion en direct, y compris les camions mobiles et les centres de données, et un portefeuille de produits qui complète l'offre existante de production en direct d'EV S.

La devise fonctionnelle d'Axon UK est la livre sterling, qui est :

- la devise dans laquelle les prix des biens et services sont libellés et réglés ;
- la devise du pays dont les forces concurrentielles et les réglementations déterminent principalement le prix de vente des biens et services ;
- la devise qui influence la main-d'œuvre, les matériaux et les autres coûts de la fourniture de biens et services.

Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises conformément à l'IFRS 3 et est donc comptabilisée en application de la méthode d'acquisition.

La contrepartie transférée par la société pour acquérir Axon comprend :

- Un montant en espèces de 12,2 millions d'euros, dont 11,6 millions d'euros payés à la date de clôture et 0,6 million d'euros payés à la fin du mois de septembre pour l'ajustement final du fonds de roulement.
- Une contrepartie éventuelle comprise entre -0,5 million d'euros (« earn-out » inversé à rembourser par les vendeurs) et 2,5 millions d'euros maximum (« earn-out » à rembourser par la société) en fonction de la marge brute réalisée par Axon sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2021. La juste valeur de la contrepartie éventuelle s'élève à 1,0 million d'euros à la date d'acquisition et n'a pas changé à la date de clôture.

La juste valeur classée au niveau 3 a été estimée sur la base d'un modèle dans lequel les résultats possibles sont pondérés en fonction de leur probabilité. La donnée non observable à laquelle cette évaluation de la juste valeur est la plus sensible est le montant estimé de la marge brute d'Axon sur la période de référence. En fonction du niveau réel de la marge brute d'Axon, la société est exposée à un impact futur sur le compte de résultats compris entre une perte de 1,5 million d'euros (si l'« earn-out » maximum est atteint) et un gain de 1,5 million d'euros (dans le cas d'un « earn-out » inversé).

Les montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, ainsi que la contrepartie transférée et le montant provisoire du goodwill et de l'effet des flux de trésorerie nets qui en résulte à la date d'acquisition sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Au cours de la période d'évaluation, les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs repris ont été affinées (voir la colonne « Ajustements » dans le tableau ci-dessus et les annexes y afférentes ci-dessous).

(milliers d'euros)	Justes valeurs provisoires 30/06/2020	Ajustements	Justes valeurs définitives 31/12/2020
Immobilisation incorporelle – Technologie	2,486	3	2,489
Immobilisation incorporelle – Liée au client	5,107	13	5,120
Autres immobilisations incorporelles	0	9	9
Actifs au titre du droit d'utilisation	0	2,126	2,126
Autres actifs non courants	341	-9	332
Impôts différés actifs	1,316	0	1,316
Comptes débiteurs	2,133	0	2,133
Stocks	2,302	0	2,302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,956	0	1,956
Autres actifs non courants	46	0	46
Total des actifs	15,687	2,142	17,829
Impôts différés passifs	-1,582	-3	-1,585
Dettes de location	-	-2,126	-2,126
Comptes créditeurs	-3,478	-	-3,478
Autres passifs	-242	-	-242
Total des passifs	-5,302	-2,129	-7,431
Actifs nets acquis	10,385	13	10,398
Contrepartie payée comptant	11,570	641	12,211
Ajustement final du fonds de roulement	658	-658	-
Juste valeur de la contrepartie éventuelle (« earn-out »)	926	93	1019
Total contrepartie	13,153	77	13,230
Goodwill	2,768	64	2,832
Sorties nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9,614	641	10,255

L'augmentation de la contrepartie payée comptant s'explique par la réalisation du premier paiement sur la base des comptes provisoires du groupe Axon. Le paiement supplémentaire a été effectué par le biais de l'ajustement du fonds de roulement lorsque les comptes définitifs du groupe ont été finalisés. Cela a entraîné la modification de la juste valeur de certains actifs et passifs et le calcul final de la contrepartie éventuelle.

Le goodwill, s'élevant à 2,8 millions d'euros, est constitué des synergies de marché attendues du regroupement d'Axon et d'EVS ainsi que de la main-d'œuvre qualifiée d'Axon, qui ne remplissent pas les conditions requises pour être comptabilisées séparément en tant qu'immobilisations incorporelles. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

Concernant la technologie, la méthode d'évaluation employée consiste en la méthode des redevances (économies potentielles pour la possession de la technologie après l'acquisition) soutenue par une analyse de benchmark.

L'immobilisation corporelle liée au client a été évaluée selon la méthode des bénéfices excédentaires multi périodes (en estimant les chiffres d'affaires et les flux de trésorerie de l'immobilisation incorporelle).

La juste valeur des comptes débiteurs telle que présentée dans le tableau ci-dessus correspond aux montants contractuels bruts à recevoir considérant que les vendeurs sont tenus d'indemniser la société pour tout montant à recevoir qui n'est pas entièrement perçu dans les 180 jours suivant la date d'acquisition.

Depuis la date d'acquisition le 30 avril 2020, Axon a contribué à hauteur de 7,9 millions d'euros au chiffre d'affaires et de -1,6 million d'euros au résultat net du compte de résultats consolidé pour la période de 8 mois close le 31 décembre 2020.

Si l'acquisition d'Axon avait été réalisée le 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés du groupe pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2020 auraient été respectivement de 94,9 millions d'euros et de 7,8 millions d'euros.

Les coûts liés à l'acquisition, d'un montant de 0,3 million d'euros, ont été immédiatement pris en charges lorsqu'ils ont été encourus et sont présentés sous la rubrique « Frais des ventes et administratifs » du compte de résultats.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2018	2,581	3,052	5,633
- Acquisitions	-	25	25
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	3	3
Au 31 décembre 2019	2,581	3,080	5,661
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2018	-2,581	-2,609	-5,190
- Amortissements	-	-295	-295
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-3	-3
Au 31 décembre 2019	-2,581	-2,907	-5,488
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2018	-	443	443
Au 31 décembre 2019	-	173	173

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Autres immobilisations incorporelles : liées au client	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2019	2,581	0	3,080	5,661
- Regroupement d'entreprises	2,489	5,120	9	7,618
- Acquisitions	-	-	53	53
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-
- Autres	-	-1	-	-1
Au 31 décembre 2020	5,070	5,119	3,142	13,331
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2019	-2,581		-2,907	-5,488
- Amortissements	-237	-488	-78	-802
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	-2,818	-488	-2,985	-6,290
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2019	-	-	173	173
Au 31 décembre 2020	2,252	4,631	157	7,041

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2018	46,798	2,719	15,064	33	64,614
- Acquisitions	13	996	288	52	1,349
- Cessions et désaffectations	-1,020	-	-	-	-1,020
- Modifications des principes comptables (IFRS 16)	8,332	2,528	-	-	10,860
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	99	14	66	-	179
Au 31 décembre 2019	54,222	6,257	15,418	85	75,982
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2018	-1,995	-2,651	-12,367		-17,013
- Amortissements	-2,948	-1,274	-966	-	-5,188
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-11	-62	-	-73
Au 31 décembre 2019	-4,943	-3,936	-13,395		-22,274
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2018	44,803	68	2,697	33	47,601
Au 31 décembre 2019	49,279	2,321	2,023	85	53,708
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	43,221	-	-	85	43,307

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2019	54,222	6,257	15,418	85	75,982
- Regroupement d'entreprises	1,916	278	263	-	2,458
- Acquisition	4,000	857	1,659	352	6,867
- Cessions et désaffectations	-787	-40	0	0	-827
- Transferts	50	-250	266	-66	-
- Autres	-421	-141	-	-	-562
Au 31 décembre 2020	58,981	6,961	17,606	371	83,919
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2019	-4,943	-3,936	-13,395		-22,274
- Amortissements	-3,348	-1,097	-1,411	0	-5,856
- Cessions et désaffectations	484	17	0	0	501
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	116	290	0	0	406
Au 31 décembre 2020	-7,691	-4,727	-14,806	0	-27,223
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2019	49,279	2,321	2,023	85	53,708
Au 31 décembre 2020	51,290	2,234	2,800	371	56,696
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	43,221	-	-	85	43,307

Suite à la croissance rapide des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Liège Science Park, EVS a lancé fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site (terminée en 2015). Les investissements affectés à ce nouveau bâtiment ont été consentis entre 2011 et 2018 pour un total de 57,3 millions d'euros (hors subsides), dont 0,1 million d'euros en 2018.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante, et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37 % de la valeur brute, déduction faite des subsides.

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex. : tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement par fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 20).

Outre l'augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation détaillée ci-dessous, l'augmentation annuelle des immobilisations corporelles au cours de l'année 2020 s'explique principalement par certains investissements dans des panneaux photovoltaïques, des équipements informatiques et d'autres travaux de construction.

Valeurs comptables des actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location et des mouvements pour la période de douze mois clôturée le 31 décembre 2020 :

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2020	6.059	-	2.266	8.325	8.370
Compléments	2.945	-	1.659	4.603	4.603
Regroupement d'entreprises	1.863	-	263	2.126	2.126
Autres	-	430	-	430	376
Ventes	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-1.785	-246	-1.411	-3.442	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-	594
Écarts de conversion	-259	-	-	- 259	-247
Paievements	-	-	-	-	-3.818
Au 31 décembre 2020	8.821	184	2.777	11.782	12.004

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2018	-	287	287
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	42	42
- Acquis en cours d'année	-	104	104
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	4	4
Valeur au 31 décembre 2019	-	353	353
Valeur au 31 décembre 2019	-	353	353
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	7	7
- Acquis en cours d'année	-	55	55
- Regroupement d'entreprises	-	6	6
- Résultat	-	0	0
- Autres	-	13	13
Valeur au 31 décembre 2020	-	395	395

Les autres actifs financiers se composent principalement de garanties en espèces et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Matières premières	16.590	16,319
Produits finis	28.010	22,701
Marchandises achetées pour revente	2.933	977
Total brut	47.533	39,997
Réductions de valeur cumulées début de période	-23.174	-22,506
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	-2.109	-594
Différence de change	329	-74
Réductions de valeur cumulées fin de période	-24.953	-23,174
Total net	22.579	16,823

L'augmentation des stocks au cours de l'année 2020 s'explique principalement par les acquisitions de l'année pour couvrir les grands événements reportés en 2021.

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à 2,1 millions d'euros en 2020 et 0,6 million d'euros en 2019, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes et l'augmentation en 2020 par rapport à 2019 s'explique dans une large mesure par une gamme de produits classés en fin de vie à la fin de 2020.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances commerciales	32,570	37,969
Créances liées aux contrats de location-financement	1,984	3,118
Réductions de valeurs actées sur créances	-3.283	-3,546
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>31,271</i>	<i>37,541</i>
Autres débiteurs	3.228	3,659
Comptes de régularisation	2.702	2,412
Total	37,201	43,611

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de vente du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50 % par mois.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe comptabilise une partie de ces créances en créances douteuses sur la base d'une estimation par rapport aux antécédents de défaut de paiements du client et à sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au 31 décembre 2020, 5,7 millions d'euros (4,1 millions d'euros au 31/12/2019) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont 3,3 millions d'euros faisaient l'objet de réductions de valeur en fonction de la qualité-crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2019 et 2020 :

(milliers d'euros)	2020	2019
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1^{er} janvier	3,546	1,769
- Réductions de valeur de l'année	-13	1,678
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-142	-
- Montants remboursés durant l'année	-	-
- Autres	-108	99
Valeur au 31 décembre	3,283	3,546

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Selon la norme IFRS 9, la matrice de provisions suivante a été utilisée pour calculer le montant de la provision pour perte de valeur au 31 décembre 2020.

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales	Courantes	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	Total
Taux de perte de crédit attendu	0,13 %	0,29 %	0,55 %	1,56 %	3,43%	
Valeur comptable brute totale	30,857	2,646	2,814	701	4,069	41,087
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2019	41.6	7.5	15.5	11.0	139.5	215.1

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales	Courantes	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	Total
Taux de perte de crédit attendu	0,28 %	0,72 %	1,41%	3,12%	5,44%	
Valeur comptable brute totale	19,541	7,497	1,245	572	5,699	34,554
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2020	54.0	53.8	17.6	17.8	310.1	453.3

En 2020, les taux de perte de crédit évaluée ont été ajustés en raison principalement de :

- L'acquisition du groupe Axon (voir annexe 10 Goodwill) ; et
- L'évaluation de la direction concernant les perspectives de recouvrement des créances dans les circonstances actuelles de la pandémie de Covid 19.

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2020	2019
Créance brute – paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1,525	1,495
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	576	994
Débit : produits financiers non acquis	-117	-127
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.441	1,403
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	543	959

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. L'échéance des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à 0,2 million d'euros.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 5,9 % au 31 décembre 2020.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.5.

15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs contractuels	476	1,078
Passifs contractuels	2.309	276

Les acomptes facturés sur les commandes en cours au 31 décembre 2020 s'élevaient à 2,3 millions d'euros contre 0,3 million d'euros fin 2019. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2020 se sont élevés à 0,5 million d'euros (1,1 million d'euros en 2019). La différence entre ces deux montants, soit 1,8 million d'euros, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	11,920	5,133
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	40,748	53,877
Total	52,668	59,010

Les dépôts à court terme courent pour des périodes comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE

Au 31 décembre 2020, il n'y avait plus d'actifs non courants destinés à la vente.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30.987 euros, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1,000	30,987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90,481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital	100	12,147
		1,100	77,095
			210,710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242,440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de 4.338 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 3.926 euros incluse dans le capital	172	70,855
		1,272	675,304
			1,199,309
25.09.1998	Division de l'action par 2.000	2,544,000	1,199,309
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200.000	94,284
	Incorporation prime d'émission		7,342,522
		2,744,000	8,636,115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119,952	7,197,120
	Incorporation des réserves		166,765
		2,863,952	16,000,000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63,952	-
		2,800,000	16,000,000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8,137,521
15.03.2004	Émission de 15.000 actions suite à l'exercice de warrants	15,000	480,000
		2,815,000	8,342,479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14,075,000	8,342,479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200,000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250,000	-
26.12.2018	Émission de 702.024 actions	702,024	429,844
Capital au	31 décembre 2020	14,327,024	8.772.323

19.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2020, le capital social d'EVS s'élève à 8.772.323 euros et est représenté par 14.327.024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2020, 325.832 warrants émis à un prix d'exercice moyen de 20,17 euros par action sont exerçables jusqu'en octobre 2026. La société utilise une fraction du capital pour retenir et motiver les collaborateurs moyennant un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 73,9 % du total du bilan de la société fin 2020.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative, et ce, sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2019, les capitaux propres ont diminué de 1,2 million d'euros et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 73,9 % contre 77,4 % fin 2019.

19.3. Capital autorisé

Selon la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 1.600.000 euros, prime d'émission incluse. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscription en espèces, apport en nature ou incorporation de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:65 et 7:67 et conformément au Code belge des sociétés et des associations, et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et, le cas échéant, le respect des dispositions des articles 7:190 et conformément au Code belge des sociétés et des associations.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre l'octroi d'un warrant et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire de procéder à ces rachats. Compte tenu des 325.832 warrants en circulation fin 2020 (138.999 fin 2019), l'effet de dilution est de 2,3 % sur le capital, celui-ci étant largement couvert par les 928.207 actions propres, représentant elles-mêmes 6,3 % du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto-détention. Les warrants ont été attribués à un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits « sui generis »).

Lors des Assemblées générales extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du groupe EVS. Les Assemblées générales extraordinaires des 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants), 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés), 4 décembre 2017 (250.000 warrants) et 8 juin 2020 (250.000 warrants) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.805.000. Au 31 décembre 2020, 1.496.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.350 exercés et 544.468 annulés suite à des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales, de sorte que 325.832 sont exerçables au 31 décembre 2020. Corollairement, 171.000 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'administration. L'échéance moyenne pondérée est mars 2025, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et mars 2025. Ils ont un prix d'exercice moyen de 28,90 euros par action. Au cours de l'exercice 2020, 187.000 warrant ont été octroyés, aucun warrant n'a été exercé et 167 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres - les warrants sont « dits sui generis »).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2020		2019	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	138,999	28.90	183,500	30.74
Octroyés au cours de la période	187,000	13,69	-	-
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-	-	-	-
Annulés au cours de la période	-167	28.90	-44,501	36.49
En circulation en fin de période	325,832	20.17	138,999	28.90

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2018 était de 21,54 euros.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2020 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre 31 décembre 2020	Nombre 31 décembre 2019
2022	28.90	138.832	138,999
2026	13.69	187,000	-
Total	Entre 13.69 et 28.90	325,832	138,999

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2020 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Paramètres-clés Black & Scholes	Plan 2020	Plan 2017
Volatilité	31.9%	27.3%
Taux d'intérêt sans risque	-0,7 %	0.1%
Rendement du dividende	5.0%	3,5 %
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	14,5 %	14.4%

19.4.2. Participation bénéficiaire

Un plan de participation bénéficiaire sera proposé afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe, conformément à la législation en vigueur. L'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 approuvera un plan de participation bénéficiaire sous la forme de la distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2020. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 10 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2021, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2020. Cela concerne maximum 350 collaborateurs du groupe, soit environ 3.016 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste « Plan de participation bénéficiaire et warrants » du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit : « Conformément à l'article 620 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société-mère par des sociétés filiales. »

de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Le 24 octobre 2018, EVS a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 10 millions d'euros. Entre le 25 octobre 2018 et le 31 décembre 2020, EVS a acheté 528.684 actions à un prix moyen de 18,9149 euros, soit un total de 9.999.995 euros.

Le 6 mai 2020, EVS Broadcast Equipment a annoncé la décision de son Conseil d'administration de lancer un programme de rachat d'actions de ces actions en circulation pour un montant maximum de 5 millions d'euros. En 2020, EVS a acheté 337.155 actions à un prix moyen de 14,8300 euros, soit un total de 4.999.999 euros.

Hormis le programme de rachat d'actions, aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de warrants par les employés. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2020 a approuvé l'attribution de 3.016 actions aux employés d'EVS (attribution de 10 actions à chaque membre du personnel proportionnellement à leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2019), en récompense de leur contribution au succès du groupe.

Après les opérations susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élevait à 928.207 actions (dont 93.144 déjà détenues par la société) au 31 décembre 2020 (à un cours historique moyen de 19,21 euros), contre 400.180 au 31 décembre 2019.

En 2020, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et en prix moyens pondérés (PMPE) comme suit :

	2020		2019	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En début de période	400,180	24.81	151,724	31.31
Rachats sur le marché	544,307	15.17	262,952	21.11
Cessions sur le marché	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-16,280	21.43	-14,496	25.73
En fin de période	928,207	19.21	400,180	24.81

19.6. Réserves

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	148,310	131,222
Réserves pour actions propres	-17,835	-9,927
Réserves	131,474	132,221

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles de valorisation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles de valorisation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains (USD) et la filiale Axon Digital Design LTD qui fonctionne en livres sterling (GBP), à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes financières à long terme		
Emprunts bancaires	3.328	-
Dettes de location à long terme	8.923	6,070
Autres dettes à long terme	993	692
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	1.632	4,050
Dettes de location à long terme	3.080	2,675
Autres dettes à court terme	0	-
Dette financière (à court terme et à long terme)	17.957	13,488
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	4.713	6,725
- dans les 2 à 5 ans	13.244	6,762
- après 5 ans	-	-

20.1. Lignes de crédit

Le 16 juin 2020, un nouvel emprunt de 5,5 millions d'euros a été négocié avec la banque BNP Paribas Fortis afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Un premier remboursement de 0,6 million d'euros a été effectué à la fin de l'exercice fiscal 2020.

Le 29 juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions d'euros a été négociée avec Belfius Banque afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30/06/2024. À ce jour, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

20.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Fin 2020, tous les emprunts bancaires à long terme liés aux bâtiments étaient remboursés.

Les emprunts bancaires à long terme ouverts au 31 décembre 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

(milliers d'euros)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :						
- Nouveau siège social	BELFIUS	5,400	2020	Fixe 0,61 %	1.350	5,400
- Nouveau siège social	ING	5,400	2020	Fixe 0,83 %	1.350	6,598
				6M d'euros +		
- Nouveau siège social	ING	6,000	2019	1,05 %	-	-
- Nouveau siège social	BNP	5,400	2020	Fixe 0,80 %	1,350	6,600
TOTAL		22.200			4,050	

Le 14 novembre 2013, un montant de 24 millions d'euros d'emprunts à long terme sur 7 ans avait été souscrit par la société auprès de trois banques majeures (la Banque Européenne d'Investissement pour 50 %, au travers de l'initiative GFI, ING (25 %) et BNPPF (25 %)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité avait été tirée. EVS a commencé à rembourser ces emprunts et continuera à le faire graduellement jusqu'en 2020. Au 4T16, EVS a profité des taux d'intérêt bas pour réorganiser (sans changement du montant global et sans coûts associés) et simplifier certaines de ses lignes de crédit relatives au financement du nouveau siège social. Suite à cela, EVS dispose désormais de 3 emprunts de 5,4 millions d'euros auprès des banques Belfius, ING et BNP Paribas Fortis, qui arrivent tous à échéance en 2020. Les lignes chez Belfius et ING sont couvertes par des contrats de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt jusqu'à l'échéance en 2020. En 2019, 5,2 millions d'euros étaient remboursés.

EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques pour un montant total de 19 millions d'euros. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par la direction d'EVS et qui, au 31 décembre 2020, étaient pleinement respectées. Pour rappel, ces emprunts bancaires ont été remboursés au cours de l'année 2020.

20.3. Dettes de location

L'augmentation des dettes de location au cours de l'année 2020 s'explique principalement par l'acquisition d'Axon et le nouveau contrat de location de l'année.

En fonction des pays et des actifs loués, le groupe a utilisé des taux d'emprunt marginaux de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes de location (et donc, des actifs au titre du droit d'utilisation).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) pour les dettes de location :

(milliers d'euros)	À un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes de location	3,434	8,012	1,911	13,357

20.4. Autres dettes à long terme

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de 2,2 millions d'euros a été comptabilisé comme « Autres dettes à long terme » afin de tenir compte de la meilleure estimation possible de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition engagée en lien avec l'acquisition de SVS. La meilleure estimation du futur « earn out » a été calculée en tenant compte des probabilités de réalisation de trois scénarios possibles sur l'évolution du plan d'affaires futur lié à la vente de produits développés par SVS. La dette de 2,2 millions d'euros correspondait aux paiements futurs actualisés estimés sur la base du résultat opérationnel lié à cette activité, en fonction des probabilités de réalisation des scénarios.

En 2017, cette contrepartie éventuelle (earn out potentiel suivant l'acquisition de SVS fin 2014) était reprise.

Au 31 décembre 2020, une nouvelle réévaluation de l'« earn out » a été effectuée sur la base d'un plan d'affaires actualisé et d'hypothèses financières mises à jour. Cette réévaluation nous amène à conclure que la comptabilisation de la dette d'« earn out » ne se justifie plus.

20.5. Passifs découlant d'activités de financement

en milliers d'euros	Changements non-cash				31 décembre 2019
	1 ^{er} janvier 2019	Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	4,050	-4,050	-	-	-
Emprunts à court terme	5,250	-1,200	-	-	4,050
Dettes de location	11,540	-2,891	96	-	8,746
Passifs découlant d'activités de financement	20,840	-8,141	96	-	12,796

en milliers d'euros	Changements non-cash				31 décembre 2020
	1 ^{er} janvier 2020	Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	-	5,500	0	-2,172	3,328
Emprunts à court terme	4,050	-4,590	0	2,172	1,632
Dettes de location	8,746	-3.224	-247	6.729	12.004
Passifs découlant d'activités de financement	12,796	2,297	-267	3,132	16.964

21. PROVISIONS

(milliers d'euros)	Autres provisions	Garanties techniques	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2020	297	1,339	1,636
Dotations de l'exercice			-
Utilisations	-157	-	157
Reprises	-55	-125	180
Autres			0
Au 31 décembre 2020	85	1,214	1,299
Courant 2019	-	-	-
Actifs non courants 2019	297	1,339	1,636
Courant 2020	-	-	-
Actifs non courants 2020	85	1,214	1,299

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur la base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir deux années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2020 représentait un montant de 1,2 million d'euros (1,3 million fin 2019).

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs	5,775	4,870
Dettes liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>5,775</i>	<i>4,870</i>
Autres créiteurs	7,655	2,499
Charges à imputer	902	708
Produits à reporter	5,254	5,468
Total	19,586	13,545

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours. Les autres dettes commerciales sont principalement constituées d'acomptes reçus des clients et de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon.

Au cours de l'année 2020, EVS a comptabilisé une contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon d'1 million d'euros (voir annexe 10 Goodwill). En décembre 2020, EVS a effectué une réévaluation du passif sur la base d'un business plan actualisé et des hypothèses financières actualisées associées. Le résultat de ces calculs n'aura pas d'incidence significative sur le passif comptabilisé initialement.

23. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

À l'exception des contrats de location déjà déclarés conformément à l'IFRS 16 (voir annexes 12 et 20), le groupe n'a aucun contrat de location significatif à déclarer.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

En général, le groupe EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'à la fin de l'année 2020, cette garantie a fait l'objet d'une provision de 1,2 millions d'euros, comme expliqué à l'annexe 21.

23.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de 0,8 million d'euros ont été constituées au 31 décembre 2020 principalement dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux et de garanties locatives.

23.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de parties contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2020.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour 18 millions d'euros afin de garantir nos obligations envers celles-ci.

23.6. Autres garanties et éventualités

Aucune garantie à mentionner

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de l'exercice, se référer aux annexes 15 et 22).

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2020	-	-399	-	-
	2019	-	-623	-	71
Total	2020	-	-399	-	-
	2019	-	-623	-	-71

24.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transaction significative entre parties liées en 2020, autre que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 13 et suivantes.

25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans (prenant fin en mai 2019). Le mandat a été renouvelé pour une période de trois ans à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019.

En 2020, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à 106.743 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire. Les services autres que les services d'audit ont été effectués par le commissaire pour un montant total de 33.389 euros. Ces missions sont compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont été pré-approuvées par le comité d'audit.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses ventes libellées en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments financiers du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location-financement et de contrats de location simple, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est et a toujours été de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu (i) de leur échéance courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

27.2. Risque de change

Périodiquement, le groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel, voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel.

Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD, car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis (en USD), et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi le groupe est-il « long » en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en dollars.

Sur la base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans les « Autres produits et (charges) financiers » du compte de résultats consolidés.

Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, le groupe détenait 6,5 millions de dollars américains en contrats de couvertures assortis d'une échéance moyenne en juin 2021 et d'un taux de change moyen EUR/USD de 1,1829. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces contrats de couverture est de 0,2 million d'euros.

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2020, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des notes de solvabilité élevées attribuées par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans l'annexe 23.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2020, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de 0,8 million d'euros.

28. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a aucun événement significatif à signaler.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 190.016 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 7.186 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 88.111 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- -Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles.
- -Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.24 et 3.2 des comptes consolidés.

Allocation du prix d'achat – Axon

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Axon et de ses filiales pour une contrepartie totale transférée de € 12.211 milliers, entièrement payée en espèces. L'allocation du prix d'achat aux actifs et passifs identifiables acquis a été réalisée par EVS et a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de € 10.741 milliers, dont € 2.832 de goodwill et pour lesquels les engagements de complément de prix sont estimés sur la base des accords de contrepartie conditionnelle (€ 1.019 milliers au 31 décembre 2020).

Cet important exercice d'allocation du prix d'achat a été effectué au cours de l'année conformément à la norme IFRS 3.

Nous avons déterminé qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit en raison de l'importance quantitative de l'acquisition et de l'importance du jugement et des estimations de la direction. L'exercice d'affectation du

prix d'achat nécessite l'alignement des méthodes comptables des entités acquises avec les méthodes comptables de la société et implique des jugements et des estimations importants de la part de la direction pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés liés à l'affectation du prix d'achat conformément à la norme IFRS 3.

En outre, l'évaluation du passif lié aux compléments de prix nécessite également des jugements importants sur les hypothèses sous-jacentes utilisées dans les modèles de calcul tels que déterminés dans les accords d'achat d'actions.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons effectué des procédures d'audit sur les informations financières des entités acquises à la date d'acquisition. Nous avons validé l'alignement des informations financières locales avec les méthodes comptables de la Société.
- Nous avons validé, avec l'aide de nos experts internes en évaluation, que les méthodologies utilisées par la Société pour l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés sont conformes à IFRS 3 et aux pratiques du secteur.
- Avec l'aide de nos experts internes en évaluation, nous avons évalué les principales données et hypothèses (soldes d'ouverture sous-jacents, plans d'affaires, taux d'actualisation, marges d'EBITDA, taux de croissance,...) utilisées dans les calculs d'allocation du prix d'acquisition préparés par la Société.
- Nous avons validé toutes les écritures comptables significatives relatives aux impacts de la juste valeur sur les actifs acquis et les passifs assumés résultant de l'allocation du prix d'achat.
- En ce qui concerne l'évaluation des engagements de complément de prix, nous avons analysé les accords contractuels et vérifié si les conditions sont correctement reflétées dans l'évaluation des engagements de complément de prix estimés. Nous avons évalué et discuté les business plans des entités acquises qui servent de base à la détermination de l'earn-out. Enfin, nous avons évalué l'exactitude mathématique des calculs détaillés soutenant l'évaluation de ces passifs d'earn-out.
- En outre, nous avons évalué le caractère adéquat et complet des informations fournies dans la note

10.2 des états financiers consolidés sur la base des exigences IFRS.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant ;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions

et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une

déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Profil
- Message aux actionnaires
- Faits marquants 2020
- Priorités stratégiques
- Produits clés

- Responsabilité sociale
- Informations pour les actionnaires
- Présence dans le monde

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations est partiellement reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence international. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance concernant les éléments individuels inclus dans ces informations non financières.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions.

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 16 avril 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

21MLM0115

COMPTES STATUTAIRES selon les normes comptables belges

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société-mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après « EVS ». Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par E&Y, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Marie-Laure Moreau, Associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Le rapport de gestion relatif aux états financiers de la maison-mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, sauf pour les notes suivantes :

- Les états financiers de la maison-mère incluent les chiffres pour le siège de Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 68.539 milliers d'euros, soit 77,8 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice est de 2.746 milliers d'euros, par rapport à 18.661 milliers d'euros en 2019. Le total du bilan s'élève à 161.460 milliers d'euros.
- En 2020, EVS Broadcast Ltd. (Hong-Kong) a attribué à sa maison-mère EVS des dividendes pour un montant total de 1,3 million d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, au sein du Comité d'audit, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du conseil d'administration également membre du comité d'audit, détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2020 un montant de 17,2 millions d'euros au titre de frais de recherche et de développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(milliers d'euros)	2020	2019
Ventes et prestations	90,595	110,343
A. Chiffre d'affaires	68,539	87,900
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	2,628	1,241
C. Production immobilisée	17,158	19,128
D. Autres produits d'exploitation	2,271	2,074
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-86,176	-94,322
A. Approvisionnements et marchandises	-14,991	-16,510
1. Achats	-17,507	-17,430
2. Variation des stocks (+, -)	2,516	920
B. Services et biens divers	-24,045	-25,069
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-24,901	-28,326
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-20,861	-23,281
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-668	-1,403
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-226	469
G. Autres charges d'exploitation	-484	-201
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-	-0,9
Bénéfice d'exploitation	4,419	16,021
Produits financiers	3,272	6,977
A. Produits des immobilisations financières	1,525	5,974
B. Produits des actifs circulants	5	3
C. Autres produits financiers	1,742	1,000
Charges financières	-7,358	-957
A. Charges des dettes	-270	-289
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-1,200	-30
C. Autres charges financières	-1,584	-638
X. Charges financières non récurrentes	-4,304	-
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	333	22,041
Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés	80	51
Impôts sur le résultat	2,333	-3,431
Résultat de l'exercice (+, -)	2,746	18,661
Prélèvements sur les réserves immunisées	985	116
Transfert aux réserves immunisées	-	0,5
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	3,730	18,777
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	29,168	32,710
B. Prélèvements sur les réserves	-	-
C. Affectations aux réserves	-	-
D. Résultat à reporter	-29,168	-25,438
E. 1. Dividendes	-	-6,972
E. 2. Autres allocataires	-	-300

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

ACTIFS (milliers d'euros)	31/12/20	31.12.19
Actifs immobilisés	57,399	51,632
Immobilisations incorporelles	63	103
Immobilisations corporelles	41,804	43,940
A. Terrains et constructions	39,816	41,900
B. Installations, machines et outillage	129	129
C. Mobilier et matériel roulant	1.280	1,373
D. Location-financement et droits similaires	184	430
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	371	85
Immobilisations financières	15.532	7,589
A. Entreprises liées	15,346	7,402
1. Participations	5.454	5,072
2. Créances	9,892	2,330
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	88	88
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	88	88
Actifs courants	104,061	109,333
Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
Stocks et commandes en cours d'exécution	18,502	14,832
A. Stocks	18,502	14,832
1. Approvisionnements	10.550	10,518
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	5,931	3,863
4. Marchandises	2,021	451
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	28.451	32,439
A. Créances commerciales	26,569	30,987
B. Autres créances	1,882	1,452
Investissements	33,926	26,545
A. Actions propres	15,501	8,704
B. Autres placements	18,425	17,841
Valeurs disponibles	20,714	33,515
Comptes de régularisation	2,468	2,002
TOTAL DES ACTIFS	161,460	160,965

PASSIFS (milliers d'euros)	31/12/20	31.12.19
Capitaux propres	134,083	131,617
Capital	8,772	8,772
A. Capital souscrit	8,772	8,772
Primes d'émission	14,462	14,462
Réserves	78.530	78,770
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	15,501	8,704
1. <i>Pour actions propres</i>	15,501	8,704
C. Réserves immunisées	3,400	4,385
D. Réserves disponibles	58,751	64,804
Résultat à reporter	28,424	25,438
Subsides en capital	3,894	4,175
Provisions et impôts différés	2,753	2,608
A. Provisions pour risques et charges	1,862	1,636
B. Impôts différés	891	972
Dettes	24,624	26,739
Dettes à plus d'un an	3,337	136
A. Dettes financières	3,328	127
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	-	127
2. <i>Établissements de crédit</i>	3,328	-
B. Autres dettes	9	9
Dettes à un an au plus	18,144	24,032
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1,759	4,299
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	7,803	8,049
1. <i>Fournisseurs</i>	7,803	8,049
D. Acomptes reçus sur commandes	3,191	2,131
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	5,308	9,236
1. <i>Impôts</i>	850	3,266
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	4,459	5,970
F. Autres dettes	83	317
Comptes de régularisation	3,143	2,571
TOTAL DES PASSIFS	161,460	160,965

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.772	14,327,024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.772	14,327,024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2020		1.282.751
Dématérialisées - au 31 décembre 2020		13.044.273
B. Actions propres détenues par la société elle-même	15,501	928,207
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		325,832
- Montant du capital à souscrire	6,572	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		325,832
D. Capital autorisé non souscrit	1,170	